
Une étude rhétorique de la première «distinction» du Ménagier de Paris

Auteur : Fontaine, Aurore

Promoteur(s) : Henrard, Nadine

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité spécialisée en édition et métiers du livre

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/13891>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Université de Liège

Faculté de Philosophie et Lettres

Département de langues et lettres françaises et romanes

Une étude rhétorique de la première « distinction » du *Ménagier de Paris*

Sous la direction de Madame Nadine HENRARD

Comité de lecture : Monsieur Nicola MORATO et Madame Hélène MIESSE

Mémoire présenté par Aurore Fontaine

En vue de l'obtention du diplôme de Master en langue et lettre françaises romanes,

à finalité métiers du livre

Année académique 2020 – 2021

Remerciements

Toute ma reconnaissance va d'abord à ma promotrice, Madame Nadine Henrard, qui m'a soutenue tout au long de ce travail. Je la remercie de m'avoir aidée et aiguillée lorsque je me retrouvais dans une impasse ainsi que pour sa disponibilité durant ces deux années.

Je tiens également à remercier Monsieur Ernest Roskam qui a suivi mon parcours depuis le début et qui m'a gentiment proposé de relire ce travail à plusieurs reprises.

Mes remerciements vont également envers mes lecteurs romanistes Gaëlle Lhamidi, Maxime Godfirnon, Céline Peters, Laura Deponthière, Léa Jenotte, et spécialement à Sandra Otte, pour m'avoir relue, conseillée et soutenue durant la réalisation de ce travail.

Je tiens aussi à remercier Monsieur Adrien Mathy pour ses conseils proposés durant la rédaction de ce mémoire.

Enfin, merci à ma famille et à mes amis, pour leur soutien indéfectible durant toutes ces années universitaires.

Liste des abréviations

CNRTL	Centre national de ressources textuelles et lexicales
DMF	Dictionnaire du moyen français
TLFi	Trésor de la langue française informatisé
Ms	Manuscrit
SN	Syntagme nominal
SV	Syntagme verbal
ADJ	Adjectif
ADV	Adverbe
SUBST	Substantif
Art.	Article
Cor	Épître de Paul aux Corinthiens
Gal	Épître de Paul aux Galates
Gn	Genèse
Eph	Épître de Paul aux Éphésiens
Phil	Épître de Paul aux Philippiens
Rm/ Rom	Épître de Paul aux Romains
Thés	Épître de Paul aux Thessaloniens

Liste des abréviations	
Introduction	1
État de l'art	1
Sujet de la recherche et méthodologie	6
Première partie : <i>Le Ménagier de Paris</i>	9
La contextualisation du corpus	9
I. L'auteur et son épouse	9
II. Le titre	10
III. Le manuscrit	11
1. La structure dans le texte	13
1.1 La numérotation	13
1.2 Les syntagmes « explicatifs »	16
IV. Sources et influences	17
1. La littérature didactique	18
2. Le courant sapiential	19
3. Le courant encyclopédique	20
V. Les publications multiples de traités didactiques	21
La femme et le bonheur conjugal au Moyen Âge	23
I. La place de la femme	23
II. La vision du mariage de l'Europe occidentale	24
III. Le bonheur conjugal	26
La rhétorique aristotélicienne	29
Deuxième partie : étude des moyens de persuasion dans <i>Le Ménagier de Paris</i>	31
Les <i>exempla</i>	31
Les moyens discursifs	39
I. Les vocatifs affectifs	39

II. L'adjectif épithète	46
III. Les binômes synonymiques.....	50
IV. Les pronoms personnels	53
V. Le discours gnomique.....	59
VI. La modalité jussive.....	62
1. Les marques morphosyntaxiques	63
1.1 L'impératif.....	63
1.2 Le subjonctif.....	65
1.3 Les verbes d'obligation	67
2. L'ordre négatif : la défense.....	70
VII. L'argument d'autorité	71
1. Les figures ou textes « sacrés »	72
2. Les figures de l'Antiquité	74
3. Les figures « profanes ».....	75
VIII. Conclusion	77
Les figures rhétoriques	79
I. Les figures du lexique : lexique et ordre des mots, lexique et construction	80
1. L'anaphore.....	80
2. L'épanaphore.....	83
3. La gradation.....	85
4. L'hyperbole	87
5. La polysyndète.....	88
6. La redondance.....	93
7. Le parallélisme	97
II. Les métasémèmes	98
1. Les comparaisons	99

2. La périphrase	102
III. Conclusion	103
Conclusion	105
Bibliographie	111
Sources primaires	111
Sources secondaires	112
Annexe.....	123
Annexe 1 : le classement des <i>exempla</i> de Marie Fouarge.	123

Introduction

La présente étude s'intéresse aux traités d'éducation rédigés au XIV^e siècle, et plus particulièrement à l'œuvre d'un bourgeois anonyme intitulée *Le Ménagier de Paris*, écrite vers 1393. Nous avons choisi de travailler sur cette œuvre découverte lors d'un cours sur la littérature médiévale et de l'étudier d'un point de vue rhétorique. Les éléments de persuasion auxquels recourt l'auteur du *Ménagier de Paris* n'ont en effet pas encore été tous analysés ; une étude plus approfondie de cet aspect du texte permettrait d'en avoir une lecture plus complète. Les thèmes abordés dans ce traité (l'éducation chrétienne et les qualités de la *prudfemme*) et le fait qu'il ait été écrit à la demande de l'épouse du bourgeois font également du *Ménagier de Paris* un texte digne d'intérêt. Dans le travail qui suit, nous aborderons donc la présentation de soi (l'*ethos*) de l'auteur, que nous tenterons de dégager par l'analyse des moyens de persuasion dans son discours argumentatif (le *logos*) et de certains *exempla* où l'auteur se sert des émotions que l'on peut ressentir (le *pathos*) à partir de l'exemple utilisé. Nous mettrons également en avant l'idéal féminin que le bourgeois développe dans son traité, à savoir la *prudfemme*.

Plusieurs éditions de ce texte sont disponibles : celle de Jérôme Pichon ¹ ainsi que celle de Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier ². Dans le cadre de ce mémoire, nous avons adopté la seconde édition ³, qui a été traduite et annotée par Karin Ueltschi, auteure de nombreux articles sur ce texte. L'édition a été choisie pour son appareil critique.

Nous devons garder à l'esprit que ce texte a été rédigé au XIV^e siècle dans une société patriarcale où la femme occupait une place prédéterminée dans le couple, dans la famille et dans la société. Ce point sera évoqué à plusieurs moments dans le cadre de cette analyse.

État de l'art

L'auteur du *Ménagier de Paris* a divisé son traité en trois « distinctions » ⁴. La première concerne l'éducation chrétienne de la femme, la deuxième s'intéresse aux responsabilités de

¹ *Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien*, éd. Jérôme Pichon, 2 volumes, Paris, La Société des bibliophiles français, 1846-47.

² *Le Mesnagier de Paris*, éd. Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier, traduit et annoté par Karin Ueltschi, Paris, Librairie Générale Française, 2010, 859 p.

³ Les différentes éditions du *Ménagier de Paris* et la conservation des témoins seront analysées dans la première partie intitulée *Le manuscrit et ses témoins*.

⁴ *Le Mesnagier de Paris, éd. cit.*, p. 26.

l'épouse dans sa maison ainsi que dans la vie quotidienne de manière générale ⁵ et la troisième évoque les divertissements « utiles pour savoir se conduire et parler en société à l'époque » ⁶.

La deuxième « distinction » du *Ménagier de Paris*, et plus particulièrement la partie consacrée à la cuisine, est la section de l'œuvre qui a suscité le plus d'intérêt auprès des chercheurs tels que Bruno Laurioux ⁷, Josy Marty-Dufaut ⁸, Frédéric Duhart ⁹, Antoinette Saly ¹⁰ et Françoise Sabban ¹¹. Certains, dont Bruno Laurioux, ont pu observer que le bourgeois reprenait majoritairement les recettes de Taillevent ¹² en remplaçant les ingrédients d'origine par d'autres de qualité à un prix plus raisonnable ¹³. Dans toute l'œuvre, le bourgeois anonyme utilise cette technique, à savoir la modification des textes connus pour appuyer son propos. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre consacré aux *exempla*.

Un autre thème du *Ménagier de Paris* est la dette financière, une thématique traitée par Julie Claustre ¹⁴. En effet, l'épouse doit apprendre à gérer cette dette, car elle mène au déshonneur de la famille et au conflit conjugal ¹⁵. Ce sujet a été abordé plus d'une fois au Moyen Âge, notamment dans *Le Trésor de la Cité des Dames* ¹⁶ de Christine de Pizan.

⁵ LOBA, Anna, « Le projet du bonheur conjugal dans *Le Mesnagier de Paris* », dans *Studia Romanica Posnaniensia*, vol. 29, Poznań, Université Adam Mickiewicz, 2003, p. 32.

⁶ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 29.

⁷ LAURIOUX, Bruno, « Entre savoir et pratiques : le livre de cuisine à la fin du Moyen Âge », dans *La culture sur le marché*, sous la dir. d'Yvonne Cazal, *Médiévales*, vol. 7, n°14, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1988, pp. 59-71.

⁸ MARTY-DUFAUT, Josy, *Le Mesnagier de Paris : La cuisine médiévale à la fin du XIV^e siècle*, Saint-Martin-des-Entrées, éd. Heimdal, 2009, 64 p.

⁹ DUHART, Frédéric, « La moral y el gusto: El vino en *Le mesnagier de Paris* (siglo XIV) », dans *Universum: revista de humanidades y ciencias sociales*, vol. 22, n°1, Talca, publié par el Instituto de Estudios Humanísticos Abate Juan Ignacia Molina, 2007, pp. 94-101.

¹⁰ SALY, Antoinette, « Les oiseaux dans l'alimentation médiévale d'après le *Viander* de Taillevent et le *Ménagier de Paris* », dans *Cuisine, manières de table, régimes alimentaires : actes de colloque de Nice (15-17 octobre 1982)*, organisé par le Centre d'études médiévales de Nice-Paris, Paris, Les Belles Lettres, 1984, pp. 173-179.

¹¹ SABBAN, Françoise, « Le savoir-cuire ou l'art des potages dans le *Ménagier de Paris* et le *Viander* de Taillevent », dans *Cuisine, manières de table, régimes alimentaires : actes de colloque de Nice (15-17 octobre 1982)*, organisé par le Centre d'études médiévales de Nice-Paris, Paris, Les Belles Lettres, 1984, pp. 161-172.

¹² TIREL, Guillaume, *Supplément au viandier de Taillevent : le manuscrit de la bibliothèque vaticane*, éd. Jérôme Pichon et Georges Vicaire, Paris, Techener, 2 tomes, 1892.

¹³ LAURIOUX, Bruno, *op.cit.*, p. 67.

¹⁴ CLAUSTRE, Julie, « Assurer la paix des ménages de la dette à la paix (Paris, XIV^e – XV^e siècles) », dans *Frieden schaffen und siche verteidigen im Spätmittelalter*, Muniche, éd. Oldenbourg Wissenschaftsverlag, vol.98, 2012, pp. 199-214.

¹⁵ *Ibid*, p. 202.

¹⁶ *Ibid*, p. 203.

Plusieurs chercheuses, à savoir Anna Loba ¹⁷, Emma Bahillo Sphonix-Rust ¹⁹ et Roberta L. Krueger ²⁰, ont par ailleurs consacré certains de leurs travaux à la vision de la femme au Moyen Âge à travers *Le Ménagier de Paris*. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons la place de la femme, la vision du mariage et le bonheur conjugal au Moyen Âge.

Georgina E. Brereton ²¹, Janet M. Ferrier ²² et Arlette Attali-Lypszyc avec Simone Monsonégo ²³, se sont, quant à elles, intéressées soit à des éléments de rhétorique (les termes d'adresse) soit à des éléments grammaticaux (les adjectifs, les pronoms personnels) présents dans l'œuvre étudiée. Ces articles seront utilisés pour compléter, nuancer ou contredire les résultats auxquels nous aboutirons à la fin de l'analyse.

L'université de Nancy II a également publié plusieurs fascicules concernant *Le Ménagier de Paris* dans les cahiers du C.R.A.L (Centre de recherches et d'applications linguistiques). Ces fascicules sont le fruit des recherches dirigées par Simone Monsonégo et ont été réalisés avec la collaboration de Jean Graff (ingénieur informaticien), Odile Derniame (ingénieur d'études) et Madeleine Hénin (ingénieur d'études). Ces chercheurs poursuivaient deux objectifs principaux : « alimenter en données bien identifiées un analyseur évolutif des textes anciens » et « participer à la documentation du *Dictionnaire du Moyen Français* en voie de réalisation à l'*Institut National de la Langue Française*, dirigé par Robert Martin » ²⁴. Dans un premier

¹⁷ LOBA, Anna, « Le projet du bonheur conjugal dans *Le Ménagier de Paris* », dans *Studia Romanica Posnaniensia*, vol. 29, Poznań, Université Adam Mickiewicz, 2003, pp. 31-40.

¹⁸ LOBA, Anna, « “ Pour donner plus grand doctrine a voz filles, amies ou autres ” : *Le Mesnagier de Paris* », dans *Le réconfort des dames mariées : Mariage dans les écrits didactiques adressés aux femmes à la fin du Moyen Age*, Poznań, Université Adam Mickiewicz, 2013, pp. 74-120.

¹⁹ SHONIX-RUST, Emma Bahillo, « Femme pécheresse : vices féminins dans *Le Mesnagier de Paris* », dans *Thélème : revistas complutense de estudios franceses*, vol.32, Universidad Complutense de Madrid Free Journals, Madrid, 2017, pp. 9-21.

²⁰ KRUEGER, Roberta L., « Identity Begins at Home: Female Conduct and the Failure of Counsel in *Le Ménagier de Paris* », dans *Essays in Medieval Studies*, vol. 22, Morgantown, West Virginia University Press, 2005, pp. 21-39.

²¹ BRERETON, Georgina E., « Titres et termes d'adresses dans *Le Ménéaçier de Paris* [sic] », dans *Romania*, vol.79, n°316, Paris, Société des amis de la Romania, 1958, pp. 471-484.

²² FERRIER, Janet M., « A Husband's asides: the use of the second person singular in *Le Ménagier de Paris* », dans *French Studies*, vol. 31, n°3, juillet 1977, pp. 257-267.

²³ LIPSYC – ATTALI, Arlette et MONSONEGO, Simone, *Distribution de l'adjectif dans le syntagme nominal et dans le syntagme verbal d'après un corpus du moyen-français*, n°49, Nancy, Université de Nancy II, 1995, 164 p.

²⁴ MONSONEGO, Simone ; GRAFF, Jean ; DERNIAME, Odile et HENIN, Madeleine, *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier* (2 fascicules), vol. 4, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1993 et 1994.

temps, ils ont publié un index, scindé en deux fascicules (A à G ²⁵ puis G à W ²⁶) à partir du *Ménagier de Paris*. Dans un autre cahier ²⁷, ils ont regroupé « les résultats de l'analyse lexicale et morpho-syntaxique du texte » ²⁸. Elle est organisée en quatre parties principales : « les mots dans le texte : transcriptions et morphologie » ²⁹, « le vocabulaire » ³⁰, « proverbes, dictons et maximes ; expressions imagées » ³¹ et « annexe ; index des formes » ³². « Le vocabulaire » est scindé en plusieurs points dont un est intitulé « son importance dans la connaissance du lexique français ». Dans cette partie, sont relevés les termes employés dans *Le Ménagier de Paris* qui correspondent aux premières attestations d'un mot dans la forme, d'un sens ou d'un emploi encore conservés en français moderne ; sont également soulignés ceux qui ont perdu leur sens ou n'existent plus dans les dictionnaires actuels. Les chercheurs mettent alors en lumière les néologismes qui ont été conservés en français moderne, ainsi que les termes utilisés dans un sens différent que celui que l'on connaît actuellement. Cette étude met en évidence la richesse et la variété du vocabulaire de l'auteur. Elle reprend également les différents sèmes lemmatisés ou non par ordre alphabétique, elle les classe selon leur nature et la manière dont ils ont été employés. Nous retrouvons cette liste de lemmes dans chaque partie de l'étude. Par exemple, le substantif féminin (A) est divisé en cinq catégories : le substantif féminin employé en tant que tel, en tant que pronom, en tant qu'adverbe, en tant que nom propre ou en tant qu'allégorie.

Karin Ueltschi a étudié différents éléments du *Ménagier de Paris* à travers plusieurs articles. Elle s'intéresse à la différence entre l'*exemplum* et les digressions – implicites et explicites – ainsi qu'aux différentes formes de celles-ci ³³. Cette chercheuse a également écrit un autre

²⁵ MONSONEGO, Simone ; GRAFF, Jean ; DERNIAME, Odile et HENIN, Madeleine, *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, Fascicule 1, vol 4, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1993, 394 p.

²⁶ MONSONEGO, Simone ; GRAFF, Jean ; DERNIAME, Odile et HENIN, Madeleine, *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, Fascicule 1 : index des lemmes de G à W, vol 4, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1993, 393 à 828 p.

²⁷ MONSONEGO, Simone ; GRAFF, Jean ; DERNIAME, Odile et HENIN, Madeleine, *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, Fascicule 2 : Synthèse sur la morphologie et le lexique, vol 4, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1994, 270 p.

²⁸ *Ibid*, p. 1.

²⁹ *Ibid*, sommaire.

³⁰ *Ibid*.

³¹ *Ibid*.

³² *Ibid*

³³ UELTSCHI, Karin, « La digression dans l'économie du discours didactique vernaculaire du Moyen Age français : manifestations et enjeux dans *Le Ménagier de Paris* », dans *La digression de la littérature et l'art du Moyen Age*, Provence, Université de Provence, 2014, pp. 391-407.

article ³⁴ où elle estime que *Le Ménagier de Paris* est un traité fondamental pour les nombreuses informations qu'il renferme sur la vie quotidienne de cette époque-là. Elle se questionne cependant sur la véracité de ces informations ³⁵. Cette interrogation provient en partie du fait que l'auteur ne mentionne pas toutes les sources des *exempla* et des textes utilisés ³⁶. Elle relève également dans ce traité éducatif, l'emploi fréquent de l'argument d'autorité qui sert de renforcement à chacun des propos de l'auteur, notamment lorsqu'il introduit un *exemplum* ou termine d'en citer un ³⁷. Nous le verrons dans le point consacré à l'argument d'autorité.

Le Ménagier de Paris a aussi été étudié dans une thèse réalisée par Sharon C. Mitchell ³⁸ et dans le mémoire de Marie Fouarge ³⁹. Dans sa thèse, Sharon C. Mitchell s'est intéressée aux traités éducatifs qui ont un lien direct avec les troubles sociaux de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle. Elle consacre le premier chapitre, « Roaring Girls ? », à trois traités éducatifs (le *Livre du Chevalier de la tour Landry* de Geoffroi de la Tour Landry, *Le Ménagier de Paris* et le *Livre de Trois Vertus* de Christine de Pizan) et montre comment ces œuvres tentent de réconcilier les jeunes femmes avec leur mariage arrangé. Le mémoire rédigé par Marie Fouarge a été consacré à la première partie du *Ménagier de Paris*. Son travail est divisé en trois chapitres : « étude de la vision de la femme », « étude des techniques d'enseignement » et « analyse succincte des *exempla* de la première distinction ». Dans le chapitre concernant la vision de la femme, elle s'intéresse aux droits et aux devoirs des bourgeoises de l'époque, au(x) rôle(s) celles-ci pouvaient-elles jouer au sein de la société, ou plus modestement, dans leur couple ⁴⁰. Elle traite également de « la mise en avant de plusieurs aspects de la mentalité bourgeoise » ⁴¹. Certains points de ce travail seront mentionnés tout au long de notre recherche pour mettre en avant ce qui a déjà été analysé (pronoms personnels, *exempla*). Nous

³⁴ UELTSCHI, Karin, « *Le Ménagier de Paris* : vers une écriture du quotidien », dans *La vie matérielle au Moyen Âge*, Institut d'Études médiévales de l'Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 1997, pp. 245-260.

³⁵ *Ibid.*, p. 245.

³⁶ *Ibid.*, p. 246.

³⁷ *Ibid.*, p. 247.

³⁸ MITCHELL, Sharon Claire, « Moral Posturing: Body Language, Rhetoric, and the Performance of Identity », dans *Late Medieval French and English Conduct Manuals*, Bloomington, Indiana University, 2001, p. 2.

³⁹ FOUARGE, Marie, *Lecture approfondie de la première distinction du « Ménagier de Paris »*, Liège, Université de Liège, année académique 1998-1999, 133 p.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 4

⁴¹ *Ibid.*

comparerons les résultats de cette étude à ceux que nous aurons obtenus et tâcherons de mettre en exergue les principales divergences observables entre le travail de Marie Fouarge et le nôtre.

Enfin, nous pouvons observer l'existence d'une traduction en anglais moderne du *Ménagier de Paris* rédigée par Gina L. Greco et Christine M. Rose⁴². Ces chercheuses se sont basées sur l'édition critique de Brereton-Ferrier de 2010⁴³ ainsi que sur l'édition de Pichon de 1982⁴⁴, et ont utilisé le *Ménagier de Paris* pour informer leurs élèves sur l'éducation des femmes au Moyen Âge. Elles ont essayé de traduire le texte en restant le plus proche de l'original et en vérifiant les témoins du manuscrit quand cela était nécessaire⁴⁵.

Sujet de la recherche et méthodologie

Notre travail a pour objectif de mettre en lumière les moyens de persuasion de l'auteur (le *logos*) ainsi que les émotions qu'il cherche à susciter grâce à certains *exempla* (le *pathos*). Nous mettrons également en avant les qualités et la personnalité de l'auteur (l'*ethos*). Nous avons choisi cet angle d'analyse, car peu de chercheurs se sont intéressés aux moyens discursifs employés par l'auteur lors la rédaction. Nous tâcherons d'adopter un regard objectif lors de l'étude de la première « distinction » afin de comprendre la pensée de l'époque.

Dans le cadre de ce mémoire, seule la partie consacrée à l'éducation chrétienne de la femme sera prise en compte, à savoir la première « distinction », divisée en neuf « articles ». Nous ne considérerons pas la deuxième partie de ce traité parce que certains « articles » comme la cuisine – le domaine le plus développé de cette section – ont déjà fait l'objet de nombreux travaux. La dette financière a, quant à elle, été traitée par Julie Clautre. Nous n'examinerons pas non plus la troisième « distinction », car seul un des trois « articles » est passé à la postériorité⁴⁶.

Avant de commencer l'étude des moyens de persuasion, nous contextualiserons le corpus pour comprendre qui était l'auteur du *Ménagier de Paris*, étudier le titre du texte et évoquer le nombre de témoins. Grâce à cette remise en contexte, nous serons capable de connaître les

⁴²GRECO, Gina L; ROSE, Christine M., *The good wife's guide Le Ménagier de Paris: a medieval household book*, New-York, Cornell University Press, 2009, 367 p.

⁴³ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit.

⁴⁴ *Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien*, éd. cit. Repris en 1982 par Slatkine Reprints en deux tomes.

⁴⁵ GRECO, Gina L; ROSE, Christine M., *op. cit.*, p. X.

⁴⁶ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit, p. 29.

sources du traité et les genres auxquels il appartient. Nous aborderons brièvement la vie du XIV^e siècle afin de préciser la place de la femme à cette époque, en particulier son rôle dans le mariage et le bonheur conjugal qui découle de celui-ci. Cette première partie se conclura par une étude concise de la rhétorique – fil conducteur de notre recherche.

Ensuite, nous examinerons le texte sous plusieurs angles. Le premier sera celui des *exempla*⁴⁷ auxquels recourt l’auteur pour appuyer son argumentation (le *logos*) et pour asseoir son autorité (l’*ethos*). Après cela, nous nous occuperons des moyens discursifs (les vocatifs, l’adjectif épithète, les binômes synonymiques, les pronoms personnels, le discours gnomique, la modalité jussive, l’argument d’autorité) et des figures rhétoriques (les figures fondées sur le lexique et les métasémèmes) qui participent à la construction de l’*ethos* de l’auteur dont une lecture personnelle sera proposée dans la conclusion de ce travail. L’objectif du bourgeois, c’est-à-dire son *telos*, et les moyens employés pour y arriver seront également énoncés à la fin de cette étude. Nous tenterons également d’établir le rapport entre ce mari et sa jeune compagne.

Certains points d’analyse seront comparés au *Livre du chevalier de la Tour Landry pour l’enseignement de ses filles*⁴⁸. Ce traité, écrit en 1371⁴⁹ par Geoffroi de la Tour Landry, est destiné à ses jeunes filles :

Et ainsi, comme en cellui temps je pensoye, je regarday emmy la voye, et vy mes filles venir, desquelles je avoye grant desir que à bien et à honneur tournassent sur toutes riens ; car elles estoient jeunes et petites et de sens desgarnies. Si les devoit l’en tout au commencement prendre à chastier courtoisement par bonnes exemples et par doctrines, si comme faisoit la Royne Prines, qui fu royne de Hongrie, qui bel et doucement sçavoit chastier ses filles et les endoctriner, comme contenu est en son livre (prologue, p.2, l.27-36).

À la différence du bourgeois, le chevalier de la Tour Landry fait partie de la noblesse. Le noble met en avant l’éducation chrétienne tandis que le bourgeois développe, en plus de cet apprentissage religieux, le modèle de l’idéal féminin bourgeois, à savoir la *prudfemme*. Le traité de Geoffroi de la Tour Landry a cependant plusieurs points communs avec *Le Ménagier de Paris* : ce sont deux hommes instruits qui décident d’écrire pour éduquer des jeunes filles – ses propres filles pour le premier et sa jeune épouse pour le second –, et les textes sont tous les deux rédigés au XIV^e siècle (1371 et vers 1393).

⁴⁷ Nous reviendrons sur le sens de ce terme dans le chapitre intitulé *Les exempla*.

⁴⁸ DE LA TOUR LANDRY, Geoffroi, *Le livre du chevalier de la Tour Landry pour l’enseignement de ses filles*, Paris, éd. Anatole de Montaiglon, Paris, Jannet, 1854.

⁴⁹ *Ibid.*

Enfin, lorsque nous citons et référençons⁵⁰ un extrait provenant du *Ménagier de Paris*, nous écrivons entre parenthèse le numéro de l'article, la page et les lignes. Par souci de clarté, nous mettons en gras les éléments de l'énoncé qui seront analysés :

1. Le commencement et premier article de la première distinction parle de adourer et du lever (art.1, p. 34, l. 1-2).

Le référencement des extraits pour *Le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* change légèrement : le numéro du chapitre et la page où le passage se situe :

L'an mil trois cent soixante et onze, en un jardin estoye sous l'ombre, comme à l'issue d'avril, tout morne et tout pensiz [...] (prologue, p. 1).

Au cours de ce travail, pour désigner l'auteur du *Ménagier de Paris*, nous emploierons les termes suivants : *l'auteur*, *le narrateur*, *le locuteur*, *le mari*, ou encore *le bourgeois*. Quant au titre de l'œuvre, il sera écrit en entier : *Le Ménagier de Paris*.

⁵⁰ Les éléments qui seront en italique dans certains extraits proviennent de l'édition de Brereton-Ferrier.

Première partie : *Le Ménagier de Paris*

La contextualisation du corpus

Avant de traiter du texte en lui-même, il nous faut aborder une série d'éléments. Nous nous intéresserons à l'auteur et son épouse, au titre, au manuscrit et à ses témoins, aux sources utilisées, aux courants dans lesquels s'insère l'œuvre, et à la multiplication des traités didactiques au XIV^e siècle. Ces quelques éclairages externes nous permettront de mieux cerner le texte et l'époque à laquelle il a été rédigé avant d'étudier la rhétorique à l'intérieur de l'œuvre.

I. L'auteur et son épouse

Le Ménagier de Paris a été écrit vers 1393 par un bourgeois d'une cinquantaine d'années dont nous ne connaissons pas l'identité. Certains chercheurs, dont Roberta L. Krueger⁵¹, pensent que cet homme est parisien, mais nous n'avons aucune preuve qui permette de le confirmer.

Plusieurs hypothèses sur le métier de cet homme ont été émises : « une profession juridique (il se dit l'ami d'un *avocat du Parlement*, art. 8, p. 320, l. 226) ou un métier lié à l'armée »⁵² car l'auteur fait de nombreuses références au duc de Berry (Jean de Berry)⁵³. Selon Jérôme Pichon, le bourgeois aurait exercé un emploi « dans les finances militaires »⁵⁴.

À partir du texte, il a été déduit qu'« il devait être aisé, lettré et habité d'idées généreuses »⁵⁵. Ce bourgeois est décrit comme étant « modeste et délicat envers sa jeune femme »⁵⁶, en montrant sa tendresse, notamment par des termes d'adresse envers son épouse âgée de quinze ans⁵⁷, ainsi qu'une attention particulière aux termes employés pour ne pas choquer ni froisser

⁵¹ KRUEGER, Roberta L, *op. cit.*, p. 22.

⁵² *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

⁵³ GUYOTJEANNIN, Olivier ; MATTEONI, Olivier, « Introduction », dans *Jean de Berry et l'écrit*, coll. « Histoire ancienne et médiévale », Paris, éd. de la Sorbonne, 2019, pp.1-19, publié en avril 2020 sur *Open Edition*. URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/54143>, consulté le 12 juillet 2021.

⁵⁴ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

⁵⁵ *Ibid*, p. 9.

⁵⁶ *Ibid*.

⁵⁷ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *La vie des femmes au Moyen Âge*, Rennes, éd. Ouest-France, 2012, p. 38.

sa partenaire ⁵⁸. Cette jeune fille, orpheline, n'a pas reçu l'éducation nécessaire pour devenir une épouse exemplaire ⁵⁹. Son mari a, dès lors, décidé d'écrire ce traité dans un but éducatif ⁶⁰.

Nous ne possédons cependant pas d'autres informations sur cette jeune femme. Nous ne connaissons pas sa réaction par rapport à ce traité : cette dernière ne prend jamais la parole dans le *Ménagier de Paris*. En effet, les dialogues présents dans la première « distinction » proviennent uniquement des *exempla*.

II. Le titre

Comme énoncé précédemment, deux éditions critiques ont été réalisées : celle de Jérôme Pichon qui a pour titre *Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien* et celle réalisée par Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier et intitulée *Le Mesnagier de Paris*. L'œuvre est répertoriée dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne publié par ordre du ministre de l'Intérieur* à plusieurs reprises : « Le mesnagier et autres contes de devotion ; Le mesnagier et œuvre moral [sic] ; Mesnager ou traité d'économie rurale ou domestique » ⁶¹. Selon le *DMF* ⁶², *ménager* a plusieurs significations. La première caractérise le ménager comme un « ouvrier, cultivateur, homme de peine ». Or, nous savons que l'homme est un bourgeois instruit. Néanmoins, ce traité pourrait aider les personnes moins aisées à régir leur domicile familial sur le plan économique même s'ils ne sont pas les premiers destinataires de cette œuvre. Le ménager peut aussi être défini comme « la personne qui s'occupe de la gestion d'une maison, du foyer » ⁶³. L'auteur désire, en effet, grâce à ce traité, que sa jeune épouse soit capable de gérer le domicile familial lorsqu'il ne sera plus là. Le *DMF* précise également que, sur le plan conjugal, un ménager est un « bon mari ». De prime abord, il semblerait que ce soit le cas du bourgeois, car il désire répondre à la demande de son épouse, à savoir ne pas la punir devant

⁵⁸ *Le Mesnagier de Paris, éd. cit.*, p. 9.

⁵⁹ KINNE, Elizabeth, « Les écrits didactiques pour femmes et le double discours du désir au Moyen Âge », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, Paris, éd. Belin, 2010, pp. 135-152.

⁶⁰ SPHONIX-RUST, Emma Bahillo, *op.cit.*, pp. 9-21.

⁶¹ MARCHAL, François Joseph Ferdinand, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des Ducs de Bourgogne publié par ordre du ministre de l'Intérieur*, Bruxelles et Leipzig, éd. C. Muquardt, t. 1, n°10310-10311, 1842, pp. 206-207. URL : <http://urlr.me/zG1MH>, consulté le 26 décembre 2021.

⁶² « Mesnagier » selon le *Dictionnaire du Moyen Français*. Par souci de place, nous n'indiquerons pas les références url de chaque terme recherché. L'Url de ce dictionnaire se situe dans la bibliographie.

⁶³ *Ibid.*

des invités ⁶⁴. Nous pouvons déjà établir que ce traité permet de régir le domicile familial. Nous verrons au fur et à mesure de notre analyse si l'auteur est un « bon mari ». Le mot *ménager* peut également désigner le « chef de famille, habitant » ou un « domestique, serviteur ». L'auteur est un homme et il est donc considéré comme le « chef de famille » même s'il semblerait que ce couple n'ait pas encore d'enfants. Comme nous l'avons dit, l'auteur est un bourgeois : il n'est donc pas un domestique ou un serviteur.

Le complément de lieu « de Paris » dans le titre indiquerait l'origine du bourgeois, ainsi que le pensent plusieurs chercheurs ⁶⁵. Néanmoins, aucun élément interne à l'œuvre ne permet de vérifier cette information même si le bourgeois cite le duc de Berry à plusieurs endroits dans le texte ⁶⁶. Nous pourrions également émettre l'hypothèse que le titre a été complété par « de Paris » pour profiter de l'aura prestigieuse de la ville. À cette époque-là, Paris est la ville la plus peuplée de France avec « un rayon d'action d'environ 50 km » ⁶⁷. Elle acquiert également une dimension administrative et politique suite à l'installation de la Cour des Comptes (pour les finances) et du Parlement (pour la justice) à Paris depuis la séparation de l'administration d'État et d'hôtel. Seul « le Conseil [...] suit le roi lorsqu'il se déplace » ⁶⁸. De plus, « à l'époque de Charles VI, Paris retient toujours des artistes venus d'Italie ou des Pays-Bas », ce qui indique la prestance de la ville, même si la cour de Bourgogne la dépasse en prestige à ce moment-là ⁶⁹.

III. Le manuscrit

Le manuscrit original est considéré comme perdu⁷⁰. Nous constatons également que *Le Ménager de Paris* n'a pas été un succès : il existe seulement trois copies dans trois manuscrits différents. Ces derniers ont été nommés A, B, et C par Jérôme Pichon ⁷¹, le premier éditeur

⁶⁴ Chiere seur, pour ce que vous estans en l'eage de quinze ans et la sepmaine que vous et moy feusmes espousez, me priastes que je espargnasse a vostre jeunesse et a vostre petit et ygnorant service jusques a ce que vous eussiez plus veu et apris (prologue, p. 22, l. 1-5). Cet énoncé est analysé dans la deuxième partie de ce mémoire.

⁶⁵KINNE, Elisabeth, *op. cit.*, p. 137.

⁶⁶ L'index des noms de personnes indique la mention du Duc de Berry aux pages 182, 430, 540 et 742.

⁶⁷ CARON, Marie-Thérèse, *La société en France à la fin du Moyen Age*, coll. « Documents histoire », dir. par Calude Fohlen, Paris, Presses universitaires de France, 1977, p. 31.

⁶⁸ *Ibid*, p. 30.

⁶⁹ *Ibid*, p. 33.

⁷⁰ Le manuscrit original est considéré comme perdu au moment de la rédaction de ce travail. Il se peut qu'il soit retrouvé dans les années à venir.

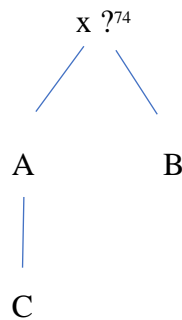
⁷¹ *Le Ménager de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien*, éd. cit.

moderne de cet ouvrage ⁷². Ils sont conservés dans deux endroits différents, Paris et Bruxelles. Brereton et Ferrier ont repris les cotes et les informations de chacun de ces témoins dans leur édition ⁷³. Nous les citons ci-dessous par souci philologique :

A : Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 12477 ; XV^e siècle, parchemin, 321 x 245 mm. Ce ms apparaît dans deux inventaires de la bibliothèque des ducs de Bourgogne (inventaire de Bruges de 1467 et inventaire de Bruxelles de 1487).

B : Bruxelles, Bibliothèque Royale, 10310 – 10311 ; XV^e siècle, parchemin, 295 x 238 mm. Il apparaît également dans les deux inventaires où figure le ms A. Brereton et Ferrier établissent un même ms X comme source commune de ces deux mss.

C : Paris, Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions françaises 6739 ; seconde moitié du XV^e siècle, 285 x 195. Ce ms était en la possession du baron J. Pichon avant de devenir la propriété de la Bibliothèque Nationale. Ce ms C est une copie du ms A.



Karin Ueltschi a traduit *Le Ménagier de Paris* à partir de l'édition de Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier. Cette édition se base sur « le ms A recourant à B quand le premier est lacunaire » ⁷⁵. Karin Ueltschi observe l'absence de deux *exempla*, Grisélidis et Mélibée, et celle du poème de Jehan Bruyant dans l'édition commencée par Georgina E. Brereton et achevée par Janet M. Ferrier. Cette édition a été publiée en 1981 à Oxford. Karin Ueltschi les inclut dans sa traduction en se basant sur l'édition de Jérôme Pichon ⁷⁶ qui a été rééditée « en 1982 par Slatkine

⁷² LOBA, Anna, « “ Pour donner plus grand doctrine a voz filles, amies ou autres ” : *Le Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, pp. 77-78.

⁷³ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 17.

⁷⁴ Ce schéma est créé à partir des informations données par Brereton et Ferrier sur les témoins du manuscrit original. Marie Fouarge a obtenu le même schéma et l'a inséré à la page 5 de son mémoire.

⁷⁵ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 17.

⁷⁶ *Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien*, éd. cit.

Reprints en deux tomes »⁷⁷. De plus, l'édition de Brereton-Ferrier inclut l'article « Soins aux éperviers » dans la seconde « distinction » alors qu'il devrait se situer dans la troisième selon le prologue de l'œuvre. Contrairement à l'édition de Brereton-Ferrier, celle de Pichon respecte l'ordre et place cet article à la fin du traité⁷⁸.

1. La structure dans le texte

Nous considérerons ici l'organisation interne à partir d'éléments textuels, à savoir la numérotation et les particules ou syntagmes explicatifs qui structurent le texte du *Ménagier de Paris*. Les résultats seront comparés au traité du chevalier de la Tour Landry.

1.1 La numérotation

Comme annoncé précédemment, le traité est divisé en trois « distinctions ». Chacune d'entre elles est composée de plusieurs « articles », le terme provient également du bourgeois⁷⁹. Dans le prologue, l'auteur introduit les différents sujets et précise l'endroit où ils seront traités. Grâce à ce plan, l'épouse connaît donc l'ensemble des thèmes abordés. Cet abstract est important : il permet à son épouse de lire le thème qu'elle désire sans forcément relire toute l'œuvre⁸⁰. Nous allons illustrer notre propos à partir des articles de la première « distinction », qui sera la base de notre étude :

Le premier article parle de saluer et remercier Nostre Seigneur et sa benoite Mere a vostre esveillier et a vostre lever, et de vous atourner convenablement et vous confesser.

Le second article est de vous accompagner convenablement, aller à l'église, eslire place, vous sagement contenir, oyr messe et vous confesser.

Le tier article est que vous ameiez Dieu et sa benoite Mere et continuellement les servez, et vous mettez et tenez en leur grace.

Le quart article est que vous gardez continence et vivez chastement à l'exemple de Suzanne, Lucretie, et autres.

Le .v^e. article est que vous soiez amoureuse de vostre mary, soit moy ou autre, à l'exemple de Sarre, Rebeque, Rachel.

Le .vi^e. article est que vous soiez à lui humble et obeissant à l'exemple de Grisildis, de celle qui ne vault rescourre son mary de noier et laphil mere Dieu qui respondit *fiat, etc.*, de Lucifer, de [mot manquant] du puy, du Bailli de Tournay, des religieux et des mariez, de ma dame d'Andresel, de Chaumont, de la Rommaine.

Le .vii. article est que vous soiez curieuse et songneuse de sa personne.

⁷⁷ *Ibid*, p. 17.

⁷⁸ MONSONEGO, Simone ; GRAFF, Jean ; DERNIAME, Odile et HENIN, Madeleine, *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, Fascicule 2 : Synthèse sur la morphologie et le lexique, *op.cit.*, p. 4.

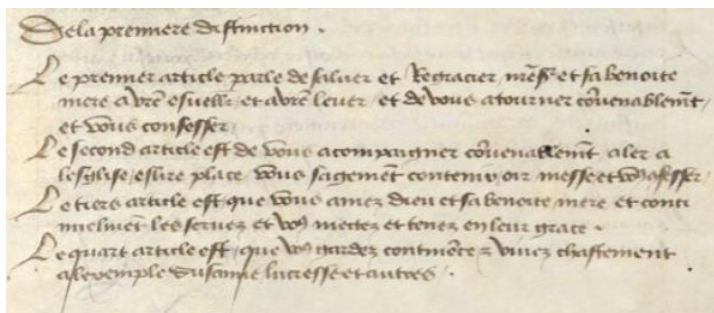
⁷⁹ LOBA, Anna, « “ Pour donner plus grand doctrine a voz filles, amies ou autres ” : *Le Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, p. 80.

⁸⁰ Étant donné que l'auteur rédige ce traité à l'intention de sa jeune femme, nous supposons qu'elle sait lire ou qu'elle apprendra pour pouvoir relire certains passages si cela est nécessaire.

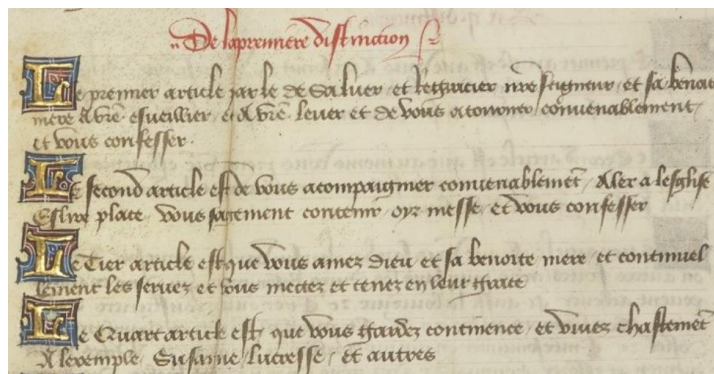
Le .viii. que vous soiez taisant pour celer ses secretz, a l'exemple de Papire, de celle qui pongnust .viii. eufz, de celle de Venise, de celle qui revint de Saint Jacques, de l'avocat (prologue, p. 28, l. 104-131).

Le .ix. Et derrenier article est que se vostre mary s'essoie de foloier ou foloie, que sans rigueur, mais doucement, saigement et humblement, vous l'en retraiez comme de Melibee, Dame Jehanne la Quentine (prologue, p. 30, l. 132-135).

Par souci philologique, nous avons vérifié si cette numérotation a bien été réalisée par le bourgeois. Si nous nous fions aux manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles sous la cote 10310 et de la Bibliothèque Royale de Paris sous la cote 12477, il semblerait qu'il l'ait bien créée :



81



82

Nous constatons que l'auteur emploie parfois *second* à la place de *deuxième*, ou encore *quart* à la place de *quatrième*. Plusieurs linguistes, dont Christiane Marchello-Nizia⁸³ et Lucien Foulet⁸⁴, se sont intéressés à l'emploi de ces différentes formes ainsi qu'à l'utilisation plus ou moins fréquente des nombres ordinaux. Analysons les différentes formes à partir de l'extrait suivant, où l'auteur cite les commandements du Diable grâce aux nombres ordinaux, cardinaux

⁸¹ *Le Mesnagier de Paris*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 10310-10311, f. 1r-193v. URL : <http://urlr.me/yPST5>, consulté le 22 octobre 2021.

⁸² *Le Mesnagier de Paris*, Paris, Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits, français 12477. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10501679k/f9.item>, consulté le 26 décembre 2021.

⁸³ MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV^e siècle et au XV^e siècles*, coll. « Études » dir. par Jean Batany, Paris, Bordas, 1979, pp. 156-158.

⁸⁴ FOULET, Lucien, « Le recul des ordinaux », dans *Romania*, Paris, Société des amis de la Romania, vol. 77, n°306-307, 1956, pp. 145-234.

ou romains. Il les associe à une vérité générale (*le deable fait six commandemens*) ou à l'emploi du subjonctif présent (*garde, preste, face, mengeusse, restraigne, entende*) qui introduit cette notion d'ordre. Grâce à cette association, il structure son énoncé :

85. Le Deable fait **six** commandemens a l'avaricieux : **le premier**, que il **garde** tresbien le sien ; **le second**, qu'il ne le **preste** sans acquest, ne n'en **face** bien devant sa mort ; le **.iii^e**, qu'il **mengeusse** tout seul, ne ne face courtoisie ne aumosne ; **le quart** qu'il **restraigne** sa mesgnie de boire et de mengier ; **le quint**, qu'il ne **face** miectes ne relief ; le **six^{me}** qu'il **entende** diligemment a acquerir pour ses hoirs (art.3, p. 102, l. 922-929).

Lucien Foulet affirme que « *Deuxième*, sous la forme *deusime*, est attesté dès le XIV^e siècle », même s'il précise que « [*deuxième*] ne rattrapera *second* qu'au cours du XVI^e siècle »⁸⁵. Cette allégation est confirmée par Christiane Marchello-Nizia quelques années plus tard⁸⁶. Il semblerait donc que l'auteur se serve de la forme la plus ancienne, même s'il publie *Le Ménagier de Paris* au XIV^e siècle.

Cette organisation textuelle et cette confusion dans les nombres ordinaux (*seconde/deuxième*) sont également visibles dans le traité du chevalier de la Tour Landry. Ce dernier divise son traité en soixante-huit chapitres, qui sont généralement courts (une à quatre pages) racontant un *exemplum* provenant de la *Bible* (Eve, Sarah, Rachel) ou d'un texte profane (par exemple, celui de la fille du roi du Danemark). Dans l'extrait ci-dessous, il énumère, dans un premier temps, les différents péchés commis par Eve. Il développe, par la suite, chacune de ces fautes commises durant un chapitre, sauf la première et la seconde folies, incluses dans le chapitre trente-neuf selon l'édition de Montaiglon⁸⁷ :

Le premier exemple de mal et de pechié, par quoy la mort est entrée en cestuy monde, si vint par Eve, nostre première mère, qui petitement garda le commandement de Dieu et l'onneur où il l'avoit mise [...] (chap. 39, p. 85)

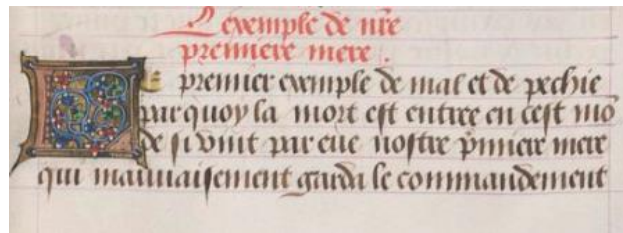
La seconde folie de Eve nostre première mère est à ce qu'elle respondy trop legièrement, sans y penser [...] (chap.39, p.86).

Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles sous la cote 9308. Nous constatons que la première et la seconde folies ne sont pas développées dans un seul chapitre :

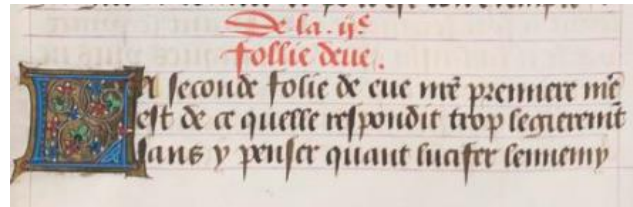
⁸⁵ *Ibid*, p. 187.

⁸⁶ MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *op. cit.*, p. 157.

⁸⁷ DE LA TOUR LANDRY, Geoffroi, *éd. cit.*, pp. 85-87. Nous ne connaissons pas les raisons de cette modification par l'éditeur.



88



89

1.2 Les syntagmes « explicatifs »⁹⁰

Dans *Le Ménagier de Paris*, nous constatons l'emploi de formules telles que *c'est-à-dire*, *cestassavoir* pour expliciter son propos, ou *et je le prouve*, comme nous pouvons le lire ci-dessous :

48. Apres s'ensuit le pechié d'envie, le quel descent d'orgueil. En envie a .v. branches, **c'estassavoir** : hayne, machinacion, murmuracion, detraction, et estre lye du mal d'autruy et courroucié du bien (art.3, p. 84, l. 592-595).

Ou pechié d'ire a .v. branches, **c'estassavoir** hayne, contencion, presumpcion, indignacion et juracion (art. 3, p. 86, l. 645-646).

Le syntagme *c'estassavoir* définit le champ des propos de l'auteur. Grâce à l'explication qui suit ce syntagme, le bourgeois ne laisse aucune place au doute ni à l'incompréhension. L'auteur se sert d'une insistance courtoise qui lui permet d'expliquer ce qu'il a dit antérieurement et de se prémunir de toute réplique.

Dans les exemples suivants, l'auteur emploie la locution conjonctive *c'est-à-dire* pour expliquer en détails l'une des branches du péché de l'avarice, à savoir l'usure :

82. La quinte branche d'avarice si est usure. **C'est-à-dire** quant une persone preste son argent pour en avoir plus grant somme pour la longue tenue, ou vent son blé ou son vin plus chier pour ce qu'il donne long terme (art.3, p. 100 et 102, l. 899-903).

Et pour ce dit Ysaac en l'Escripture que qui est desordonneement avec sa femme, **c'estadire** pour la couvoitise de la char ou pour son seul délit, sans esperance de engendrer lignee, ou en lieu saint, que c'est pechié de fornicacion (art. 3, p.112, l. 1084-1088).

Cette locution permet à l'auteur d'expliquer précisément ses dires. Grâce à elle, le bourgeois est certain d'avoir été explicite et complet. *C'est-à-dire* est un équivalent de *c'estassavoir*, car

⁸⁸ *Le Livre du chevalier de La Tour Landry*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9308. URL : <http://urlr.me/7j5Qy>, consulté le 25 décembre 2021.

⁸⁹ *Le Livre du chevalier de La Tour Landry*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9308. URL : <http://urlr.me/8CTQf>, consulté le 25 décembre 2021.

⁹⁰ Ce titre est une tournure personnelle.

ces conjonctions permettent d'expliquer un élément, de le définir de manière plus précise. Elles ont également la même construction ⁹¹.

L'auteur utilise également la phrase *et je le preuve* pour justifier son discours :

2. A ce que j'ay dit tresamoureuse de vostre mary, il est bien voir que tout homme doit amer et cherir sa femme et que toute femme doit amer et cherir son homme : car il est en son commencement. **Et je le preuve** : car il est trouvé ou **deux^{me}**. **chappiltre du premier livre de la Bible que l'en appelle Genesy**, que quant Dieu eust créé ciel et terre, mer et air, et toutes les choses et creatures a leur aournement et perfection, il admena a Adam toutes les creatures qui eurent vie, et il nomma chascune ainsi qu'il luy pleust et qu'elles sont encore appelees [...] (art. 5, p. 154, l. 13-22).

Par cette phrase, il fonde son affirmation sur un texte irréfutable au Moyen Âge : la Bible (*Genesy*).

Le bourgeois adopte ces formulations pour préciser ses dires et être certain qu'il n'y ait aucun risque d'incompréhension par rapport à son texte. Il semble ainsi agir tel un enseignant s'adressant à ses étudiants. En effet, le professeur développe son cours en se servant d'exemples clairs et précis pour que les élèves assimilent plus facilement la matière et son contenu.

L'auteur du *Ménagier de Paris* n'est pas le seul à employer ces locutions conjonctives ou ces phrases « explicatives ». Nous constatons des occurrences de celles-ci dans *Le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* :

Et pour ce la première œuvre et labeur que homme ne femme doit faire, si est entrer et dire son service ; **c'est à entendre que**, dès ce qu'on s'esveille, alors le reconnoistre à seigneur et à createur, **c'est assavoir** dire ses heures et oroysons et, se ilz sont clers, luy rendre graces et louenges [...] (chap. 2, p. 6).

C'est à entendre que permet d'introduire une proposition qui vient éclaircir le sens de la phrase précédente. Par cette nouvelle énonciation, il s'assure d'être compris. L'auteur emploie également *c'est assavoir* qui amène une précision sur ce qu'il énonce antérieurement dans le même passage.

IV. Sources et influences

Le bourgeois utilise plusieurs sources dont il a repris des *exempla* pour étayer et justifier son propos. Les différents *exempla* proviennent soit de l'*Ancien Testament* ⁹² (Sarah, Rachel,

⁹¹ GREVISSE, Maurice ; GOSSE, André, *Le Bon Usage*, Bruxelles, éd. De Boeck Université, 15^e éd., 2011, p. 1461.

⁹² FERRIER, Janet M, « Seulement pour vous endoctriner : the autor's use of exempla in *Le Ménagier de Paris* », dans *Medium aevum*, vol. 48, Oxford, Society for the Study of Medieval languages and literature, 1979, pp. 77-89.

Rebecca, Susannah et l'épouse de Lot)⁹³, soit d'autres textes connus de son époque tels que *Le Roman des sept sages de Rome* ou encore *Les Moralitez sur le jeu des eschecs*⁹⁴. La diversité des sources atteste de l'instruction⁹⁵ du bourgeois. L'auteur a décidé d'énoncer les *exempla* évoquant des femmes exemplaires telles que Grisélidis ou encore Prudence, car il désire que son épouse acquière les qualités de la *prudfemme*⁹⁶. Ces histoires seront développées ultérieurement dans le chapitre intitulé *Les exempla*.

L'ouvrage intègre aussi plusieurs courants, à savoir la littérature didactique et le courant sapiental. Il se rapproche aussi de ce que l'on appelle un ouvrage encyclopédique.

1. La littérature didactique

Selon l'étude menée par Karin Ueltschi, « la littérature didactique a connu dès le XII^e siècle, un essor prodigieux qui s'est confirmé au XIII^e siècle et qui s'est encore manifesté par la suite »⁹⁷. Cet essor coïncide avec le commencement de l'utilisation du français dans les traités didactiques. Auparavant, « le savoir et la morale sont formulés et transmis en langue latine que seul le clergé maîtrise »⁹⁸. Le succès de cette littérature se poursuit au XIII^e siècle grâce aux laïcs qui désirent s'instruire⁹⁹. Ce genre de texte « interpelle directement un public [qui] recourt parfois à la fiction »¹⁰⁰, ce qui lui permet de redire le message. Nous pouvons établir que *Le Ménagier de Paris* fait partie de la littérature didactique du XIV^e siècle. En effet, à certains moments, l'auteur s'adresse directement à son épouse en utilisant les termes *chiere suer* et *belle suer*. Il adopte également la personnalité du « professeur » à la place de celle du mari envers son épouse lorsqu'il emploie notamment le pronom personnel sujet *tu*¹⁰¹. Il tente de lui

⁹³ Ces femmes sont des épouses fidèles, exemplaires et chastes.

⁹⁴ BRERETON, Georgina E., « Deux sources du *Ménagier de Paris*, le *Roman des sept sages de Rome* et les *Moralitez sur le jeu des eschecs* », dans *Romania*, vol. 74, n°295, Paris, Société des amis de la Romania, 1953, pp. 338-357.

⁹⁵ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

⁹⁶ Cette affirmation sera étayée au fur et à mesure de notre analyse.

⁹⁷ UELTSCHI, Karin, *La didactique de la chair : approches et enjeux d'un discours en français au Moyen Age*, Suisse, Librairie Droz, 1993, p. 9.

⁹⁸ *Ibid*, p. 11.

⁹⁹ *Ibid*.

¹⁰⁰ *Ibid*, p. 9.

¹⁰¹ Une étude plus approfondie des pronoms personnels sujets et des appellatifs est rédigée dans la deuxième partie de ce travail au point nommé *Les moyens discursifs*.

transmettre ses connaissances acquises au cours de sa vie ¹⁰². Il énonce également des *exempla* mentionnant les caractéristiques à développer pour atteindre l'idéal bourgeois : la *prudfemme*.

L'auteur du *Ménagier de Paris* n'est pas le seul à utiliser des *exempla* pour montrer les caractéristiques d'une épouse modèle. Geoffroi de la Tour Landry explique également dans son traité qu'il va citer des *exempla* de femmes honteuses, de mauvaises réputations ¹⁰³. De cette manière, le chevalier présente les chemins que ses filles ne doivent pas emprunter si elles désirent conserver leur statut social, leur réputation.

2. Le courant sapiential

Comme l'indique le mot sapiential, ce courant a pour objectif d'enseigner, de transmettre la sagesse ¹⁰⁴, autrement dit parvenir à vivre en conformité avec les préceptes basés sur l'expérience et le message des Anciens ¹⁰⁵. L'auteur recopie des textes connus et des *exempla* en mettant en avant la leçon morale que son épouse doit appliquer ¹⁰⁶ : il s'insère donc dans ce courant. Le mari tente, en effet, de transmettre toute sa connaissance, toute la sagesse qu'il a pu acquérir au cours de sa vie dans cette œuvre rédigée pour son épouse ¹⁰⁷. Les extraits suivants mettent en avant plusieurs éléments moraux que l'épouse de l'auteur doit retenir et appliquer :

11. Ainsi, chiere suer, comme j'ay dit devant que **vous devez estre obeissant a celui qui sera vostre mary**, et que par bonne obeissance une preudefemme acquiert l'amour de son mary et, en la fin, a de lui ce qu'elle destine, aussi puis je dire que par desfault d'obeissance ou par haultesse se vous l'emprenez, vous destruyez vous et vostre mary et aussi vostre mesnaige (art. 6, p. 232 et 234, l. 885-891).

Cet extrait se situe après l'*exempla* parlant de l'histoire de Grisélidis ¹⁰⁸. Cette dernière représente l'obéissance absolue ; l'auteur aimerait que son épouse suive l'exemple de

¹⁰² Et a la fin me semble que, se vostre affection y est telle comme vous m'avez monstré le semblant par voz bonnes paroles, il se peut accomplir en ceste manière : c'est assavoir que une leçon générale vous sera par moy escripte et a vous baillee sur trois distinctions contenans dixneuf articles principalement (prologue, p.26, l.80-85).

¹⁰³ DE LA TOUR LANDRY, Geoffroi, « Prologue », dans *Le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, éd. Anatole de Montaiglon, Paris, Jannet, 1854, p.3 et 4. L'extrait se situe dans l'annexe.

¹⁰⁴ « Sapiential », dans le *TLFI* sur le *CNRTL*, consulté le 26 mars 2020.

¹⁰⁵ BAUDART, Anne, *Qu'est-ce que la sagesse ?*, coll. « Chemins philosophiques », dir. par Roger Pouviet, Paris, Vrin, 2013, 128 p.

¹⁰⁶ BRERETON, Georgina E., « Deux sources du *Ménagier de Paris*, le *Roman des sept sages de Rome* et les *Moralitez sur le jeu des eschecs* », *op. cit.*

¹⁰⁷ LOBA, Anna, « "Pour donner plus grand doctrine a voz filles, amies ou autres" : *Le Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, p. 81.

¹⁰⁸ Nous reviendrons ultérieurement sur les *exempla* de Grisélidis et Prudence.

Grisélidis : *vous devez estre obeissant a celui qui sera vostre mary*¹⁰⁹. Cependant, il précise dans cet énoncé que cette dernière devra l'être pour son futur époux : il pense donc que sa jeune compagne pourrait se marier une seconde fois et désire qu'elle développe certaines qualités envers ce second mari.

L'auteur va également énoncer et tirer une morale de l'histoire de Prudence qui représente la fidélité d'une compagne envers son époux, Mélibée. Soulignons que nous avons repris uniquement la première partie de cette morale, car elle suffit pour illustrer le désir de l'auteur :

2. Belle seur, ainsi pouez vous veoir comment sagement ceste bonne preudefemme Prudence refraingny et couvry la grant douleur qu'elle mesmes avoit en son cuer, qui estoit si triste et si dolente pour l'injure qu'elle et sa fille avoient soufferte en leur propre corps, dont elle ne disoit ung seul mot pour ce qu'il sembloit, et vray estoit, que Melibee s'en feust plus desepereement esmeuz que devant. Et ainsi monstroit bien qu'elle l'amoit, et sagement le rappesoit ; ne icelle bonne dame ne se demonstroit couroucee estre, fors que par le couroux celloit et tapissoit en son cuer sans en faire quelconque demonstrence. Vous pouez aussi, par ce que dit est en l'istoire, veoir sagement et subtilement par bonne meurtré elle admonnestoit son mary a tollerer et dissimuler son injure, et luy preschoit pacience sur si grant cas [...] (art 9, p. 398 et 400, l. 1434-1450).

Nous constatons que le bourgeois aimerait que sa femme suive l'exemple de Prudence envers son mari : *elle admonnestoit son mary a tollerer et dissimuler son injure, et luy preschoit pacience sur si grant cas*. Grâce à cet extrait, l'épouse sait qu'elle peut faire des remontrances à son conjoint lorsque ce dernier commet l'adultère. En l'avertissant de la sorte, elle transmet sa sagesse à son époux. Nous sommes face à une sagesse réciproque lorsque le couple s'aide mutuellement.

3. Le courant encyclopédique

Le Ménagier de Paris se rapproche d'un ouvrage encyclopédique : le narrateur reprend des citations, des critiques, les œuvres principales de l'époque ainsi que des *exempla* de la Bible¹¹⁰ – caractéristique propre à ce courant. Une encyclopédie est un « ouvrage qui fait le tour de toutes les connaissances humaines ou de tout un domaine de ces connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ou thématique »¹¹¹. *Le Ménagier de Paris* est structuré selon des thématiques. L'auteur tente de rassembler toutes ses connaissances sur l'éducation chrétienne, sur la manière de se comporter avec son époux et dans la société ainsi que sur la gestion du domicile familial. Karin Ueltschi insère également l'œuvre dans ce courant, qu'elle définit

¹⁰⁹ L'obéissance de l'épouse envers son mari était également présente dans les *Écritures* : « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur » dans *Colossiens*, 18-3. URL : <https://sainte bible.com/colossiens/3-18.htm>, consulté le 15 juin 2021.

¹¹⁰ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

¹¹¹ « Encyclopédie », dans le *TLFI*, sur le *CNRTL*, consulté le 10 juillet 2021.

comme « un tissu de citations, un catalogue d'autorités et de noms propres »¹¹². Nous constatons, en effet, que le mari assume son rôle de compilateur : il reprend des écrits didactiques ou moralisateurs, et il prend également en compte des écrits profanes ainsi que son expérience personnelle¹¹³. Son discours n'est cependant pas autonome¹¹⁴, car il appuie son discours sur de nombreuses sources extérieures qui dominent son expérience personnelle.

L'auteur ne mentionne pas nécessairement toutes les sources utilisées pour rédiger son livre. Il en cite néanmoins plusieurs, ce qui confirme son instruction et la connaissance des textes réputés de son époque, tels que *Les Sept sages de Rome*, *La Somme le Roy*, *l'histoire de Grisélidis*, *la Bible* :

Et atant, chiere suer, vous souffise de ceste matiere. Car le sens naturel que Dieu vous a donné, la voulenté que vous avez d'estre devote et bonne vers Dieu et l'Eglise, les predicacions et sermons que vous orrez en vostre parroisse et ailleurs, **la Bible, la Légende Doree, l'Apocalice, la Vie des Peres et autres pluseurs bons livres en françois** que j'ay [...] (art. 3, p. 128, l. 1365-1371).

V. Les publications multiples de traités didactiques

Les traités pédagogiques à l'intention des clercs se multiplient vers le XII^e et le XIII^e siècle avec le renouvellement des écoles urbaines et la naissance des universités¹¹⁵. Selon Pierre Riché, le *De Disciplina Scholarium* du pseudo-Boèce est le traité le plus renommé. Néanmoins, il s'adresse uniquement aux clercs qui étudient ou qui enseignent. Il a tout de même inspiré plusieurs auteurs dont Vincent de Beauvais, qui a écrit le traité d'éducation le plus célèbre du XIII^e siècle : *De eruditione filiorum nobilium*. Ce texte complète son *Speculum doctinale*, écrit à l'intention du précepteur des fils de Louis IX (Simon)¹¹⁶. Guillaume de Tournai, quant à lui, s'adresse à tous les enfants dans son œuvre intitulée le *De instructione puerorum* et écrite à la demande des Frères Prêcheurs pour transmettre une éducation religieuse et morale aux enfants¹¹⁷. D'autres traités pédagogiques sont publiés au XIII^e siècle, notamment le *Doctrinal pueril* du catalan Ramon Lull ou encore le *De regimine principum* de Gilles de Rome¹¹⁸.

¹¹² *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ RICHÉ, Pierre, « Sources pédagogique et traités d'éducation », dans *Les entrées de la vie : initiations et apprentissages*, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 12^e Congrès, Nancy, 1981, p. 22.

¹¹⁶ *Ibid.*, pp. 25-26.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*, pp. 15-29.

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons surtout au traité de Geoffroi de la Tour Landry et au *Ménagier de Paris*, qui se consacre à l'éducation des jeunes filles. Il fallait combler ce vide, car les traités précédentes se préoccupaient surtout de l'éducation des garçons. Même si, selon certains lettrés, l'éducation des deux genres devait être différente ¹¹⁹. À cette époque-là, les parents recevaient comme conseil de préserver leur fille de l'extérieur jusqu'au mariage alors qu'on préconisait l'inverse pour les garçons ¹²⁰. Comme nous l'avons déjà présenté, l'un des textes connus de l'époque s'adressant aux filles est celui de Geoffroi de la Tour Landry, *Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* (XIV^e) ainsi que la *Cité des Dames* de Christine de Pizan (XV^e) ¹²¹. D'autres traités sur ce thème sont apparus au XV^e siècle tels que le *Guide de l'enfant à Jésus-Christ* de Jean Gerson ¹²² et *Les Enseignements moraux* que Christine de Pizan écrit pour son fils ¹²³.

¹¹⁹ LETT, Didier, « L'éducation et les conceptions pédagogiques au Moyen Age », dans *Recherche et Prévisions*, Paris, Caisse nationale des allocations familiales, 1999, p. 85.

¹²⁰ *Ibid*, pp. 87-88.

¹²¹ RICÉ, Pierre, *op. cit.*, p. 29.

¹²² *Ibid*, p. 86.

¹²³ FRESCO, Karen, « *Les Enseignements moraux* de Christine de Pizan dans l'ordre des textes d'un recueil pieux du XV^e siècle (BnF, fr.1181) », dans *La mise en recueil de textes médiévaux*, dir. par Xavier Leroux, vol.16, 2007, pp. 293-308. URL : <https://journals.openedition.org/babel/712>, consulté le 02 août 2021.

La femme et le bonheur conjugal au Moyen Âge

Même si l'enjeu de ce travail est d'étudier la stylistique et la forme du *Ménagier de Paris*, nous utiliserons, dans certains cas, le contenu pour appuyer notre propos, car le fond accompagne toujours la forme et la régit en partie. Il est important d'éviter tout anachronisme ; nous allons, par conséquent, interroger la place de la femme et le bonheur qu'elle peut recevoir dans le mariage au Moyen Âge.

I. La place de la femme

Nous envisagerons ici la place de la femme aux XII^e et XIII^e siècles. Les conséquences des décisions prises durant ces deux siècles se répercutent sur le XIV^e siècle ; nous verrons ensuite au fil de notre analyse si le bourgeois est un homme de son époque.

La femme pouvait, selon sa classe sociale et son état marital, obtenir certains droits. Cependant, elle n'était pas encore indépendante financièrement ou autonome face à son père ou son mari : elle restait sous la tutelle d'un homme ¹²⁴. La tutelle de la femme change selon son état civil à partir du XIII^e siècle. En effet, si la femme était célibataire ou veuve, elle pouvait décider la manière dont elle utilisait ses biens et elle était considérée comme la tutrice de ses enfants lorsque ces derniers n'étaient pas encore majeurs ¹²⁵. Cependant, ce n'était pas le cas de la femme mariée : cette dernière devait subir la tutelle de son mari et suivre ses ordres. Seules les femmes mariées qui étaient marchandes ou négociantes échappaient à la tutelle ¹²⁶.

Elles devaient suivre des lois différentes selon leur milieu social : les femmes habitant en ville suivaient, la plupart du temps, « les "coutumes de la ville" codifiées selon les cas depuis le XII^e ou le XIII^e siècle » ¹²⁷ ; les femmes habitant à la campagne devaient suivre les « lois nationales » ¹²⁸ ; les femmes habitant dans des communautés religieuses vivaient selon les règles de l'ordre religieux ¹²⁹.

¹²⁴ HARKSEN, Sibylle, *La femme au Moyen Age*, Berlin, éd. Leipzig, 1974, p. 9.

¹²⁵ OPITZ, Claudia, « Contraintes et libertés », dans *Histoire des femmes en Occident : le Moyen Âge*, dir. par Christiane Klapisch – Zuber, vol. 2, Paris, éd. Plon, 2002, p. 281.

¹²⁶ *Ibid*, pp. 280-281.

¹²⁷ *Ibid*, p. 279.

¹²⁸ *Ibid*.

¹²⁹ *Ibid*.

La première obligation de la femme était de s'occuper de sa famille ; elle devait ramener les provisions ainsi que l'eau dans son foyer et s'occuper de la cuisine pour l'ensemble de sa famille ou celle pour laquelle elle travaillait¹³⁰. C'était également la femme qui se chargeait du nettoyage de la maison et de la vaisselle¹³¹.

Au XII^e siècle, « les discours pastoraux »¹³² et les traités éducatifs sont principalement destinés aux femmes faisant partie d'une classe sociale élevée, à savoir la classe aristocratique et la classe bourgeoise¹³³, à l'exception de *La Cité des Dames*, rédigé par Christine de Pizan, qui s'adresse à toutes les femmes. Aux XIV^e et XV^e siècles, les discours didactiques et pastoraux s'adressent aux femmes de toutes les classes sociales¹³⁴. L'enjeu de ces traités était de transmettre le modèle féminin (la *prudfemme*) à suivre en permanence. Les femmes devaient, entre autres, être vierges avant de se marier, être silencieuses et modestes¹³⁵.

II. La vision du mariage de l'Europe occidentale

Les mariages au Moyen Âge servent majoritairement à lier des familles¹³⁶, à consolider des alliances politiques, à unir des territoires « dans les clans nobiliaires »¹³⁷. Ils sont souvent arrangés par les familles et les futurs mariés ne peuvent pas s'opposer à ces dernières ; ils ne sont pas consultés lors de ces arrangements. La future mariée vient d'une bonne famille, doit être vierge et lorsqu'elle se marie, elle donne son héritage, la dot, à sa nouvelle famille¹³⁸. Ces unions sont ce qu'on appelle des mariages de raison. Cependant, il existe également des mariages d'amour même si ces unions étaient plus rares¹³⁹.

¹³⁰ PIPONNIER, Françoise, « L'univers féminin : espaces et objets », dans *Histoire des femmes en Occident : le Moyen Âge*, dir. par Christiane Klapisch – Zuber, vol. 2, Paris, éd. Plon, vol.2, 2002, pp. 348-349.

¹³¹ *Ibid.*, p. 350.

¹³² CASAGRANDE, Carla, « La femme gardée », dans *Histoire des femmes en Occident : le Moyen Âge*, vol. 2, Paris, éd. Plon, 2002, p. 92.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*, p. 97.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 115.

¹³⁶ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *La vie des femmes au Moyen Âge*, éd. Ouest-France, Rennes, 2012, p. 28.

¹³⁷ GAUDEMET, Jean, « Association internationale d'histoire du droit et des institutions », dans *Rapports III : Organismes internationaux affiliés et commissions internes*, Bucarest, Comité National des Historiens Roumains, 1980, p. 79.

¹³⁸ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *op. cit.*, p. 29.

¹³⁹ GAUDEMET, Jean, *op. cit.*, p. 79.

Le mariage devient une institution à part entière dès le XII^e siècle ¹⁴⁰. Les représentants religieux se sont réunis pour établir une charte précise, depuis les bans jusqu'à l'acte charnel ¹⁴¹, que les futurs mariés doivent suivre s'ils veulent se marier ¹⁴². C'est à partir de cette époque-là que le mariage est considéré comme un sacrement ¹⁴³. Cette intégration aux sacrements sera confirmée au Concile de Trente (1545-1563) ¹⁴⁴. Le changement de statut du mariage est instauré afin d'éviter tout divorce. Celui-ci sera uniquement accepté si les époux sont des parents afin d'éviter la consanguinité ¹⁴⁵. Il permet également la suppression des « mariages "clandestins", c'est-à-dire célébrés sans la présence du propre curé de l'une des deux parties, ni le cas échéant, de témoins » ¹⁴⁶. Le mariage à cette époque-là pouvait se dérouler devant un prêtre afin d'éviter une séparation ou la bigamie, mais il pouvait également se passer devant un notaire ¹⁴⁷.

Selon la loi canonique, les femmes pouvaient se marier à partir de l'âge 12 ans et les hommes à partir de l'âge de 14 ans même si les fiançailles avaient lieu plus tôt ¹⁴⁸. Cependant, les hommes se mariaient rarement aussi jeunes ¹⁴⁹. La différence d'âge dans un couple au Moyen Âge était courante, nous pouvons l'observer dans l'union entre le bourgeois et son épouse.

« Indissolubilité, monogamie, consensualisme et exogamie » ¹⁵⁰ sont les nouvelles bases fondamentales du mariage à cette époque-là ¹⁵¹. Le consensualisme est un principe qui promulgue « le consentement des parties légitimement manifesté (*légitime manifestatus*) entre personnes juridiquement capables (*iures habiles*) [au sein du] mariage » ¹⁵². Le code du droit

¹⁴⁰ GAUDEMET, Jean, *op. cit.*, p. 79.

¹⁴¹ ANONYME, « Sexe, mariage et religion : l'amour au Moyen Âge », dans *Histoire et Civilisations*, mars 2016. URL : <https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/5307-mariage-et-amour-au-moyen-age.html>, consulté le 26 mars 2020.

¹⁴² GAUDEMET, Jean, *op. cit.*, p. 83.

¹⁴³ *Ibid*, p. 84.

¹⁴⁴ BERNOS, Marcel, « Le concile de Trente et la sexualité : La doctrine et sa postériorité », dans *Les Sacrements dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Provence, Presses universitaires de Provence, pp.213-231. URL : <https://books.openedition.org/pup/7352?lang=fr>, consulté le 26 mars 2020.

¹⁴⁵ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *op. cit.*, p. 28.

¹⁴⁶ BERNOS, Marcel, *op. cit.*

¹⁴⁷ GAUDEMET, Jean, *op. cit.*, p. 84.

¹⁴⁸ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴⁹ *Ibid*, p. 30

¹⁵⁰ ANONYME, « Sexe, mariage et religion : l'amour au Moyen Âge », *op. cit.*, consulté le 26 mars 2020.

¹⁵¹ *Ibid*.

¹⁵² SCHOUPE, Jean-Pierre, *Le droit canonique : introduction générale et droit matrimonial*, Bruxelles, E. Story-Scientia, 1991, p. 167.

canonique (can. 1057) précise que « le consentement matrimonial est l'acte de volonté par lequel un homme et une femme se donnent et reçoivent mutuellement par alliance irrévocable pour constituer le mariage »¹⁵³. L'exogamie est un « fait, [une] obligation pour les membres d'un groupe social (famille, clan, tribu...) de choisir leur conjoint en dehors de celui-ci »¹⁵⁴.

III. Le bonheur conjugal

Le bonheur conjugal au Moyen Âge dépendait de l'homme. La femme devait agir et se comporter en fonction de son mari et devait absolument être amoureuse de lui¹⁵⁵. Elle était le soutien de son époux dans ses projets, elle subvenait également à ses besoins sexuels et devait assurer la descendance de son mari¹⁵⁶. En remplissant ses devoirs envers son mari, elle pouvait bénéficier de l'attention de celui-ci¹⁵⁷.

Au Moyen Âge, nous constatons dans la littérature que l'amour et le mariage ne sont généralement pas associés. La présence de l'amour est observable comme nous pouvons le constater dans la littérature courtoise entre un amant et une femme mariée¹⁵⁸. Comme nous l'avons vu, lorsque deux personnes se marient, elles le font pour avoir une descendance, pour essayer d'établir la paix. Les personnes ne se mariaient pas par amour. Pierre Lombard, juriste, pense que l'amour conjugal existe, mais que ce dernier apparaît après le mariage grâce à la compatibilité des humeurs, des caractères des conjoints. Pour prouver ses dires, il met en avant le couple Jacob et Rachel de la Bible, lequel est considéré comme honnête alors qu'ils s'aimaient. Selon lui, le bonheur conjugal existe donc après plusieurs années de cohabitation et de mariage¹⁵⁹.

Dans son article sur le bonheur conjugal¹⁶⁰, Anna Loba montre que l'ambition première du *Ménagier de Paris* est l'ordre ainsi que la structure du ménage. En effet, le bonheur conjugal

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ « Exogamie », dans le *TLFI*, sur le *CNRTL*, consulté le 04 juillet 2021.

¹⁵⁵ VECCHIO, Silvana, « La bonne épouse », dans *Histoire de la femme en Occident : le Moyen Âge*, dir. par Christiane Klapisch – Zuber, vol. 2, Paris, éd. Plon, 2002, p. 121.

¹⁵⁶ OPITZ, Claudia, *op.cit.*, p. 284.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ CORBELLARI, Alain, *Prismes de l'amour courtois*, Dijon, éd. Universitaire de Dijon, 2018, pp. 12-13.

¹⁵⁹ LOBA, Anna, « “ Pour donner plus grand doctrine a voz filles, amies ou autres ” : *Le Ménagier de Paris* », *op.cit.*, pp. 21-22.

¹⁶⁰ LOBA, Anna, « Le projet du bonheur conjugal dans *Le Ménagier de Paris* », dans *Studia Romanica Posnaniensia*, vol. 29, Poznań, Université Adam Mickiewicz, 2003, pp. 31-40.

selon ce bourgeois anonyme découle de cet ordre ¹⁶¹. La demeure du couple doit être organisée, rangée et propre à tout moment. Pour l’auteur du *Ménagier*, « c’est l’organisation de l’espace qui rend le bonheur possible » ¹⁶². Loba consacre également un chapitre entier à ce traité d’éducation dans son livre, *Le Réconfort des dames mariées* ¹⁶³. Elle s’intéresse aux informations précises et multiples que nous obtenons sur la vie quotidienne de l’époque à la lecture de cette œuvre (deuxième « distinction »). Elle rappelle que le texte du bourgeois se différencie des autres traités : son but est que son épouse devienne une « ménagère parfaite » ¹⁶⁴. Il met autant en avant les principes de la morale chrétienne que ceux de la bourgeoisie, contrairement à Geoffroi de la Tour Landry qui développe uniquement la morale chrétienne dans son texte. Loba remarque également que la bourgeoisie urbaine essaie de s’assurer un confort économique grâce au mariage. Selon elle, *Le Ménagier de Paris* est un traité éducatif ayant une vision idéaliste de la vie conjugale. Le bourgeois mentionne seulement à une ou deux reprises les futurs enfants de son épouse et met surtout en avant le couple marié. Or, comme nous l’avons déjà dit, la descendance était primordiale à l’époque médiévale ¹⁶⁵. L’auteur se préoccupe principalement de son épouse et de son éducation : il développe un *ethos* bienveillant envers cette dernière.

Elisabeth Kine, quant à elle, a décidé d’étudier le désir féminin dans les traités éducatifs. Elle observe que ce dernier n’est pas pris en compte. En effet, lorsque le sujet est évoqué, le bourgeois ne considère pas le désir féminin dans son propre couple. Lorsqu’il évoque cette passion féminine, il ne parle que du désir adultère de la femme. Selon lui, c’est ce désir féminin qui mène à la tromperie. C’est une des grandes peurs de l’homme de l’époque. C’est une des raisons pour lesquelles il a écrit ce traité : il voulait éviter que son épouse ait un amant, mais il voulait également lui interdire tout plaisir sexuel en dehors de la procréation d’un futur enfant ¹⁶⁶. L’auteur du *Livre du Chevalier de la Tour Landry* développe les mêmes principes que *Le Ménagier de Paris*. Les hommes aimeraient contrôler, imposer leur autorité sur le désir féminin, mais n’y parviennent pas, car ils ne le comprennent pas ¹⁶⁷.

¹⁶¹ *Ibid*, p. 32.

¹⁶² *Ibid*, p. 33.

¹⁶³ LOBA, Anna, « “ Pour donner plus grand doctrine a voz filles, amies ou autres ” : *Le Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, pp.74-120

¹⁶⁴ *Ibid*, p. 75.

¹⁶⁵ OPITZ, Claudia, *op. cit.*, p. 284.

¹⁶⁶ KINE, Elisabeth, *op. cit.*, p. 136.

¹⁶⁷ *Ibid*, pp. 136-137.

La rhétorique aristotélicienne

La rhétorique ou l'art du discours, à côté de la dialectique ¹⁶⁸ et de la grammaire, fait partie de ce qu'on appelle le *Trivium* ¹⁶⁹ des Arts libéraux au Moyen Âge. Elle est également la discipline de la persuasion qui impose sa force sur « la dialectique, art d'argumenter ou art de penser » ¹⁷⁰ ainsi que sur la grammaire grâce à la richesse qu'elle développe pour exprimer le même contenu ¹⁷¹.

La rhétorique aristotélicienne est basée sur trois piliers complémentaires, à savoir le *pathos*, le *logos* et l'*ethos*. Pour convaincre, l'orateur doit utiliser des arguments persuasifs ; ce pilier est appelé *logos*. Il prend aussi en compte les sentiments de l'auditoire afin de mieux le toucher ; ce pôle est intitulé *pathos*. L'orateur cherche également à avoir une image favorable auprès de l'auditoire auquel il s'adresse car le public doit se sentir en confiance ; ce point est appelé *ethos* ¹⁷².

Dans notre cas, nous pouvons dire que le mari parvient à développer une image favorable de lui auprès de sa femme, en il lui prodiguant des conseils pour qu'elle devienne une compagne exemplaire. De plus, il appuie son argumentation en utilisant des textes connus de l'époque et des *exempla* provenant notamment de la Bible. Par conséquent, la jeune mariée croit ce que son mari lui dit. Le narrateur prend en compte les sentiments de son épouse, c'est-à-dire la peur de se faire battre devant des invités ¹⁷³ ; il la rassure en lui disant qu'il ne le fera pas si elle suit ses conseils ¹⁷⁴. Or, nous verrons notamment que le bourgeois associe ses conseils à des verbes d'obligation ou combine subtilement un verbe et une négation qui impliquent un ordre, une injonction. Le mari semble donc être un bon orateur : il prend en compte les trois piliers que nous venons de mentionner.

Nous employons le terme d'orateur même si *Le Ménagier de Paris* est un traité écrit, car nous ne savons pas s'il a d'abord été lu avant de fournir une version écrite ou si l'épouse du bourgeois a uniquement reçu la version écrite du texte. Nous nous pencherons sur l'*ethos* de

¹⁶⁸ ARISTOTE, *Rhétorique*, I, 1, Librairie générale de France, Paris, 16 éd., novembre 2020, p. 75.

¹⁶⁹ MEYER, Michel, *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, coll. « Biblio essais », Paris, Le livre de poche, 1999, p. 86.

¹⁷⁰ *Ibid*, p. 89.

¹⁷¹ *Ibid*, p. 89.

¹⁷² AMOSSY, Ruth, *La présentation de soi*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 15-16.

¹⁷³ « Prologue », dans *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 22.

¹⁷⁴ « Prologue », éd. cit., p. 22.

l'auteur dans la première « distinction » grâce au *logos* et au *pathos* employés. Chacun des piliers de la rhétorique sera analysé au fur et à mesure de notre étude. Les éléments seront repris dans la conclusion pour confirmer ou infirmer le *telos* de l'auteur, à savoir éduquer son épouse à sa demande.

Deuxième partie : étude des moyens de persuasion dans *Le Ménagier de Paris*

Les *exempla*

L'intérêt que nous portons à une analyse des *exempla* ressort d'une étude menée par Marie Fouarge. Dans un premier temps, elle les a listés en fonction de l'article dans lequel ils se trouvent¹⁷⁵. Ensuite, elle les a classés en trois catégories : « les *exempla* judéo-chrétiens, les *exempla* de tradition chrétienne et ceux de tradition livresque profane »¹⁷⁶. Nous nous intéresserons au contexte d'utilisation, au choix des personnages féminins, à la traduction des *exempla* latins ainsi qu'à la modification de ceux-ci, car ces informations pourront nous apporter des éléments sur la présentation de soi de l'auteur (l'*ethos*), sur son argumentation (le *logos*) ainsi que sur les émotions qu'il emploie (le *pathos*) pour affermir son *ethos* et son *logos*.

L'*exemplum* est un terme polysémique¹⁷⁷. D'après Rudolph Schenda, dont la définition du terme semble bien adéquate pour décrire les *exempla* cités par l'auteur du *Ménagier de Paris*, « l'*exemplum* est une notion englobant différents genres littéraires, c'est une fonction : une proposition didactique avec une tendance moralisante »¹⁷⁸. Peter von Moos stipule, quant à lui, que « l'*exemplum* est un argument : il induit plus qu'il n'illustre. Il s'inscrit dans les figures de la rhétorique héritées de l'Antiquité ». Selon lui, « c'est un événement du passé, rappelé ou mentionné dans un discours, pour convaincre de l'objectif à atteindre »¹⁷⁹. Nous pouvons donc établir que l'*exemplum* médiéval est un moyen rhétorique développant une morale sans s'inscrire dans un genre littéraire défini¹⁸⁰. Selon Jean-Thiébaut Welter¹⁸¹, l'*exemplum* est composé de « trois éléments essentiels, à savoir : un récit ou une description, un enseignement

¹⁷⁵ Cf. annexe 1.

¹⁷⁶ FOUARGE, Marie, *op. cit.*, p. 57.

¹⁷⁷ POLO DE BEAULIEU, Marie Anne ; DITTMAR, Pierre-Oliver, « Polysémie de l'*exemplum* : modèle moral, modèle iconographique », dans *Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge*, XLV^e Congrès de la SHMESP (Nancy-Metz, 22 mai-25 mai 2014), coll. « Histoire ancienne et médiévale », vol. 139, Paris, éd. de la Sorbonne, 2015, pp. 285-298. URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/27039?lang=fr>, consulté le 10 juillet 2021.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ BREMOND, Claude, « L'*exemplum* médiéval est-il un genre littéraire ? », dans *Les Exempla médiévaux : Nouvelles perspectives*, dir. par Jacques Berlioz et Marie Anne Polo de Beaulieu, Paris, Honoré Champion, 1998, pp. 21-25.

¹⁸¹ WELTER, Jean-Thiébaut, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique*, Paris, Occitania, 1927, 560 p.

moral ou religieux, une application de ce dernier à l'homme »¹⁸². Dans le cadre du *Ménagier de Paris*, le bourgeois se sert d'*exempla*, brefs et longs, pour renforcer son *logos* et son *auctoritas*, terme qui se rapporte dans le texte « à un principe d'*obéissance*, voire de *soumission* »¹⁸³. Nous nous apercevons également que l'argumentation de l'auteur est sélective, c'est-à-dire que le narrateur choisit de mettre en avant des femmes dites « exemplaires » telles que Rachel, Rebecca, Sarah, Grisélidis ou encore Prudence¹⁸⁴ dont les qualités sont indiscutables.

Nous constatons également que le bourgeois n'insère pas aléatoirement ces récits. Dans un premier temps, il introduit son article et il le développe soit avec *exemplum* soit sans, comme c'est le cas dans les deux premiers articles. Lorsqu'il s'en sert, il commence souvent par une référence biblique (*Ancien* ou *Nouveau Testament, les Épîtres des apôtres...*). Il passe ensuite à des *exempla* de sources profanes connues telles que l'histoire de Grisélidis et de Prudence avant de terminer par des histoires moins célèbres comme celle de Jehanne la Quentine. Il est toutefois possible que cet ordre ne soit pas respecté comme dans les sixième et huitième articles¹⁸⁵. Nous pouvons tout de même conclure qu'il passe souvent d'un exemple général à un particulier¹⁸⁶, ce qui lui permet de préciser son propos et d'insister sur certains éléments.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'auteur reprend des *exempla* bibliques ainsi que des personnages présents dans ce texte sacré. Il semblerait qu'il s'appuie sur la *Vulgate*, la version de saint Jérôme (appelé aussi Jérôme de Stridon), l'auteur de la nouvelle traduction latine du *Nouveau Testament* à partir de textes grecs et le traducteur de l'*Ancien Testament* à partir des textes grecs et hébreux¹⁸⁷, ainsi que d'autres textes bibliques tels que les *Psaumes*.

¹⁸² *Ibid*, p. 3.

¹⁸³ AUDI, Paul, « Sémantique de l'autorité (quelques remarques) », dans *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2002, n°50, Toulouse, Érès, pp. 15-22, mis en ligne le 01 décembre 2015. URL : <https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2002-4-page-15.htm>, consulté le 08 août 2021.

¹⁸⁴ KINNE, Elizabeth, « Les écrits didactiques pour femmes et le double discours du désir au Moyen Âge », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, Paris, éd. Belin, 2010, p. 144.

¹⁸⁵ Cf. annexe 1.

¹⁸⁶ Karin Ueltschi l'avait également observé dans « Servantes du Seigneur Servantes du Seigneur et épouses : figures exemplaires dans le *Ménagier de Paris* », dans *La Vierge dans les arts et les littératures du Moyen Âge*, dir. par Paul Bretel, Michel Adroher et Aymat Catafau, Paris, Honoré Champion, 2017, pp. 243-257, sur Hal Archives-Ouvertes (HAL), publié le 5 novembre 2020. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02990421>, consulté le 19 juillet 2021.

¹⁸⁷ BALLARD, Michel, « Saint Jérôme (Stridon, Dalmatie, v. 347 – Bethléem 419/420) », dans *Antiquité et traduction*, pp.87-114, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, publié le 5 avril 2019. URL : <https://books.openedition.org/septentrion/36925>, consulté le 17 juin 2021.

Saint Jérôme, qui était le secrétaire de Damase, devait « harmoniser des textes parfois disparates et [...] effectuer des vérifications par rapport aux originaux grecs » et « à l'origine, [il devait] réviser les versions existantes, c'est-à-dire la *Vetus Latina* ». Néanmoins, il décide de produire une nouvelle traduction qui lui permet d'harmoniser et de moderniser la langue, car « il semble que sa connaissance de l'hébreu lui ait fait mettre en doute la qualité de la version des Septante (dont certains passages étaient d'un tel littéralisme qu'ils étaient du mauvais grec), pourtant considérée comme l'idéal de la traduction »¹⁸⁸. Dans la version de la *Vulgate*, Eve est née de la côte d'Adam. Le bourgeois reprend cette idée dans son traité :

Car il est dit que quant au commencement Adam fut fait, Nostre Seigneur par sa bouche et parole dist : « Faisons lui aide », et lors de **la coste de Adam** fist la femme comme aide et subjecte ; et ainsi en use l'en, et c'est raison (art.6, p.188 et 190, 1.57-61).

Expliquons à présent brièvement l'histoire et les qualités de ces femmes dans un ordre chronologique. Sarah, qui signifie *princesse*, est l'épouse d'Abraham (*Gn 11, 29-31*). Elle constate qu'elle ne peut pas donner de descendance à Abraham, ce qui était fondamental à cette époque-là. Elle décide donc de lui offrir sa servante, Agar, pour obtenir cette descendance (*Gn 16, 1-8*). Un fils, Ismaël, naît de cette union. Il est considéré comme l'ancêtre de l'Islam. Néanmoins, Sarah conçoit finalement un fils, Isaac (*Gn 17, 15-22*), qui est l'objet d'une offrande du premier né consacré à Dieu¹⁸⁹. Ce dernier survit. Elle décide ensuite de chasser Agar et Ismaël de leur clan pour permettre à Isaac de grandir et de succéder à ses parents. Sarah représente la femme libre dans la Bible¹⁹⁰ (*Gn 4, 22-31*). Selon Saint Paul, elle est également le symbole allégorique de la grâce (*Rm 9, 6-9*), terme issu de l'hébreu *hen* qui signifie la gratuité, le don de soi ainsi que la beauté. Sarah possède ces qualités¹⁹¹.

Rebecca est, quant à elle, choisie par un message divin pour devenir l'épouse d'Isaac. Elle accepte le mariage arrangé¹⁹². Elle est connue pour être serviable et belle. Après une longue stérilité, elle donne naissance à des jumeaux : Esau et Jacob (*Gn 25, 21-26*). Rebecca préfère Jacob, le cadet, à Esau. Elle entend qu'Isaac aimerait octroyer une bénédiction à Esau, elle la détourne pour que Jacob en soit le bénéficiaire (*Gn 27, 1-7*). En faisant cela, elle s'oppose au droit d'aînesse¹⁹³. Dans les années qui suivent, Jacob épouse deux sœurs : Léa et Rachel.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ KELEN, Jacqueline, *Les femmes de la Bible*, coll. « Relié Poche », Paris, éd. Du Relié, pp. 61-64.

¹⁹⁰ TOURNAY, R., *Dictionnaire des Noms propres de la Bible*, Paris, éd. du Cerf – DDB, 1978, pp. 332-333.

¹⁹¹ *Ibid.*, pp.332 et 429.

¹⁹² KELEN, Jacqueline, *op.cit.*, pp. 65-68.

¹⁹³ *Dictionnaire des Noms propres de la Bible*, Paris, éd. Le Cerf-DDB, 1978, p. 316.

Rebecca est un exemple à suivre, car elle est serviable et reste aux côtés de son mari, même si elle a tenté de changer le droit d'aînesse.

Rachel est la fille cadette de Laban l'Araméen. Elle est bergère et a une belle allure ainsi qu'un beau visage. Elle est la préférée de Jacob qui ne peut en faire sa femme qu'après avoir épousé la sœur aînée Léa (*Gn 29, 6-31 ; Osée 12, 13*). Pour obtenir Rachel, Jacob doit travailler sept ans dans les champs de Laban, mais son futur beau-père substitue Rachel par Léa lors des noces, car l'aînée doit se marier avant la cadette selon la tradition ¹⁹⁴. Jacob doit travailler pendant sept nouvelles années s'il veut pouvoir épouser Rachel, ce qu'il fait. Rachel est la femme de désir, Léa est la femme de devoir et de fidélité. Nous sommes face à une querelle entre ces deux femmes : Rachel qui est stérile et Léa qui est féconde. Par sa servante Bilha, Rachel donne à Jacob deux fils, Dan et Nephtali (*Gn 30, 1-8 ; Gn 35, 25*), puis, à son tour, enfante Joseph (*Gn 30, 22*). En arrivant en Canaan (*Gn 31, 4-19*), elle accouche de Benjamin et meurt (*Gn 35, 16-19*). Rachel et Léa ont édifié la maison, c'est-à-dire le peuple d'Israël (*Ruth 4, 11*) ¹⁹⁵.

Ces différentes femmes sont irréprochables selon le bourgeois. Sarah, Rebecca et Rachel sont toutes des femmes modèles, pieuses, fidèles à leur engagement ¹⁹⁶. Léa est un modèle de sagesse, de raison, de fécondité et de fidélité, même si l'auteur la mentionne moins souvent ¹⁹⁷. En insérant des femmes qui ont accepté de suivre les ordres de leur mari en leur restant fidèles, l'auteur développe un modèle d'épouse que sa compagne devrait suivre. Ces femmes ont certaines caractéristiques de la *prudfemme*, à savoir la fidélité, la sagesse, le respect envers leur mari. Néanmoins, lorsque l'auteur raconte l'histoire de Sarah et sa servante Agar ou celle de Rachel et de sa sœur Léa, il centre les récits sur leur fidélité. Même si ces dernières sont dans une relation polygame. Or, comme nous l'avons vu, la polygamie est interdite dans la religion chrétienne. Nous constatons donc, comme Karin Ueltschi, que l'auteur sélectionne les éléments dont il désire parler. Il met en avant certaines caractéristiques de la *prudfemme* : la fidélité, la sagesse, le respect envers leur mari. Karin Ueltschi constate aussi que certaines vertus cardinales sont mises en avant : « [I]'obéissance, [I]e service et [I]'humilité » ¹⁹⁸. Grâce à cette

¹⁹⁴« Vie conjugale et épouses exemplaires », dans *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 172.

¹⁹⁵ *Dictionnaire des Noms propres de la Bible*, Ed. Le Cerf – DDB, 1978, p. 312.

¹⁹⁶ Pour aller plus loin, FISCHER Imtraud, *Des femmes aux prises avec Dieu : récits bibliques sur les débuts d'Israël*, coll. « Lire la Bible », Paris, éd. du Cerf, 2008, 240 p.

¹⁹⁷ KELEN, Jacqueline, *Les femmes de la Bible*, Paris, Relié Poche, 2014, 151 p.

¹⁹⁸ UELTSCHI, Karin, « Servantes du Seigneur et épouses : figures exemplaires dans le *Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, consulté le 17 décembre 2021.

stratégie rhétorique de sélection, l'auteur réussit à associer son modèle de l'épouse idéale, la *prudfemme*, et les vertus chrétiennes.

Passons maintenant à Grisélidis¹⁹⁹ et à Prudence, qui sont des *exempla* très connus à l'époque. Grisélidis est une jeune paysanne qui se marie avec Gautier, le marquis de Saluces. Ce dernier est puissant, car il est celui *auquel tous les autres de celle région, comme barons, chevaliers, escuiers, bourgeois, marchans et laboureurs obéissoient* (art.3, p.192, l.101-103). En tant qu'homme célibataire, il vaque à ses occupations et ses divertissements. Ses vassaux lui demandent de se marier pour protéger son héritage. Il accepte s'il peut choisir son épouse, et décide donc de se marier avec Grisélidis qui a une très bonne réputation. Néanmoins, le marquis décide de tester son obéissance. Il va donc lui ôter les enfants nés de leur union, l'un après l'autre, et lui faire croire qu'ils sont morts. Les enfants seront secrètement envoyés à Bologne chez une parente. Il lui fait ensuite croire qu'il la répudie et qu'il va se marier avec une jeune femme. Il la renvoie chez son père dans la tenue avec laquelle elle était arrivée : une seule chemise. La veille du mariage, il demande à Grisélidis de revenir pour servir à la fête. Elle accepte sans rien laisser paraître. Le marquis étant satisfait de cette soumission décide de ne plus se marier et de la garder comme épouse. Grisélidis est l'image de l'obéissance sans faille voire de la soumission, de l'humilité et de la patience. Le bourgeois, par le biais de cette jeune femme, réussit à mettre en avant une autre caractéristique fondamentale de la *prudfemme* : l'obéissance. Néanmoins, le mari de Grisélidis désire la soumettre, ce qui n'est pas le cas du bourgeois envers sa compagne. En effet, l'auteur désire que son épouse lui obéisse : il ne souhaite pas l'assujettir à sa volonté²⁰⁰.

Prudence²⁰¹, une bourgeoise, est l'épouse de Mélibée. Ce dernier *s'ala esbatre et jouer et laissa en son hostel sa femme et sa fille et les portes closes* (art.9, p.326, l.23-24). Prudence et sa fille ont été attaquées par trois ennemis de Mélibée durant son absence. Sa fille est laissée pour morte. Mélibée devient fou lorsqu'il voit la scène. Son épouse le sermonne en lui disant qu'il doit se comporter avec mesure. Mélibée ne sait pas comment réagir face à cet affront, et suit le conseil de son épouse en appelant ses proches amis pour discuter de la situation et trouver une solution. Certains lui proposent de se venger tandis que d'autres lui suggèrent d'être prudent

¹⁹⁹ Pour expliquer cette histoire, nous nous inspirons de *L'histoire de Griseldis en France au XIV^e et au XV^e siècle* d'Elie Golenistcheff-Koutouzoff, Paris, Droz, 1933, 291 p. et de la version présente dans *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., pp. 192-230 (l.91-838).

²⁰⁰ Voir le point intitulé le courant sapiential dans la première partie de ce mémoire.

²⁰¹ L'histoire est racontée à partir de la version du *Mesnagier de Paris*, éd. cit., pp. 326-398 (l.20-1433).

et de se protéger. Au départ, il décide de se venger, mais après avoir discuté avec son épouse, il décide finalement de suivre le conseil de cette dernière et d'attendre avant de répondre à l'offense. Prudence rencontre ses ennemis et leur explique leurs fautes avec douceur et patience. Ces derniers s'excusent pour le mal qu'ils ont fait à Mélibée, à sa fille et à elle. Mélibée les rencontre également. À la fin de leur conversation, il désire toujours se venger. Prudence réussit à apaiser son mari, qui décide finalement de pardonner à ses ennemis.

Signalons que le bourgeois peut se servir d'*exempla* de femmes moins exemplaires, uniquement pour insister sur le fait qu'il ne faut pas suivre leurs exemples, telles que la duchesse Raymonde d'Italie. En effet, cette duchesse décide d'ouvrir les portes de sa ville à ses ennemis si le chevalier dont elle tombe amoureuse la prend pour épouse. Le chevalier accepte la proposition. Elle donne les clés. Dès que les Hongrois passent les portes, ils volent la ville et ses habitants. Le chevalier fit l'amour à la duchesse puis décide de la prostituer à l'armée avant de l'empaler et d'attacher son corps aux barreaux extérieurs de la ville ²⁰². Cet homme explique son geste en disant ceci :

Tel mary doit avoir telle lecheresse qui par luxure a trahy sa cité et ses gens baillez es mains de leurs ennemis (art. 4, p. 142, l. 209-211).

Nous observons que les femmes commettant un péché sont durement punies. L'auteur donne également l'exemple d'une femme qui trahit ou qui n'est pas amoureuse de son mari en terminant son propos avec les conséquences souvent dramatiques que ces femmes subissent, comme c'est le cas avec l'adaptation de la *Farce du cuvier*. Dans *Le Ménagier de Paris*, les époux ne s'entendent plus, car la femme est aigrie à l'encontre de son mari. Ces derniers partent en pèlerinage. L'époux tombe dans l'eau et demande de l'aide à son épouse qui réagit comme suit :

Nannil, nannil, dist elle, je regarderay premièrement en ma cedula s'il y est escript que je le doye faire, et s'il y est, je le feray, et autrement non ». Elle y regarda, et pour ce que sa cedula n'en faisoit point mencion elle lui respondy qu'elle n'en feroit rien, et le laissa et s'en ala (art.9, p.236, l.929-933).

Le mari est sauvé par des personnes passant par là. Il décide de punir son épouse en la brûlant parce qu'elle ne lui a pas obéi. Le bourgeois termine par dire que cette femme est morte à cause de son orgueil, ce qui permet à l'auteur de ce traité de rappeler à son épouse qu'elle ne doit absolument pas commettre ce péché si elle désire ne pas subir les mêmes conséquences. Dans le texte original de *La Farce du cuvier*, la femme est la maîtresse de maison et l'homme,

²⁰² *Ibid*, pp. 140 et 142.

Jacquinet, est aigri : il désire prendre sa place. Son épouse tombe dans la cuve et demande de l'aide à son mari, mais ce dernier ne veut pas, car ce n'est pas écrit dans la liste des tâches établie avec sa femme qu'il est censé accomplir pour elle dans certaines situations. Jacquinet propose son aide s'il devient le maître de maison et que son épouse obéit à ses ordres. Cette dernière accepte. Jacquinet l'aide alors à sortir de la cuve. Le bourgeois a modifié l'*exemplum* pour qu'il corresponde au précepte qu'il vient de citer et par conséquent, pour qu'il puisse renforcer son argumentation. Néanmoins, dans les deux versions de l'*exemplum*, la morale de l'histoire est que la femme doit obéir à son époux. L'auteur insiste donc sur l'obéissance de l'épouse grâce à cet *exemplum*. Il condamne également le péché d'orgueil qui peut provoquer la mort comme nous pouvons le lire dans l'*exemplum* présent dans *Le Ménagier de Paris*.

L'auteur se sert également d'*exemplum* en latin. Il le traduit dans l'énoncé suivant, ce qui peut aider son épouse si cette dernière ne parle ou ne comprend pas toutes les nuances du latin :

3. Gracias ago tibi, Domine Deus omnipotens, qui es trinus et unus, qui es semper in omnibus, et eras ante omnia, et eris per omnia Deus benedictus per secula, qui me de transacto noctis spacio ad matutinales horas deducere dignatus es. Et nunc queso, Domine, ut donas michi hunc diem per tuam sanctam misericordiam sine peccato transire quatenus ad vesperum. Et semper tibi, Domino Deo meo, referre valeam actiones graviorum. Per Christum Dominum nostrum. Amen (art. 1, p. 36, l. 28-36).

4. C'est-à-dire en françoiz : Beau Sire Dieu tout puissant, qui es un seul en Trinité, qui estoit, es et seras en toutes choses Dieu benoist par les siècles, je te rens grace de ce que tu m'as daigné trespasser des le commencement de ceste nuit jusques aux heures matinaulx. Et maintenant je te requier que tu me daignes par ta sainte miséricorde ce jour trespasser sans pechié, tellement que au vespre je te puisse comme a Dieu et a mon Seigneur remercier, adourer et donner salut (art. 1, p. 36, l. 37-45).

Cette prière montre que le bourgeois est un homme instruit (par l'utilisation du latin ainsi que par la traduction proposée) et croyant. Il est capable d'utiliser ses connaissances pour asseoir ses opinions : il emploie cette prière pour insister sur l'heure à laquelle la prière doit être faite (*ceste nuit jusques aux heures matinaulx*). De plus, il veut être certain que sa compagne comprenne ce qu'il dit en traduisant cette prière juste après l'avoir citée. La morale de l'*exemplum* est répétée dans la traduction de cette prière à Dieu, améliorant de ce fait la mémorisation de la louange, et garantissant la compréhension par des lecteurs non locuteurs du latin.

Dans certains cas, il peut modifier l'*exemplum* pour qu'il corresponde au point énoncé²⁰³, comme nous l'avons vu avec la *Farce du cuvier*. Dans d'autres, il décide de ne pas divulguer toute l'histoire, comme nous pouvons le lire avec le récit de Sire Andresel :

²⁰³ BRERETON, Georgina E., « Deux sources du *Ménagier de Paris*, le *Roman des sept sages de Rome* et les *Moralitez sur le jeu des eschechs* », *op. cit.*

41. Le sire d'Andresel fut tout esbay, et dist qu'il devoit et paieroit le disner l'andemain en son hostel d'Andresel. Et tantost se partirent tous pour aler la, et tantost qu'il fut entré en la porte d'Andresel, la dame d'Andresel vient au devant et s'enclina. Tantost que le sire d'Andresel fust descendu il, qu'il tenoit encores le baston pardessus lequel la demoiselle avoit sailly a Melum, mist icellui baston a terre et cuida pardessus icellui faire saillir la dame d'Andresel, qui de ce faire fut reffusant. Dont le sire d'Andresel fust parfaitement courroucié – et du surplus je me taiz, et pour cause ! Mais tant en puis je bien dire et le scay bien, que s'elle eust acomply le commandement de son mary, lequel il faisoit plus pour jeu et pour essay que pour prouffit, elle eust mieulx gardé son honneur et mieulx lui en eust pris. Mais a aucunes ne vient pas tousjours bien, et a aucunes si fait (art.6, p.266 et 268, l.1460-1474).

Ce chapitre permet de mettre en avant l'argumentation sélective du bourgeois, à savoir les femmes exemplaires. Il mentionne également le nom de quelques femmes qui ont fauté pour insister sur les conséquences et renforcer l'idée d'obéissance de la femme envers son époux. Nous observons également une organisation rédactionnelle dans les différents articles : il part d'un exemple général, souvent biblique, pour arriver à un exemple particulier. De plus, il modifie certains *exempla* (*la Farce cuvier*) ou décide d'omettre certains passages pour ne pas choquer sa jeune épouse (sire d'Andresel). Il emploie également certains exemples pour créer des émotions (la peur, l'empathie) et s'en servir lorsqu'il développe la morale de l'histoire (Grisélidis et Prudence). L'auteur construit son *logos* en se servant notamment du *pathos* pour renforcer son *auctoritas* sur sa compagne. Néanmoins, l'auteur ne désire pas que son épouse soit aussi soumise que Grisélidis ou qu'elle soit ébranlée par les conséquences que peuvent subir certaines femmes. Il tente, même s'il lui impose le modèle de la *prudfemme*, de rester bienveillant envers elle. Grâce aux femmes mises en avant dans ces *exempla*, l'auteur met en avant le don de soi, la fidélité, la serviabilité, le respect et l'obéissance de la femme envers son mari. Nous pouvons comparer Grisélidis et Prudence aux personnages bibliques (Sarah, Rebecca, Rachel, Léa) : les deux premières sont dotées d'un sentiment humain respectant la loi humaine/ civile tandis que pour les personnages leur conviction profonde dans le divin les conforte dans leur décision.

Les moyens discursifs

Ce chapitre rendra compte de certains moyens employés par l'auteur pour convaincre, interpeller et informer son épouse, à savoir les vocatifs, l'adjectif épithète, les binômes synonymiques, les pronoms personnels, le discours gnomique, la modalité jussive et les figures d'autorité. Chaque élément sera analysé à partir d'études ou d'articles portant sur ces différents sujets. Quant aux figures de style, elles seront au centre du chapitre suivant. Nous aimerions mettre en avant les moyens de persuasion employés par l'auteur pour asseoir ses propos. Ce chapitre nous servira lorsque nous proposerons une lecture personnelle proposée à l'aune de l'*ethos* dans la conclusion.

L'étude de chacun de ces moyens de persuasion s'ouvrira par un rappel de leur définition, que nous fonderons sur plusieurs sources, à savoir le *Bon Usage*²⁰⁴, le *Dictionnaire de rhétorique*²⁰⁵ de Georges Molinié ou le *Trésor de la langue française (TLFi)*. Plusieurs extraits seront ensuite étudiés en fonction de nos recherches. En conclusion de chaque point, nous résumerons ce que nous aurons mis en lumière quant à la rhétorique de l'auteur.

I. Les vocatifs affectifs

Nous nous proposons d'analyser les vocatifs et, plus particulièrement, les termes d'adresse affectifs, c'est-à-dire ceux que l'auteur emploie uniquement lorsqu'il s'adresse à sa compagne, à savoir *chère/ chère sœur* et *belle sœur*. Notons qu'il se sert également d'autres vocatifs dans certains *exempla* comme *chier père* et *belle fille*²⁰⁶ qui ne sont pas adressés à son épouse.

Selon le *TLFi*, le vocatif est un « cas exprimant l'apostrophe, l'interpellation directe au moyen d'appellatifs, et ayant pour effet d'exclure de la construction de la phrase, à la manière d'une incise, le terme qui désigne l'objet interpellé »²⁰⁷. Cette première définition est précisée par une seconde ajoutant que le vocatif est un « mot, construction exclamative servant à appeler, à interpeller directement quelqu'un ou quelque chose »²⁰⁸ :

²⁰⁴ GREVISSE, Maurice ; GOSSE, André, *Le Bon Usage*, Bruxelles, éd. De Boeck Université, 15e éd., 2011, 1666 p.

²⁰⁵ MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, 9e éd., Paris, Le livre de poche, 2014, 350 p.

²⁰⁶ Nous reviendrons sur ces deux vocatifs à la fin de ce point.

²⁰⁷ « Vocatif », dans *Le TLFi* sur le site du *CNRTL*, consulté le 26 mars 2020.

²⁰⁸ *Ibid.*

Ces choses, **chiere suer**, souffissent assez a vous baillier pour cest article, et vous sont bailliees plus pour raconte que pour dottrine (art. 4, p. 152, l. 383-385).

Certes, **belle seur**, telz services font amer et desirer a homme le retour de son hostel et veoir sa preude femme, et estrange d'autres (art. 7, p. 296, l. 28-30).

Lorsque nous observons les vocatifs affectifs dans *Le Ménagier de Paris*, deux points sont à mettre en avant : l'endroit où ils se situent dans la phrase et leur sens. Le terme d'adresse est souvent situé dans la première partie de l'énoncé. Le vocatif marque une pause, ce qui incite la personne à laquelle on s'adresse à écouter les propos de son interlocuteur. La place du vocatif dans la phrase permet de capter l'attention et l'adhésion de son épouse, comme peuvent l'attester les différents extraits ci-dessus. Néanmoins, nous constatons que l'auteur emploie le vocatif *belle* ou *chier seur* à d'autres endroits de l'énoncé :

3. Et quant au service que vous dictes que vous me feriez volentiers plus grant que vous ne faictes, que vous le sceussiez faire et que je le vous apreigne : saichiez, **chiere seur**, qu'il me souffist bien que vous me faictes autel service comme vos bonnes voisines font a leurs mariz qui sont pareilz a nous et de nostre estat que nous sommes [...] Mais de ce vous gracie, car jasoit ce, **belle seur**, que je congnoisse bien que vous soiez de greigneur lignage que je ne suis, toutesvoies ce ne vous garentiroit mie [...] (prologue, p.24, l.38-45 ; l.50-53).

Le changement de place du vocatif affectif, *belle seur*, vers la fin de son énoncé accaparerait sans doute à nouveau l'attention de sa jeune épouse si cette dernière se désintéresse des propos de son mari.

Georgina E. Brereton, une des éditrices du texte, a consacré une étude²⁰⁹ aux termes d'adresse²¹⁰ dans *Le Ménagier de Paris*. L'auteure s'intéresse essentiellement aux termes désignant les personnes (hommes ou femmes) dans les discours directs et indirects. Elle évoque donc également les expressions *chiere seur* et *belle seur*, qu'elle classe dans une catégorie intitulée « Terme d'affection »²¹¹. Elle considère que l'usage de ces vocatifs traduit l'affection de l'auteur envers son épouse²¹². Cependant, elle ne s'intéresse pas à la signification de ce terme et n'explique pas pourquoi le bourgeois a préféré utiliser *chiere seur* ou *belle seur* à la place de *bonne amie* ou *chiere espouse*. Nous pouvons aller plus loin et nous questionner sur l'utilisation par l'auteur de ces vocatifs affectifs. Ce dernier aurait pu, par exemple, utiliser *douce amie* ou *chiere espouse*, qui correspondent sans doute davantage aux termes affectifs d'un mari envers son épouse.

²⁰⁹ BRERETON, Georgina E., « Titres et termes d'adresses dans *Le Ménéagier de Paris* [sic] », dans *Romania*, vol. 79, n° 316, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1958, pp. 471-484.

²¹⁰ L'article s'intéresse à tous les termes d'adresse désignant une personne sans qu'il

²¹¹ *Ibid*, p. 482

²¹² *Ibid*, pp. 482-483

L'étude consacrée par Aletta Grisay, Georges Lavis et Martine Dubois-Stasse aux dénominations de la femme ²¹³ permet de cerner ces différents termes avec précision. Le terme *amie* désigne ainsi l'épouse, la femme mariée, la femme aimée. Ce substantif traduit donc « l'affection conjugale » ²¹⁴. Quant à *espouse*, il désigne « la femme légitimement mariée » ²¹⁵. La légitimité est l'élément distinctif observable entre ces deux termes qui sont affectueux. De son côté, le terme *sœur*, employé par l'auteur, est considéré comme un « terme d'affection d'un homme à son épouse » ²¹⁶. C'est une appellation « secondaire de la femme aimée » ²¹⁷. Par conséquent, l'emploi du terme *seur* à la place du mot *espouse* ne paraît pas inapproprié dans ce contexte. Illustrons nos propos grâce aux exemples suivants :

Or avez-vous oy, **chiere seur**, comment on se doit confesser (art.3, p.68, l. 323-324).

Chere seur, assez souffist quant a ce point qui a la voulenté de retenir et bien obeir (art.6, p.288, l. 1827-1828).

Et pour ce, **chere seur**, je vous pry que pour vous tenir en l'amour et grace de vostre mary, soyez luy douce, amiable et debonnaire (art.7, p.296, l. 36-38).

À partir de la lecture des différents extraits ci-dessus, l'utilisation de *chiere seur* à la place de *douce amie* ne traduit pas, comme nous aurions pu le penser, une moindre intimité entre les époux à cette époque-là, mais a une valeur affective.

Nous savons que le syntagme *chère sœur* est également utilisé par les prêtres ou le pape dans leurs sermons. Ils emploient l'expression « mes chères sœurs et mes chers frères » à l'Église. Les prêtres ou le pape désignent tous les fidèles comme les enfants de Dieu, ce qui traduit une certaine égalité entre les fidèles des deux sexes, car Dieu est le Père des humains selon l'Écriture Sainte. Nous observons cette manière de désigner les pratiquants à partir du 1^{er} PCN dans les écrits de saint Paul ²¹⁸. Lorsque l'auteur emploie le syntagme *chier/e seur* ou *belle seur*, il le fait donc non seulement pour attirer son attention, mais aussi pour essayer d'introduire une certaine égalité entre son épouse et lui-même. Il pourrait sans doute exprimer l'affection qu'il lui témoigne grâce à ce terme d'adresse.

Nous remarquons l'absence de termes d'adresse affectifs dans le deuxième et le cinquième articles. Dans l'extrait ci-dessous, nous constatons que le bourgeois anonyme tente de

²¹³ GRISAY, Aletta ; LAVIS, Georges et DUBOIS – STASSE, Martine, *Les dénominations de la femme dans les anciens textes littéraires français*, Liège, éd. J. Duculot, 1969, 259 p.

²¹⁴ *Ibid*, p. 150.

²¹⁵ *Ibid*.

²¹⁶ « Sœur », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 26 mars 2020.

²¹⁷ GRISAY, Aletta ; LAVIS, Georges et DUBOIS – STASSE, Martine, *op.cit.*, p. 206.

²¹⁸ *Bible de Jérusalem*, Paris, éd. du Cerf, 1973, pp. 1692 et 1704.

transmettre les règles de bienséance à son épouse lorsque cette dernière quitte le domicile familial :

Le second article dit que a l'aller en ville ou au moustier vous acompaignez convenablement selon vostre estat, et par especial avec **preudfemmes**, et **fuyez** compaignie suspecsonneuse ; et jamaiz **femme suspecconneuse ne approchez**, ne ne **souffrez** en vostre compaignie (art.2, p. 46, l. 2-7).

L'auteur distingue deux types de femmes : les *prudfemmes* représentant « la femme sage, honnête et vertueuse »²¹⁹ et les *suspecconneuses* « qui inspirent le doute, la crainte, ce qui est incertain »²²⁰. Il autorise son épouse à fréquenter la première catégorie, mais il lui interdit immédiatement de communiquer avec la seconde (*suspecsonneuse*), ce qui crée une relation antagoniste entre les deux termes. Cette opposition permet à l'auteur de mettre en avant la moralisation de sa jeune épouse, qui est fondamentale à l'époque²²¹. Le bourgeois poursuit son énoncé en lui ordonnant, grâce à l'impératif (*fuyez, ne approchez et ne souffrez*), d'éviter tout contact avec les femmes *suspecconneuses*. Il accentue *ne approchez et ne souffrez* par l'exclusif *jamaiz*, ce qui n'autorise pas la contradiction. Grâce à cet énoncé, nous constatons l'importance du patriarcat au Moyen Âge, car c'est l'homme qui décide quelles personnes peut fréquenter sa femme.

Le bourgeois accorde une attention particulière à la bienséance dans ce chapitre. Il emploie généralement l'impératif pour développer son enseignement et appuyer ses énoncés. Nous pouvons le constater dans l'exemple suivant :

Ayez aussi continuellement vostre regard sur vostre livre ou au visaige de l'imaige, sans regarder homme ne femme, peinture ne autre chose, et sans pepelardie ou fiction (art.2, p.46, l.21-22)

Nous pouvons émettre l'hypothèse que l'auteur n'a pas besoin d'utiliser des vocatifs, car le ton employé attire suffisamment l'attention de son épouse pour qu'elle prenne en compte ses recommandations.

Cette omission de vocatifs affectifs est également constatée lorsque l'auteur propose des exemples de femmes dites hors du commun, provenant de la Bible telles que Rebecca ou Sarah dans le cinquième article. Comme nous l'avons dit précédemment, elles sont toutes les deux

²¹⁹ « Prudfemme », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 17 juin 2021.

²²⁰ « Soupçonneux », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 17 juin 2021.

²²¹ BLAMIRE, Alcuin, « *The formal case: The corpus* », dans *The case for women in medieval culture*, Oxford, Clarendon Press, 1997, pp. 19-49.

des femmes modèles, pieuses, fidèles à leur engagement ²²². L'emploi de vocatifs affectifs n'apparaîtrait pas comme nécessaire lorsque l'on parle de femmes exemplaires :

A ce que j'ay dit *tresamoureuse* de vostre mary, il est bien voir que tout homme **doit amer et cherir** sa femme et que toute femme **doit amer et cherir** son homme : car il est trouvé est son comportement. Et je le preuve : car il est trouvé ou deux^{me}. chappiltre du premier livre de la Bible que l'en appelle *Genesy*, que quant Dieu eut créé ciel et terre, mer et air, et toutes les choses et creatures a leur aournement et perfection, il admena a Adam toutes les creatures qui eurent vie, et il nomma chascune ainsi qu'il luy pleust et qu'elles sont encore appellees (art. 5, p. 154, l. 13-22).

Il désire que son épouse soit *tresamoureuse*, ce qui est étonnant pour l'époque. En effet, les mariages au Moyen Âge servaient majoritairement à lier des familles ²²³, à consolider des alliances politiques, à lier des territoires ²²⁴. Ils étaient souvent arrangés par les familles, et les futurs mariés ne pouvaient pas s'opposer aux volontés de ces dernières ; ils n'étaient pas consultés lors de ces arrangements. Les mariages arrangés étaient la norme à l'époque médiévale, et les époux ne connaissaient pas forcément le bonheur conjugal. L'union « avait pour fonction [...] d'allier deux familles et de leur permettre de se perpétuer, plus que de satisfaire l'amour de deux jeunes gens » ²²⁵. Néanmoins, comme nous l'avons signalé précédemment, il existait également des mariages d'amour même si ces unions étaient plus rares ²²⁶.

Dans l'extrait repris ci-avant, nous pourrions constater une certaine évolution dans les relations inter-maritales, car l'auteur ordonne au mari et à l'épouse de s'aimer et de se chérir (*que tout homme doit amer et cherir sa femme et que toute femme doit amer et cherir son homme*). Cependant, il ne place pas le mari et la femme sur un même pied d'égalité : il justifie l'amour de l'épouse en disant *car il est trouvé est son comportement* ²²⁷. Il justifie la supériorité de l'homme sur la femme grâce à cette phrase provenant de la *Bible*. L'extrait ci-après fait référence à l'Épître aux Éphésiens :

²² Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; ²³ car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. ²⁴ Or, de même que

²²² Pour aller plus loin, FISCHER Imtraud, *Des femmes aux prises avec Dieu : récits bibliques sur les débuts d'Israël*, coll. « Lire la Bible », Paris, éd. du Cerf, 2008, 240 p.

²²³ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *La vie des femmes au Moyen Âge*, Rennes, éd. Ouest-France, 2012, p.28.

²²⁴ GAUDEMET, Jean, *op. cit.*, p. 79.

²²⁵ FLANDRIN, Jean-Louis, « Amour et mariage », dans *Dix-huitième siècle : représentation de la vie sexuelle*, dir. par Peter Gay, n°12, Paris, Garnier frères, p. 163.

²²⁶ GAUDEMET, Jean, *op. cit.*, p. 79.

²²⁷ « Il dit à la femme : “J'augmenterai la souffrance de tes grossesses. C'est dans la douleur que tu mettras des enfants au monde. Tes désirs se porteront vers ton mari, mais lui, il dominera sur toi. ” » (*Gn 3, 16*). URL : <https://www.biblegateway.com/passage/?search=Gn+3.+16&version=SG21>, consulté le 6 juillet 2021.

l'Eglise est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. ²⁵ Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle (*Eph 5, 22-25*).

L'auteur a écrit le cinquième article en compilant plusieurs textes connus de l'époque ²²⁸. Dès lors, nous pourrions supposer que l'absence de termes d'adresse est due à la manière dont l'auteur compile les textes et à l'importance qu'il leur accorde. Lorsqu'il insère des écrits, il n'emploie pas de vocatifs affectifs envers son épouse. Néanmoins, nous observons qu'il peut légèrement modifier les termes d'adresse comme c'est le cas avec l'*exemplum* provenant de l'œuvre *Les sept Sages de Rome* ²²⁹ :

Le lendemain, la dame retourna à l'église, y retrouva sa mère et lui dist : « j'ay monseigneur essayé et couppé l'ante, maiz il ne me fist nul semblant qu'il fut moult yriez. Et pour ce sachez, mere, que j'aymerai. - Non feras, **belle fille**, dist la mère, laisse ester. - Certes, dist la fille, si feray. Je ne m'en pourraye plus tenir. - **Belle fille**, dist la mère, puis qu'ainsi est que tu dis que tu ne t'en pourroye tenue, essaye encores donc ton mary (art. 6, pp. 278 et 280, l. 1672-1680).

L'auteur a repris le conte du quatrième sage, Gentullus, intitulé *Tentamina*. Il existe une version complète, la rédaction K ²³⁰ et une version partielle, la rédaction C ²³¹. Lorsque nous lisons le même extrait provenant de la rédaction K, nous constatons que le terme *belle* n'est pas présent :

La dame se leva matin et s'en entra en son chemin ; droit a sa mere en rest alee et cele oeuvre li a contee : « Ma dame, je l'ai l'ente trenchie ! A mes mains i mis la cuignie. Il en fist .i. poi de semblant ; tost fu alés son mautalant. Or n'i avra plus atendu que je ne fache .i. cointe dru ! ». Dist la mere : « Tu non feras, mais encore te sousferas. **Fille**, or me di, pour amour Dé, s'il a mais cose en ton osté que il aint plus que autre rien » (pp. 256 et 258, vv. 2599-2609).

Nous retrouvons le texte, même s'il a subi certaines modifications. Néanmoins, l'expression *belle fille* ne provient pas de la rédaction K. Observons maintenant la rédaction C :

A tant le lessierent ester truqu'a l'endemain, que la dame se leva et vient au mostier et trouva sa mere et la salue. La mere li demande commant il li estoit. « Dame, fait el, mout bien. Je ai mon seigneur essayé. - Coupas tu l'ente ? - Oïl, voir. - Et dist il riens ? - Certes, il ne fist mie frant senblant qu'il fust iriez. Certes, dame, or weil ge amer. - Non feras, **belle fille** ! Lesse ester ! - Certes, mere, ge ne m'en tendroie mie (p. 394, l. 1-7).

La phrase qui contient le vocatif *belle fille* est quasiment identique à celle de l'auteur du *Ménager de Paris*. Ce dernier pourrait sans doute s'être inspiré de cette version du texte. Cependant, il emploie ce vocatif à sept reprises ²³² dans son traité. Or, *belle fille* n'apparaît

²²⁸ La liste des œuvres se situent en annexe. Elle a été réalisée par M. Fouarge dans le cadre de son travail de fin d'étude réalisée en 1999 à l'Université de Liège.

²²⁹ *Le Roman des sept sages de Rome*, éd. bilingue des deux rédactions en vers français, établie, traduite, présentée et annotée par Mary B. Speer et Yasmina Foehr – Janssens, Paris, Librairie Champion classiques, 501 p.

²³⁰ « Rédaction K », dans *Le Roman des sept sages de Rome*, op. cit., pp. 114-389.

²³¹ « Rédaction C », dans *Le Roman des sept sages de Rome*, op. cit., pp. 392-501.

²³² Ce vocatif est uniquement présent dans le sixième article de la première distinction du *Ménager de Paris* aux pages 280 (l. 1676, l. 1678), 282 (l. 1726, l. 1734, l. 1740), 284 (l. 1759), 288 (l. 1820).

qu'une seule fois dans la rédaction C, l'auteur utilise ensuite le terme *filie*. Dans un premier temps, le bourgeois emploie *filie* (p.276, l.1633). Puis, il reprend le vocatif *belle filie* de la rédaction C jusqu'à la fin de l'*exemplum*. L'auteur du *Ménagier de Paris* compile souvent des textes de mémoire et « paraphrase [...] une glose de seconde main »²³³, ce qui pourrait sans doute expliquer qu'il a voulu insister sur le terme d'adresse *belle filie* qui n'était présent qu'une seule fois.

Analysons maintenant les troisième et sixième articles où le nombre d'occurrences de vocatifs affectifs est le plus élevé. Cette différence s'explique sans doute par la longueur des articles et des *exempla* utilisés par l'auteur. Néanmoins, le neuvième article est aussi long. Or, la présence des termes d'adresse est moindre, ce qui pourrait s'expliquer par l'histoire de Prudence qui débute à la ligne 20 et qui se termine à la ligne 1433. Le passage suivant, où nous pouvons observer un vocatif affectif, suit l'*exemplum* de Mélibée et Prudence et permet à l'auteur d'introduire la morale à extraire de ce dernier :

Belle seur, ainsi pouez vous veoir comment sagement ceste bonne preudefemme Prudence refraingny et couvry la grant douleur qu'elle mesmes avoit en son cuer [...] (art.9, p. 398, l. 1434-1437).

Dans le troisième article, les *exempla* sont également présents, mais ils sont plus nombreux et plus courts que dans le neuvième article. De plus, l'auteur parle de ses connaissances, comme nous le remarquons dans l'extrait suivant où il mentionne ce qu'il explique plus longuement par la suite, à savoir les différents degrés de la messe :

Et quant est de la messe, **chiere seur**, saichiez que la messe a pluseurs dignitez en droiz estas ou degrez dont il nous convient parler et a vous esclarcir (art. 3, p. 50, l. 15-17).

Même si aucun dialogue ne se met en place entre le bourgeois et son épouse, qui reste l'interlocutrice muette du discours, l'usage des vocatifs traduit les efforts qu'effectue le bourgeois pour capter l'attention de sa jeune épouse afin qu'elle assimile les préceptes qu'il énonce suivant la formule de captation. Dans un premier temps, l'interlocutrice ne fait qu'écouter ou lire ce que lui adresse son mari de manière passive. Néanmoins, cette passivité cesse au moment où elle devra mettre en œuvre ce que le traité lui énonce pour respecter les conseils, les recommandations et les préceptes de son mari.

²³³ *Le Ménagier de Paris*, éd. cit., p.8.

Lorsque le narrateur reprend des vocatifs des textes qu'il compile, il nous indique que ce n'était pas le seul à adopter ce ton d'une conversation. Nous pouvons émettre deux suppositions à ce sujet-là : soit le bourgeois calque volontairement sa rhétorique sur celle qu'il trouve dans les *exempla* même s'il est connu pour modifier certains d'entre eux (*Le Roman des sept sages de Rome*), ce qui donne une unité au texte ; soit cela montre que sa rhétorique est bien la même que celle employée dans les textes à usage didactique.

II. L'adjectif épithète

L'intérêt d'une analyse des adjectifs du *Ménagier de Paris* ressort d'une étude assistée par ordinateur sur cet élément grammatical et menée par Arlette Attali et Simone Monsonégo²³⁴. Elles ont utilisé deux ouvrages en ancien français pour leur recherche à savoir *Le Mesnagier de Paris* (1393) et *Le Jouvencel* de Jean de Beuil (1461-66) « pour décrire le fonctionnement de l'adjectif en SN et en SV »²³⁵. Nous allons présenter leur travail avant de nous livrer nous-même à une approche plus ciblée de certains adjectifs en relation avec la problématique que nous envisageons. Cette recherche précise permettra d'analyser le vocabulaire employé par l'auteur ainsi que ses pratiques syntaxiques.

Arlette Attali et Simone Monsonégo ont mené leur étude à l'Université de Nancy II au sein de l'URFA (Unité de Recherche sur le Français Ancien)²³⁶. Le programme informatique leur a permis de rassembler tous les adjectifs employés comme adjectifs, les adjectifs utilisés comme substantifs ainsi que les adjectifs utilisés comme adverbes (ADJ/SUBST/ADV)²³⁷. Nous savons que le moyen français ne possédait pas de graphie figée ; il est donc difficile d'établir un relevé exhaustif de toutes les possibilités graphiques d'un terme. Malgré tout, les chercheuses ont réussi à créer un dictionnaire permettant d'intégrer les nouvelles graphies d'un même adjectif et le contexte dans lequel elles se sont insérées. De plus, un linguiste²³⁸ choisit la forme correcte selon le contexte lorsque le programme trouve plusieurs propositions possibles afin d'éviter toute ambiguïté²³⁹.

²³⁴LIPSZYC-ATTALI, Arlette et MONSONEGO, *op. cit.*

²³⁵ *Ibid.*, p. 3.

²³⁶ *Ibid.*, p. 1.

²³⁷ *Ibid.*, p. 2.

²³⁸ Nous n'avons pas le nom du linguiste.

²³⁹ *Ibid.*, p. 1.

Ces chercheuses ont réparti les adjectifs en plusieurs catégories : couleur, température, forme, perceptions spatiales, perceptions tactiles, perceptions gustatives, perceptions olfactives et perceptions auditives ²⁴⁰. Nous retrouvons quelques épithètes utilisées par le bourgeois grâce à la classification adoptée par ces chercheurs. La manière de catégoriser les différents adjectifs présents dans *Le Ménagier de Paris* permet de mettre en évidence la hiérarchie des éléments. Cette catégorisation peut être employée par rapport à d'autres catégories grammaticales ou d'autres points de notre recherche.

L'épithète est un élément important dans *Le Ménagier de Paris*. Nous nous concentrerons sur les adjectifs employés seuls ou au sein d'une énumération d'adjectifs : les binômes synonymiques composés d'adjectifs ²⁴¹ seront analysés au point suivant. Illustrons l'utilisation des énumérations d'adjectifs par l'exemple suivant :

Surquoy je vous conseille que incontinent et toutes euvres laissiees vous vous desistez de boire ou mengier a nuyt ou vespre, se trespetit non, et vous ostenz de toutes pensees terriennes et mondaines²⁴², et vous mettez et tenez alant et venant un ung lieu **secret, solitaire et loing de gens**, et ne pensez a riens fors a demain bien matin oyr vostre messe et aprez ce rendre compte a vostre confesseur de tous voz pechiez par bonne, meure et actrempee confession (art.3, p. 50, l. 2-11).

L'auteur désire que son épouse choisisse *ung lieu secret, solitaire et loing des gens* pour prier ²⁴³. Ces deux adjectifs (*secret* et *solitaire*) associés à l'adverbe *loing* introduisent l'idée d'isolement. L'auteur restreint le lieu au fur et à mesure de l'énumération, comme l'avait fait Matthieu (*Mt 6, 5*). Dans un premier temps, il doit être *secret*, c'est-à-dire « à l'écart (coupé du reste), isolé, retiré, caché » ²⁴⁴. Cependant, plusieurs personnes pourraient connaître ce lieu caché, raison pour laquelle l'auteur précise que cet endroit doit être *solitaire* et *loing des gens*. Cette insistance manifeste l'importance que l'auteur accorde à l'idée d'isolement qui favorise la méditation et la prière. Karin Ueltschi traduit chaque élément cette énumération de manière à préserver la redondance et l'insistance de l'auteur.

²⁴⁰ *Ibid*, pp. 4-5.

²⁴¹ Notons que l'auteur se sert abondamment des binômes composés d'adjectifs dans la première « distinction ».

²⁴² *Terriennes et mondaines* est ce qu'on appelle un binôme synonymique. Ce dernier est analysé au point suivant.

²⁴³ Le choix d'un lieu éloigné et secret pour prier est également mis en avant par Matthieu dans son évangile. *Mt 6, 5* : « ⁵Lorsque vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites, qui aiment à prier debout dans les synagogues et aux coins des rues, pour être vus des hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. ⁶Mais quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme ta porte, et prie ton Père qui est là dans le lieu secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra ». Cette citation est tirée d'une Bible en ligne : « Matthieu 6 », dans *Sainte Bible*. URL : <https://sainte bible.com/lsg/matthew/6.htm>, consulté le 14 décembre 2021.

²⁴⁴ « Secret » dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 27 juin 2021.

L'énoncé ci-dessous suit un *exemplum* compilé par l'auteur où il explique qu'un homme devait réciter le *paternostre* en se focalisant uniquement sur sa prière. S'il réussissait, il recevait un cheval. Cependant, il échoua, car il s'est demandé s'il recevrait également une selle. Cette histoire, présente « dans la vie de Saint Bernard telle que la relate Jacques de Voragine dans *La Légende dorée* »²⁴⁵, permet à l'auteur d'illustrer les propos qu'il tient sur la confession des péchés et l'importance de la *contrition*, la *confession* et la *satisfacion* (p.58, l.137). À partir de cet exemple, l'auteur propose une morale insistant sur la *contrition* tout en lui permettant d'expliquer ce qu'il entend par ce terme :

Et s'il estoit jugié en ce **chetif** monde par un **petit** prevost a estre pendu au gibet de fustz ou de pierre, ou a paier une **grosse** emende, qui est moins, et il cuidoit rachapper pour avoir contrition par plourer et pour prier le prevost ou juge, comment ! (art.3, p.58, l.155-159).

L'auteur évoque la peine qui pourrait être infligée à l'homme de cette histoire. *Chetif* et *petit* qualifient de manière péjorative les substantifs auxquels ils se rapportent. En effet, *chetif* qualifie le *monde* de « misérable, sans valeur »²⁴⁶, ce qui traduit la petitesse du monde terrestre face à la grandeur de Dieu et du monde spirituel. L'adjectif *petit* désigne, quant à lui, « la condition modeste »²⁴⁷ du juge, ce qui renforce cette idée de petitesse nécessaire pour la contrition que nous retrouvons à travers le mot *chetif*. Par la suite, il propose deux châtiments (*estre pendu au gibet de fustz ou de pierre, ou a paier une grosse emende, qui est moins*) qui sont diamétralement différentes. Même si l'adjectif *grosse* accentue la somme de l'amende (deuxième punition), cette somme n'est rien (*qui est moins*) comparée à la première punition qui provoque la mort par le gibet (élément de honte, de déshumanisation). Pour obtenir ce second châtiment plus clément, l'homme devra prier avec *contrition*.

Terminons le point par l'énoncé suivant provenant d'un *exemple rural* parlant des animaux sauvages (art.5, p.178, l.443). Karin Ueltschi mentionne que « Gaston Phébus notamment la raconte en détail dans son *Livre de la chasse* au chapitre 15 »²⁴⁸ :

32. *Item*, autel est il des bestes **sauvaiges** qui sont devourans et ravissables, comme loups, leons, leopars et les semblables, qui sont bestes **farouches, fieres, cruelles, devourans** et **ravissables** ; si suivent ilz, servent et sont privez de ceulx avecques qui ilz prennent leur nourriture et qui les ayment, et sont estrange des autres (art.5, p. 182, l.499-504).

Dans cet énoncé, l'adjectif *sauvaiges* permet de préciser la catégorie d'animaux dont l'auteur parle. Ce dernier s'est d'abord intéressé aux animaux domestiques (p.182, 491-498). Les deux

²⁴⁵ *Le Mesnagier de Paris, éd.cit.*, p. 59, note 2.

²⁴⁶ « Chétif » dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 27 juin 2021.

²⁴⁷ « Petit » dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 27 juin 2021.

²⁴⁸ *Le Mesnagier de Paris, éd.cit.*, p. 181, note 2.

attributs du sujet (*devourans et ravissables*) introduisent deux qualités de ces bêtes dangereuses. Ils sont employés à nouveau comme adjectifs à la fin de l'extrait. Cette répétition permet d'introduire une insistance sur la perniciosité de ces animaux dont l'auteur donne quelques exemples : *loups, leons, leopars*. Ces derniers vont être qualifiés par une énumération d'adjectifs : *farouches, fieres, cruelles, devourans et ravissables*. Dans cet extrait, *devourans*, signifie « manger avidement, en déchiquetant sa proie »²⁴⁹. Nous utiliserons la traduction de Karin Ueltschi pour ce terme, à savoir « sanguinaire » (p.183, l.21), car elle reste assez fidèle au sens que le mot *devourans* a en moyen français. Ces adjectifs, que l'on peut donc traduire par *farouches, féroces*²⁵⁰, *cruelles, sanguinaires et rapides*²⁵¹, amplifient la dangerosité de ces animaux. Néanmoins, selon l'auteur, ces bêtes sauvages deviendraient « domestiques » uniquement envers leurs maîtres (*si suivent ilz ... des autres*). Par cet énoncé, l'auteur expliquerait que même les épouses les plus « féroces », les plus têtues voire les moins « éduquées » finissent par obéir à leurs maris après avoir reçu une éducation²⁵² (*si suivent ilz, servent et sont privez de ceulx avecques qui ilz prennent leur nourreture et qui les aiment*).

Nous constatons, à partir de cette analyse, que l'auteur se sert d'adjectifs semblables ou reprend parfois les mêmes adjectifs au sein d'un énoncé. Cette pratique syntaxique permet sans doute une meilleure mémorisation des préceptes ou recommandations qu'il propose.

L'auteur a un vocabulaire assez riche, car il se sert des adjectifs de manière péjorative (*chetif et petit*) ou encore descriptive (*farouches, fieres, cruelles, devourans et ravissables*). Ces adjectifs permettant à l'auteur d'être précis peuvent également être redondants (*secret, solitaire, loing des gens*) à certains endroits. Cette répétition et plus particulièrement « les expressions doublées et triplées ou, éventuellement, des énumérations »²⁵³ continueront au siècle suivant. Elle sera, en effet, une des caractéristiques du style prosaïque du XV^e siècle. Nous pouvons donc établir que l'auteur suit les tendances stylistiques de son temps.

²⁴⁹ « Dévourans » selon le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 28 juin 2021.

²⁵⁰ *Fière* signifie « féroce, cruelle, impitoyable » selon le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 28 juin 2021.

²⁵¹ *Ravissable* signifie « qui emporte, rapide » selon le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 28 juin 2021.

²⁵² Selon le *DMF*, lorsque l'on emploie le terme *nourreture* au sens figuré, il signifie « l'éducation ». « Nourreture », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 25 décembre 2021.

²⁵³ RASMUSSEN, Jens, *Prose narrative française du XV^e siècle*, Copenhague, Munksgaard, 1958, p.46.

Le bourgeois se sert souvent de plusieurs adjectifs pour s'exprimer, ce qui lui permet d'assurer la compréhension de son épouse, si elle ne comprend pas l'un des termes. Grâce à cet emploi, il réussit donc à transmettre ses conseils, ses recommandations et ses préceptes.

III. Les binômes synonymiques

Nous allons analyser les occurrences des binômes synonymiques du *Ménagier de Paris* à partir de l'étude de Claude Buridant²⁵⁴. Avant d'examiner les doublets synonymiques, reprenons la définition : « nous rangeons sous la dénomination couple de synonymes la séquence de deux synonymes appartenant en principe à la même catégorie grammaticale et placés sur le même plan de hiérarchie syntaxique »²⁵⁵. Le Moyen Âge avait développé un nouveau procédé : la « rhétorique de la *copia* »²⁵⁶. Les binômes synonymiques sont classés en deux catégories : « le documentaire » ou « l'ornementaire »²⁵⁷. Les binômes synonymiques « documentaires » sont employés dans « les traductions où l'on s'en sert pour dégager la plénitude du sens d'un mot de la langue-source [...] ou pour introduire un néologisme soutenu par la caution d'un mot connu »²⁵⁸. « L'ornementaire », quant à lui, « joue sur la préoccupation rythmique »²⁵⁹. Néanmoins, tant le « documentaire » que « l'ornementaire » ont « une fonction d'explication conceptuelle »²⁶⁰. Revenons maintenant sur le binôme d'adjectifs du point précédent :

Surquoy je vous conseille que incontinent et toutes euvres laissees vous vous desistez de boire ou mengier a nuyt ou vespre, se trespelit non, et vous osez de toutes pensees **terriennes et mondaines** [...] (art. 3, p. 50, l. 2-6).

Dans cet énoncé, *mondaines* restreint le sens de *terriennes* à une minorité de la population. Claude Buridant explique que « la fonction majeure du deuxième élément d'un binôme [est de] restreindre l'extension du premier terme en augmentant sa compréhension »²⁶¹. Nous constatons que l'auteur développe fréquemment cette fonction du couple synonymique :

²⁵⁴ BURIDANT, Claude, « Les binômes synonymiques : esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e siècle », dans *Synonymies, Bulletin du Centre d'analyse du discours*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1980, pp. 5-79.

²⁵⁵ *Ibid*, p. 5.

²⁵⁶ *Ibid*, p. 52.

²⁵⁷ *Ibid*, p. 7.

²⁵⁸ *Ibid*, p. 52.

²⁵⁹ *Ibid*, p. 33.

²⁶⁰ *Ibid*, p. 52.

²⁶¹ *Ibid*, p. 10.

15. Apres chante l'en le *post communion*, et alors on doit dire et deprier Nostre Seigneur qu'il ne vueille mie retraire de nous, ne nous laisser comme **orphelins et sans pere** (art.3, p.56, l.112-115).

Dans ce troisième article, l'auteur énumère et explique brièvement les oraisons à réaliser durant la journée pour témoigner et conserver l'amour de Dieu. Il introduit le binôme synonymique composé de syntagmes, *orphelins et sans pere*, grâce au modalisateur *comme*. Il compare ce couple synonymique avec le pronom personnel *nous*, ce qui lui permet de s'intégrer dans ce groupe qui demande à ne pas être mis de côté par Jésus (*ne laisser*). Il explique qu'il faut prier pour que Jésus ne s'éloigne pas d'eux (*Nostre Seigneur qu'il ne vueille mie restraire de nous*). Dans l'extrait ci-avant, le deuxième membre du couple, *sans pere*, qui désigne Jésus, restreint le sens du terme *orphelin* à un seul des parents. Karin Ueltschi met en avant cette délimitation en traduisant directement ce binôme par *orphelin sans père* ²⁶².

Les binômes sont également utilisés dans « l'expression des émotions » ²⁶³, surtout pour « [la] joie, [la] tristesse, [la] peur » constate Stefenelli²⁶⁴. Généralement, cette combinaison renforce l'intensité de ces sentiments ²⁶⁵. Illustrons notre propos par plusieurs exemples :

Et pour vostre honneur et amour et non mie pour moy servir (car a moy ne couvient ne mie service fors le comum, encores sur le moins) ayant **piteuse et charitable** compassion de vous qui n'avez de long temps a père ne mere ne ycy aucunes de voz parentes pres de vous [...] (prologue, p. 26, l. 67-71).

Dans ce passage, l'auteur précise qu'il ne se servira pas de ce texte pour lui demander d'autres devoirs que ceux qu'elle est censée remplir en tant qu'épouse (*et non mie pour moy servir*). Il insiste en disant *encores sur le moins* qui pourrait faire référence à son statut social « inférieur » à celui de sa compagne. Il explique qu'il rédige ce traité uniquement à sa demande en prenant en compte son honneur et son amour (*vostre honneur et amour*). Sa compassion se traduit par le binôme *piteuse et charitable* qui s'y rapporte. Ces deux adjectifs se retrouvent généralement dans le champ lexical religieux. Dans ce cas-ci, *charitable* ²⁶⁶ renvoie au terme *charité*, qui peut se traduire par un « amour désintéressé, [une] générosité » de la part de l'auteur envers sa jeune épouse. Ce deuxième membre du doublet synonymique intensifie et éclaircit le sens général de *piteuse* : « qui éprouve de la pitié, qui est compatissant » ²⁶⁷. Grâce à ce doublet synonymique, l'auteur réussit à insister sur l'attendrissement qu'il éprouve pour sa jeune

²⁶² *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p.57.

²⁶³ BURIDANT, Claude, *op. cit.*, p. 19.

²⁶⁴ *Ibid*, p. 18.

²⁶⁵ *Ibid*, p. 19.

²⁶⁶ *Charité* dans le *Dictionnaire Moyen Français*, consulté le 11 juillet 2021.

²⁶⁷ *Piteuse* dans le *Dictionnaire Moyen Français*, consulté le 11 juillet 2021.

femme. Nous constatons les mêmes effets avec l'énoncé suivant s'insérant à la suite de l'*exemplum* de Prudence et Mélibée où l'auteur résume les sentiments de Prudence qui vient d'être violée avec sa fille :

Belle seur, ainsi pouez vous veoir comment sagement ceste bonne preudefemme Prudence refraingny et couvry la grant douleur qu'elle mesmes avoit en son cuer, qui estoit **si triste et si dolente** pour l'injure qu'elle et sa fille avoient soufferte en leur propre corps [...] (art. 9, p. 398 et 400, l. 1434-1439).

L'auteur tente d'attirer l'attention de son épouse par le terme d'adresse affectif, *belle sœur*, ce qui traduit l'importance des propos qui suivront. En effet, il met en lumière le comportement exemplaire de Prudence en insistant sur le fait que sa raison a pris le pas sur ses sentiments malgré l'outrage qu'elle a reçu. Le bourgeois qualifie cette douleur physique et mentale par le binôme *triste et dolent*. Ce couplet synonymique fait partie de ceux qui ont été insérés dans le langage courant²⁶⁸. *Dolente*, qui se réfère à la douleur corporelle, signifie « qui est affligé, désolé, malheureux ». Ce terme intensifie la tristesse (*triste*), qui vise le psychique. Ces deux adjectifs sont eux-mêmes respectivement amplifiés par la particule *si*. Ce couple synonymique est redondant, ou « ornementaire » selon les termes de Claude Buridant, car le second terme ne délimite pas le sens du premier.

La majorité des doublets synonymiques analysés permet de préciser et/ou d'intensifier la signification du premier terme grâce au deuxième, ce qui renforce l'argumentation de l'auteur. Cette fonction permet à l'épouse de comprendre la signification des mots employés par l'auteur ainsi que ses attentes. Nous constatons que l'auteur utilise rarement des binômes « ornementaires ». Cet emploi continuera au XV^e siècle, même si, comme l'observe Jean Rasmussen, les auteurs emploient « le terme "synonyme" dans un sens très large »²⁶⁹.

Le vocabulaire courant (*petit, charitable, piteuse, ...*) pourrait être considéré comme un lexique modeste voire banal. Or, nous savons que le bourgeois est instruit. En effet, il emploie un vocabulaire très spécifique lorsqu'il détaille les tâches quotidiennes à réaliser dans le domaine familial dans la deuxième « distinction », ou encore lorsqu'il dicte à sa femme la manière de s'habiller dans le premier article :

Gardez que vous soiez honnestement vestue sans induire nouvelles devises et sans trop ou peu de beuban. Et avant que vous partiez de vostre chambre ou hostel, ayez par avant avisé que le colet de vostre chemise, de vostre blanchet, ou de vostre coste ou seurtot ne saillent l'un sur l'autre ; [...] (art.1, p.42, l.135-140).

²⁶⁸ BURIDANT, Claude, *op. cit.*, p. 19.

²⁶⁹ RASMUSSEN, Jens, *op. cit.*, p. 46.

Cet emploi précis met en exergue la figure de l'enseignant assumée par l'auteur envers son épouse et renforce l'importance du patriarcat – spécifiquement l'idée selon laquelle ce sont les femmes qui doivent s'occuper des tâches ménagères. Nous pouvons également considérer que la précision de chaque tâche infantilise sa compagne comme si elle était incapable de réaliser ces différentes tâches sans les recommandations ni l'instruction de son époux.

IV. Les pronoms personnels

Passons désormais à l'étude des pronoms personnels qui permet de mettre en évidence deux aspects de la personnalité de l'auteur : le mari affectueux grâce au *vous* et la figure du professeur grâce au *tu*. Il semblerait que le tutoiement ne soit pas fréquemment employé au sein d'un couple. Le narrateur se sert du pronom *vous* lorsqu'il met en scène un couple marié dans le *Ménagier de Paris*. Philippe Wolff explique dans son article ²⁷⁰ que

Du tutoiement général à l'époque latine classique, nous sommes passés à une dualité tutoiement-vouvoiement, avec de curieux passages d'une forme à l'autre dans certaines lettres. Deux étapes paraissent pouvoir être signalées : l'une, entre le II^e et le IV^e siècle, c'est l'apparition du vouvoiement dans certaines formules de politesse ; mais il reste à lier à ces formules un sentiment profond de révérence, qui amène à étendre l'usage du vouvoiement à l'ensemble du discours. Il semble bien que cette mutation soit accomplie à l'époque carolingienne.

L'intérêt d'analyser le *Ménagier de Paris* sous cet angle découle de deux études : la première a été menée par Karin Ueltschi ²⁷¹ et la seconde par Janet M. Ferrier ²⁷². Ces deux recherches nous aident à décrire l'*ethos* de l'auteur ainsi que la relation qu'il entretient avec son épouse. Ces études ont déjà été comparées par Marie Fouarge ²⁷³ dans le cadre de son mémoire. Par conséquent, nous ne mettrons ici en évidence que les éléments qui servent à l'analyse de la personnalité de l'auteur.

L'auteur du *Ménagier de Paris* distingue l'usage des pronoms personnels *tu* et *vous* de politesse. Ces derniers ne sont jamais confondus, même si plusieurs grammairiens tels que

²⁷⁰ WOLFF, Philippe, « Premières recherches sur l'apparition du vouvoiement en latin », dans Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 130^e année, n^o2, 1986, p.383. URL : https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1986_num_130_2_14393, consulté le 4 août 2021.

²⁷¹ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

²⁷² FERRIER, Janet M., « A Husband's asides: the use of the second person singular in *Le Ménagier de Paris* », *op. cit.*

²⁷³ FOUARGE, Marie, *Lecture approfondie de la première distinction du « Ménagier de Paris »*, Liège, Université de Liège, année académique 1998-1999, pp. 29-32.

Gérard Moignet et Philippe Ménard ont pu constater un amalgame entre l'utilisation du *tu* et du *vous* en ancien français ²⁷⁴.

Marie Fouarge a confronté les études menées par Karin Ueltschi et Janet M. Ferrier au départ du troisième article « qui contient le plus grand nombre de variations au niveau des pronoms personnels » ²⁷⁵. Elle constate que ces deux philologues s'accordent sur la signification du pronom personnel *vous* : l'auteur l'emploie constamment lorsqu'il s'adresse à son épouse en assumant la figure du mari. En effet, Karin Ueltschi postule que lorsque l'auteur utilise le *vous*, il serait « l'homme de "lumière" qui parle en son nom propre » ²⁷⁶, c'est-à-dire qu'il se sert de ses propres connaissances. De plus, comme l'observe Marie Fouarge ²⁷⁷, le bourgeois associe régulièrement l'usage du *vous* aux vocatifs affectifs *belle suer* ou *chier suer*, comme l'atteste l'exemple suivant, où l'auteur explique la manière dont sa jeune épouse devra s'habiller à partir de maintenant :

Surqoy, **chiere suer**, saichiez que se **vous** voulez ouvrez de mon conseil **vous** avrez grant regart et grant adviz aux facultez et puissances de vous et de moy, selon l'estat de voz parens et des miens entour quy vous avrez a frequenter et repairier chascun jour (art. 1, p. 42, l. 130-133).

Dans cet énoncé, le mari annonce à son épouse ses différentes recommandations vestimentaires. Bien qu'il emploie une proposition conditionnelle (*se vous voulez ouvrez de mon conseil*), il ne lui laisse pas le choix. En effet, dans le prologue, il lui rappelle qu'elle a décidé de prendre en compte les conseils de ce traité, rédigé à sa demande ²⁷⁸. De plus, il poursuit son énoncé par *avoir* à l'indicatif futur associé à un syntagme nominal : *grant regart et grant adviz*. Selon le *DMF*, *regart* signifie que c'est une « idée d'attention portée à quelqu'un ou quelque chose, de prise en considération, de contrôle... » ²⁷⁹. *Adviz* est, quant à lui, défini comme une « idée de réflexion, de délibération (pour parvenir à une opinion, à un plan d'action, à une décision) » ²⁸⁰. Dans cet extrait, l'indicatif futur traduirait une invitation ou une

²⁷⁴ LEBSANFT, Franz, « Le problème du mélange du "tu" et du "vous" en ancien français », dans *Romania*, vol.108, n°429, Paris, Société des amis de la Romania, 1987, pp. 1-19.

²⁷⁵ *Ibid*, p. 29.

²⁷⁶ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

²⁷⁷ FOUARGE, Marie, *op. cit.*, p. 29.

²⁷⁸ [...] et lors vous ne fauldriez point a vous amender selon ma doctrine et correption et feriez tout vostre pouoir selon ma volenté, si comme vous disiez. Si ay tenu a grant bien et vous loe et scay bon gré de ce que vous m'en avez dit, et m'en est depuis souventesfoiz souvenu (prologue, p. 22, l. 16-21)

²⁷⁹ « Regart » dans le *Dictionnaire du Moyen français*, consulté le 11 juillet 2021.

²⁸⁰ « Adviz » dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 11 juillet 2021.

suggestion ²⁸¹. Néanmoins, il qualifie *regart* et *adviz* par l'adjectif *grant* pour signifier l'importance qu'il faudrait accorder à son conseil : nous serions donc face à un ordre ²⁸².

Janet M. Ferrier conclut que *vous* traduit l'affection et le respect du mari pour son épouse ²⁸³. Selon elle, « dans les nombreuses anecdotes de la première *Distinction* destinées à présenter les caractéristiques requises des deux parties pour que le mariage soit heureux, *vous* est invariablement utilisé dans tout dialogue entre mari et femme » ²⁸⁴, comme nous l'avons relevé dans l'exemple suivant ²⁸⁵ :

51. Et ainsi que celluy l'apportoit, le seigneur entra en son hostel, et voit celluy qui apportoit les tronçons de l'ante, et aussi la dame qui aloit devant tenant ung tronçon de l'ante en sa main. Le seigneur demanda : « Dont vient ceste buche ? » La dame luy respondi : « Je viens ores en droit du moustier et l'en me dist que **vous** estiez alez aux champs ; et doubtay, por ce qu'il avoit pleu, que **vous** ne retournissiez moullié et que **vous** eussiez froit. Si alay en ce vergier et couppay ceste ante, car ceans n'avoit point de buche. – Dame, dist le seigneur, c'est ma bonne ante. – Certes, Sire, fait la dame, je ne scay (art. 6, p. 278, l. 1649-1659).

Cet *exemplum* provient d'une source livresque profane, *Le Roman des sept sages de Rome* ²⁸⁶. Le seigneur est un homme âgé, qui a déjà été marié à deux reprises. Sa troisième épouse est, quant à elle, une jeune dame et n'est pas heureuse dans son mariage. Elle veut prendre un amant pour combler son désir sexuel et l'avoue à sa mère. Cette dernière lui conseille alors de tester son mari et d'observer sa réaction avant de choisir un amant. La jeune femme suit la suggestion de sa mère. Elle décide donc de couper l'ente préférée de son mari, même si dans l'énoncé ci-avant, elle affirme qu'elle ne le savait pas (*certes, Sire, fait la dame, je ne scay*). Le mari décide de ne pas sanctionner son épouse pour cette faute.

Nous observons également une nouvelle occurrence de l'emploi du pronom *vous* de politesse entre Prudence et Mélibée, un autre couple marié, où l'épouse aime son mari :

Pour ce Prudence se souffri un pou de temps, et puis quant elle vit son temps, si lui dist : **Sire**, dist-elle, pourquoy vous faites-**vous** sembler fol ? Il n'appartient pas à sage homme de démener si grant dueil (art. 9, p. 326, l. 42-45).

Prudence, l'épouse de Mélibée, interpelle son époux par le terme d'adresse, *Sire*, associé au pronom *vous*, ce qui lui permet d'introduire son inquiétude et son respect envers ce dernier.

²⁸¹ MARTIN, Robert ; WILMET, Marc, *Manuel du français du moyen âge : syntaxe du moyen français*, dir. par Yves Lefèvre, Bordeaux, Sobodi, 1980, p. 83.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *In the many anecdotes of the first Distinction designed to demonstrate the attributes required of both parties if the marriage is to be a happy one, vous is invariably used in any dialogue between husband and wife.* Cette citation provient de FERRIER, Janet M., *op. cit.*, p. 266.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 257.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 264.

²⁸⁶ *Le Roman des sept sages de Rome*, éd. cit.

Nous constatons qu'elle emploie un terme d'adresse pour capter l'attention de son époux, comme le bourgeois le fait avec son épouse. Lorsque *Prudence* s'adresse à son époux, elle emploie le pronom personnel *vous*. Ce pronom est donc bien employé dans les dialogues de « couple bourgeois »²⁸⁷. Nous pouvons considérer son attitude comme étant révérencieuse et reflétant la société de l'époque.

L'auteur emploie également « des pronoms de l'énonciateur, tantôt "nous", tantôt "je" »²⁸⁸. Nous constatons plus fréquemment l'occurrence du *je* dont nous allons analyser l'intérêt dans les exemples suivants :

Je l'entendz avoir dit pour ce que adont sonnent les matines pour faire relever les religieux pour dire matines et louenge a Dieu, et non mie pour ce que **je vueille dire** que vous, belle seur, ne les femmes qui sont mariees, vous doiez lever a celle heure (art. 1, p. 34, l. 11-16)

Ce *je* énonciateur permet à l'auteur de s'exprimer à propos de ses connaissances (*je l'entendz avoir dit*), de s'expliquer et se justifier (*je vueille dire que vous*). L'emploi de ce pronom permet également au locuteur d'assumer la pleine responsabilité du propos. Dans le passage ci-avant, il désire qu'elle se lève tôt pour réciter ses prières : il refuse le péché de l'acédie (*otium*).

L'auteur discute de la chasteté féminine dans cet article. Cet énoncé se concentre sur les baisers donnés par les reines de France :

26. *Item*, dit l'en aussi que les roynes depuis qu'elles sont mariees jamais elles ne baiseront homme – ne père, ne frere, ne parent – fors que le roy, tant comme il vivra. Pour quoy elles s'en abstiennent, ne se c'est vray, **je ne scay** (art. 4, p. 152, l. 377-382)

Le *je* énonciateur permet à l'auteur de mentionner qu'il ne peut affirmer avec certitude si l'histoire qu'il raconte s'est réellement passée (*je ne scay*). L'auteur se sert également du pronom *je* pour implorer sa jeune femme, comme dans l'exemple suivant :

Et se la seconde desobeissance revient, gardez vous de la vengeance de laquelle il sera parlé cy apres en ce mesme chappitre ou article ou C. *Mais encores*. Et pour ce, **je vous prie**, aimez, servez et obeissez voz mariz mesmes es trespetites choses, bien petites, d'esbatement, et qui semblent nulle de valeur, pour ce que la desobeissance d'icelle porte petit dommaige pour essayer. Et par ce scet l'en comment l'en se doit attendre d'estre obey es grans, ou desobey. Voire mesmement es choses bien estranges et sauvaiges doit l'en, et dont vostre mary vous fera commandement soit par jeu ou a certes. Si dy je que vous devez incontinent obeir (art. 6, p. 260, l. 1332-1345).

Le bourgeois désire que son épouse suive toutes les recommandations de son mari (*servez et obeissez voz mariz*) sans désobéir. Cet énoncé lui permet d'introduire l'histoire à propos de trois abbés et de trois maris (art.6. p.260, 262 et 264, l.1346-1418). Ces derniers se demandent si ce

²⁸⁷ Nous observons également l'emploi du pronom personnel *vous* dans les dialogues de l'*exemplum*, provenant des *Sept sages de Rome* au sixième article, à savoir l'histoire du vieux sage romain.

²⁸⁸ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8.

sont les prêtres ou les femmes qui sont les plus obéissants. Pour obtenir la réponse, ils vont mettre les religieux et les épouses à l'épreuve. Il s'avère que les épouses n'ont pas respecté l'ordre reçu, contrairement aux religieux. Selon ce groupe, les religieux sont plus obéissants, car ce sont des hommes : *ainsi les moines furent obeissans en plus grant chose, et a leur abbé qui est plus estrange ; mais c'est raison, car ilz sont hommes* (art. 6., p. 264, l. 1407-1409). À la fin de cette histoire, il insiste à nouveau sur cette notion d'obéissance. L'auteur conclut l'*exemplum* par une morale où il exprime son opinion par l'emploi du pronom *je* :

Mais **je** vous pry, belle seur, ne soies pas de celles, mais plus obeissant a vostre mary qui sera, et en petites choses et en estranges, soit a certes, par jeu, par esbatement, ou autrement ; car tout est bon (art. 6, p. 264, l. 1415-1419).

L'avis de Janet M. Ferrier et Karin Ueltschi diverge quant à la signification à attribuer au pronom *tu*²⁸⁹. Selon Karin Ueltschi, le bourgeois recourt au tutoiement « lorsqu'il développe des préceptes généraux de seconde main, c'est le « tu » pédagogique universel qui est employé »²⁹⁰. Lorsqu'il utilise ce pronom, il prend la figure du professeur. Il met donc de côté son rôle d'époux et devient plus « conventionnel »²⁹¹, comme l'explique Karin Ueltschi, c'est-à-dire qu'il laisse de côté l'humanisme (sa foi en l'Homme et en ses connaissances) « au profit du porte-parole des clercs et des Pères, et du bourgeois [...]. Dès qu'il détache le regard de son épouse pour ne considérer que la Femme, notre auteur peut aussi se montrer outrageusement conventionnel. Le souci de l'état social et du lignage dans la définition du comportement et des repères de valeurs est constant »²⁹². Grâce à cette attitude conformiste, l'auteur peut développer les connaissances qu'il souhaite enseigner sans prendre en compte les sentiments de son épouse. Il peut être un peu plus dur dans ses propos lorsqu'il emploie ce pronom. Par conséquent, nous pouvons affirmer que son *ethos* change en fonction du pronom employé :

Car se tu **chiez**, et **fayz** un tresgrant pechié comme d'ardre maisons et ardre les biens de Sainte Eglise par force, qui est sacrilege, tu **faiz** pis que tous les sept pechiez mortelz [...] (art. 3, p. 92, l. 754-758).

L'emploi de l'indicatif présent à valeur de vérité générale (*chiez, fayz, faiz*) permet à l'auteur d'affirmer des faits sans être contredit. Il amplifie ses propos grâce à un superlatif absolu (*un tresgrant pechié*) ainsi qu'une comparaison (*tu fais pis que*) introduisant un comparant avec des conséquences plus angoissantes (*que tous les sept pechiez mortelz*). L'exigence du bourgeois envers sa compagne est pertinente.

²⁸⁹ Marie Fouarge avait également constaté cette contradiction entre les deux philologues.

²⁹⁰ *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit., p. 8

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² *Ibid.*, p. 10.

L'exemple suivant provenant également du troisième article met en avant cette figure du « professeur ». L'auteur emploie le *tu*, ce qui infantilise son épouse :

71. Aprez, tu **dois** dire en toy confessant que quant on chantoit la messe ou aucune heure, ou quant tu estoies en devocion, ou en disant tes heures, tu estoies en vaine cogitacion et mauvaises pensees, lesquelles **ne te pouoient prouffiter**, ains te nuysoient a ton sauvement (art. 3, p. 96, l. 802-806).

Le conventionnalisme entre le mari et son épouse est observable dans ce passage ; en effet, le « professeur » exprime un ordre par le verbe *devoir* à l'indicatif présent. De plus, il ne tente pas d'atténuer cette injonction, car il continue en lui disant ce qu'elle doit faire et la manière dont elle doit se tenir. Le bourgeois conclut sa phrase par un constat grâce à l'utilisation du verbe *pouvoir* associé à la négation *ne*.

Comme l'a fait observer Janet M. Ferrier, le *tu* est employé lorsque l'auteur modifie l'*exemplum* qu'il cite afin d'ajouter sa propre expérience ou lorsqu'il décide de modeler la pensée et la tournure impersonnelle du texte source²⁹³. Elle s'est ainsi intéressée aux modifications apportées par le bourgeois dans un passage relatif à la confession des péchés capitaux, inspiré de la *Somme le Roy* du dominicain Frère Laurent²⁹⁴. Ces modifications touchent d'abord à l'ordre des péchés et à leur désignation. Dans la succession « orgueil, envie, ire, acédie, avarice, luxure et gloutonnerie »²⁹⁵, l'acédie est remplacée par la paresse, car le terme *acédie*²⁹⁶ est rarement usité²⁹⁷. L'auteur du *Mesnager de Paris* décide aussi de terminer la confession par le péché de la luxure :

37. **Et le pecheur ou pecheresse** doit commencer sa confession en ceste manière : Sire, qui estes vicaire et lieutenant de Dieu, je me confesse a Dieu le tout puissant et a la benoite Vierge Marie et a tous les sains de Paradis et a vous, chiere pere, de tous mes pechiez lesquels j'ay faiz en moult de manières (art. 3, p. 76, l. 450-455).

54. Et de toutes ces choses **tu** dois dire en ta confession : Sire, en toutes ces choses que j'ay cy devant nommees j'ay moult grandement pechié ; car de mon cuer je l'ay pensé, et de mon mauvaix ouvraige je l'ay fait, et de ma faulse bouche je l'ay dit et semé ou j'ay peu [...] Et tout, chier pere, ay je fait par mon envie et m'en repens ; si vous en requier pardon (art. 3, p. 86, l. 630-634).

61. Et de tout ce **tu** dois confesser ainsi : Sire, j'ay le nom de Dieu parjuré par mon yre, et de Dieu mauusement parlé et de la benoite Vierge Marie sa douce mere, et de tous les sains de Paradis (art. 3, p. 88, l. 667-670).

²⁹³ FERRIER, Janet M., *op. cit.*, pp. 259 et 261.

²⁹⁴ LEURQUIN – LABIE, Anne – Françoise, « Mise en page et mise en texte dans les manuscrits de la *Somme le Roy*, dans *La mise en page du livre religieux (XIII^e-XX^e siècles)*, pp.9-25. URL : <https://books.openedition.org/enc/570?lang=fr>, consulté le 21 avril 2020.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ Le mot hébreu signifie « soin, santé ». 'α, quant à lui, signifie « sans souci ». Le terme est donc proche de la paresse.

²⁹⁷ JEANMART, Gaëlle, « Acédie et conscience intime du temps », dans *Bulletin d'analyse phénoménologique*, vol.2, n°1, janvier 2006, pp. 3-32. URL : <https://popups.uliege.be/1782-2041/index.php?id=128&file=1&pid=126>, consulté le 21 avril 2020.

70. Et pour ce **tu** qui est paresceux te dois confesser des branches de paresce, et dire ainsi [...] (art. 3, p. 94, l. 784-785).

86. Et de toutes ces choses de quoy ta conscience te juge **tu** t'en dois confesser, et de tout ce dont **tu** te scens coupable et qui regarde le pechié d'avarice, et dire l'un aprez l'autre par l'ordonnance que dessus (art. 3, p. 102, l. 930-933).

95. Et de ces choses cy devant dictes **tu** te dois ainsi confesser : Sire, de toutes ces choses et de moult d'autres manifestement et souventesfoiz j'ay pechié, et fait moult d'autres pechiez et fait faire par ma cause a autres. J'ay maintesfoiz beu sans soif, par quoy mon corps en estoit pis ordonné et mal disposé (art. 3, p. 108, l. 1010-1015).

103. Et pour ce, de toutes ces choses **la creature pescheresse** doit ses pechiez humblement dire a son confesseur, demander pardon et dire : J'ay pechié en ces pechiez et en grant jour de festes, et en vigiles, et peut estre es vigiles de Nostre Dame, es festes ; ou en Karesme, ou en lieu saint comme au moustier. Et doit dire une foiz, ou deux, ou plusieurs, et esquelz pechiez plus que les autres. Et a la fin doit dire : Chier pere, j'ay mespris et pechié comme j'ay dit ou pechié de luxure. Et vraiment je m'en repens, si vous en requier pardon et penitance (art.3, pp. 112 et 114, l. 1106-1115).

On constate que pour les péchés de l'envie, de la colère, de la paresse, de l'avarice et de la gloutonnerie, les invitations à la confession sont formulées à la deuxième personne du singulier. Il s'adresse directement à l'interlocutrice en reprenant cette figure de professeur. En revanche, pour le péché de l'orgueil et de la luxure, le bourgeois quitte le tutoiement pour une formulation plus générale (*le pecheur ou pecheresse doit, la creature pescheresse doit*), ce qui traduirait l'espérance que son épouse n'ait jamais à confesser le péché d'orgueil et de luxure.

Nous observons que l'auteur change de figure en fonction du pronom employé. Il prend celle du professeur lorsqu'il emploie le pronom *tu*. Il devient plus sérieux, plus conventionnel envers son épouse. Il assume la figure du mari lorsqu'il s'adresse à son épouse grâce à l'utilisation du pronom *vous* particularisant. Nous analyserons les changements que cela peut provoquer sur l'*ethos* à la fin de ce travail.

V. Le discours gnomique

L'étude du discours gnomique dans *Le Ménagier de Paris* va toucher à une autre facette de la rhétorique du bourgeois. L'auteur emploie majoritairement le discours gnomique dans le troisième article, où est développé un *exemplum* issu de la *Somme le Roy* de Frère Laurent ²⁹⁸.

Selon les définitions qu'en donne le *TLFI*, le discours gnomique « exprime des vérités morales sous forme de sentences ou maximes » ou « exprime un fait d'expérience générale » ²⁹⁹.

L'auteur y recourt à propos des péchés et des vertus, qu'il cite sous forme de maximes, comme l'illustre l'exemple suivant qui dresse la liste exhaustive des péchés. Ceux-ci sont cités

²⁹⁸ *Le Mesnagier de Paris, éd. cit.*, p. 8

²⁹⁹ « Gnomique » dans *Le TLFI*, sur le *CNRTL*, consulté le 14 juin 2020.

les uns à la suite des autres dans des énoncés calqués sur un parallélisme de construction qui vise à opposer la faute commise à la vertu correspondante :

Orgueil	est le pechié, la vertu contraire est Humilité.
Envie	est le pechié, la vertu contraire est Amitié.
Ire	est le pechié, la vertu contraire est Debonnairété.
Paresce	est le pechié, la vertu contraire est Diligence.
Avarice	est le pechié, la vertu contraire est Largesse.
Gloutonnie	est le pechié, la vertu contraire est Sobresse.
Luxure	est le pechié, la vertu contraire est Chasteté (art. 3, p. 70, l. 361-367).

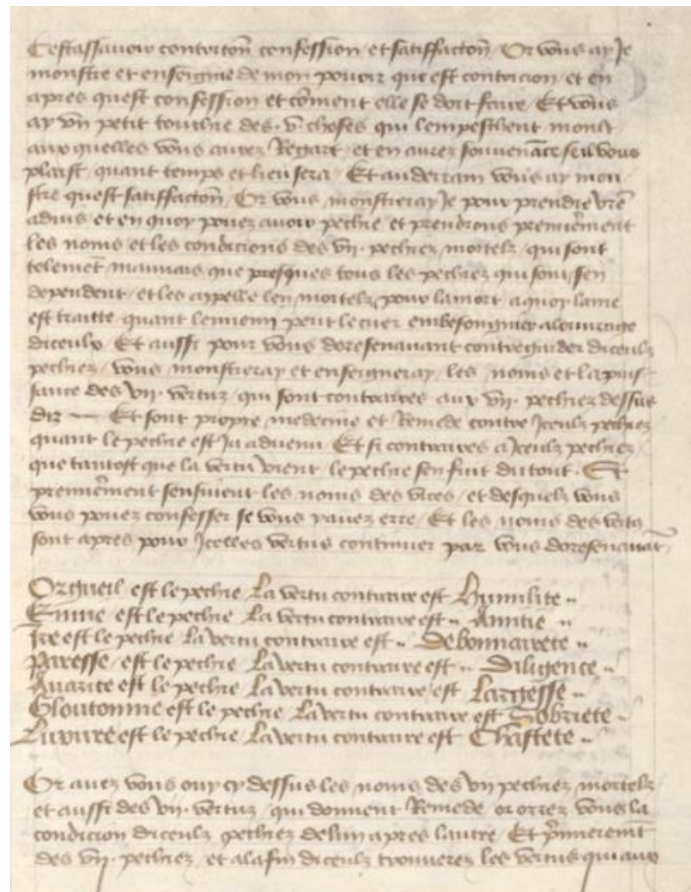
Dans ce passage, l'auteur a la volonté d'être bref et percutant. Il se concentre sur la mention des péchés et des vertus, en appuyant sur le caractère antagoniste de leur relation. Le péché est toujours placé en premier, ce qui permet de clore l'énoncé de manière forte sur l'expression de la vertu mise en évidence dans le dernier mot de chaque maxime. Le même procédé de mise en valeur revient dans la suite du troisième article lorsqu'il développe ces vices et vertus : *orgueil est la racine et le commencement de tous autres pechiez* (art. 3, p. 70, l. 374-375) ; *aprez envie vient le pechié d'ire* (art. 3, p. 86, l. 644).

Comme nous pouvons l'observer, il y a un espace entre les péchés et la suite de l'énoncé proverbial. Par souci philologique, vérifions si cette mise en évidence est présente dans les témoins de ce texte. Malheureusement, cette information n'est pas vérifiable dans le ms C du *Ménagier de Paris*³⁰⁰ : il n'a pas été numérisé, et nous n'avons pas pu y avoir accès. Néanmoins, nous pouvons examiner le ms B, conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles³⁰¹. Le copiste met effectivement en avant la liste des péchés et des vertus par rapport au reste du texte. De plus, il les écrit avec une graphie un peu plus grande. Cette mise en évidence des péchés indique l'importance accordée à ce thème dans cette première distinction³⁰². Observons ces affirmations à partir de la page du ms B reprenant la liste des péchés capitaux et de leurs vertus :

³⁰⁰ BRUN, Laurent et al, *Le Ménagier de Paris*, Archives de littérature du Moyen Âge, mise à jour le 12 mai 2021. URL : https://www.arlima.net/mp/mesnagier_de_paris.html, consulté le 08 juillet 2021.

³⁰¹ *Le Ménagier de Paris*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 10310-10311, f. 1r-193v. Ms Bxl, f° 10 recto correspondant à l'éd. p.70. URL réduite : <http://urlr.me/wfJcV>, consulté le 08 juillet 2021.

³⁰² Au fil de notre lecture, nous observons que l'auteur insiste sur les conséquences de certains péchés, notamment celui d'orgueil et de paresse, à travers plusieurs *exempla*.



Le passage cité plus haut rencontre aussi le goût du Moyen Âge pour les listes ³⁰³, avec ici un principe d'accumulation qui se joue à divers niveaux. La succession des maximes constitue en elle-même un premier ensemble énumératif au sein duquel il est permis de dégager deux autres listes, selon une lecture que l'on pourrait qualifier de verticale : l'assemblage des premiers termes de chaque énoncé reconstitue la liste des vices ; le regroupement des derniers termes débouche sur la liste des vertus. Les énoncés peuvent être donc lus de plusieurs façons. Nous pouvons les lire horizontalement, le péché et la vertu se situant à l'extrémité de ces énoncés proverbiaux. Ensuite, nous pouvons les lire verticalement : nous aurions la liste des péchés ainsi que celle des vertus. L'auteur a décidé de suivre cette seconde lecture pour décrire, dans un premier temps, les péchés, et par la suite, les vertus :

29. Et premièrement s'ensuivent les noms des vices, et desquelz vous vous pouez confesser se vous y avez erré. Et les noms des vertus sont apres, pour icelles vertus continuer pour vous doresenauant (art. 3, p. 70, l. 357-360).

³⁰³ JEAY, Madeleine, *Le commerce des mots : l'usage des listes dans la littérature médiévale (XII^e -XV^e siècle)*, Genève, Droz, 2006, 552 p.

L'auteur se sert également de proverbes « ruraux » pour développer son propos. Nous en avons repris deux. Dans le premier, le bourgeois introduit le nouveau thème du septième article, à savoir être attentionnée envers son mari et son domicile. Grâce à l'emploi du proverbe ci-dessous, l'auteur met l'accent sur une nouvelle qualité fondamentale pour qu'un couple fonctionne selon lui. Il lui prodigue ensuite un conseil qu'il associe à ce proverbe :

2. Certes, belle seur, telz services font amer et desirer a homme le retour de son hostel et veoir sa preude femme, et estrange d'autres. Et pour ce je vous conseille a reconforter ainsi vostre autre mary a toutes ses venues, et demourez et y perseverez ; et aussi a luy tenir bonne paix ; et vous souviengne du prouverbe rural que dit que : *Troiz choses sont qui chassent le preudomme hors de sa maison, c'estassavoir : maison descouverte, cheminee fumeuse et femme rioteuse* (art. 7, p. 296, l. 28-36).

L'énoncé suivant se place également au début de l'article. L'auteur termine la présentation par ce proverbe rural, ce qui lui permet également de consolider son argumentation :

Et jasoit ce que le cuer en face mal, toutesvoyes le couvient il aucunesfoiz mestrier, et n'est pas sage qui ne le peut faire. Car il est trouvé ung proverbe rural qui dist que : *Aucun n'est digne d'avoir seignourie ou maitrise sur aultruy qui ne peut estre maistre de luy mesmes* (art. 8, p. 308, l. 14-19).

Grâce à l'utilisation du discours gnomique, l'auteur énonce des propos qui se veulent indiscutables. De plus, il peut associer le discours gnomique avec un verbe d'ordre (*devoir*), ce qui renforce son discours et rend inopérant la moindre opposition qu'il pourrait affronter.

VI. La modalité jussive

L'étude de la modalité jussive du *Ménagier de Paris* permet d'envisager une autre particularité de la rhétorique de l'auteur, à savoir l'usage, la fréquence et l'effet des temps employés, ainsi que le sens des verbes utilisés.

La modalité jussive se nomme également modalité injonctive. Dans le *Bon Usage*, on peut lire que « par la phrase injonctive, on demande la réalisation ou la non-réalisation d'un acte à un être animé (ou à une chose que l'on personnifie). Elle concerne aussi bien l'ordre que la demande, le conseil, la prière. Elle est marquée d'habitude par une intonation descendante »³⁰⁴.

³⁰⁴ GREVISSE, Maurice ; GOSSE, André, *Le Bon Usage*, Bruxelles, éd. De Boeck Université, 15^e éd., 2011, p. 536.

Nous analyserons les phrases à modalité jussive à partir des catégorisations de Fawzi Demmane ³⁰⁵. Ces phrases seront donc séparées selon les deux points suivants : les marques morphosyntaxiques et l'ordre négatif ³⁰⁶.

1. Les marques morphosyntaxiques ³⁰⁷

Dans ce point, l'intérêt est de mettre en avant différents modes exprimant l'ordre : l'impératif, le subjonctif, l'infinitif ³⁰⁸ ainsi que les verbes d'ordre. Notre analyse se concentrera donc sur l'impératif, le subjonctif et les verbes d'obligation, car l'auteur ne rédige pas des phrases sans verbe conjugué dans la première « distinction ».

1.1 L'impératif

Selon le *Bon Usage*, « la forme la plus ordinaire est l'impératif sans sujet » ³⁰⁹. Ce mode est présent dans chaque article de la première « distinction ». Nous observons un nombre important d'occurrences dans le deuxième article, qui est écrit presque exclusivement à l'impératif. Nous nous concentrerons ici sur les extraits les plus pertinents pour notre étude.

L'auteur énonce, dans le deuxième article, la manière dont l'épouse doit se comporter lorsqu'elle quitte le domaine familial pour se rendre à l'église, comme nous pouvons le lire dans l'exemple suivant :

Et se vous estes venue a l'eglise, **eslisez un lieu secret et solitaire devant un bel autel ou bel ymaige** et illec **prenez** place, et vous y **arestez** sans changier divers lieux ne aler ça ne la ; et **aiez** la teste droite et les boilevres toujours mouvans en disans oroisons ou prieres. **Ayez** aussi continuellement vostre regard sur vostre livre ou au visaige de l'imaige, sans regarder homme ne femme, peinture ne autre chose, et sans pepelardie ou fiction. **Aiez** le cuer au ciel, et **aourez** de tout vostre cuer, et en faisant ainsi **oyez** messe chascun jour et vous **confessez** souvent (art. 2, p. 46, l. 13-22).

Dans ce passage, l'auteur précise l'endroit où elle peut se tenir (*un lieu secret et solitaire devant un bel autel ou bel ymaige*), la posture à avoir (la position de la tête et du regard), l'état d'esprit dans lequel elle doit se trouver (*aiez le cuer au ciel*) ainsi que la fréquence des prières (*oyez messe chascun jour et vous confessez souvent*). En employant l'impératif, les conseils de l'auteur deviennent des préceptes contraignants. Dans cet énoncé, l'auteur infantilise son

³⁰⁵DEMMANE, Fawzi, « La modalité » dans *Le Bon Usage*, publié le 7 juin 2011, <http://lebonusage.over-blog.com/article-la-modalite-75965840.html>, consulté le 1^{er} juin 2020.

³⁰⁶*Ibid.*

³⁰⁷ Le titre provient de l'article de DEMANNE, Fawzi, *op. cit.*

³⁰⁸ La catégorisation, excepté le point sur les verbes d'ordre, provient des pages 536 et 537 du *Bon Usage*.

³⁰⁹ GREVISSE, Maurice ; GOSSE, André, *op.cit.*, p. 536.

épouse en lui imposant une manière de se comporter comme un parent ferait avec son enfant ou un maître avec son élève.

Dans les extraits suivants, l'auteur associe la formulation *sachiez que* avec un vocatif et parfois avec *surquoy/ sur quoy* :

Surquoy, chiere suer, sachiez que se vous voulez ouvrer de mon conseil vous avez grant regart et grant adviz aux facultez et puissances de vous et de moy, selon l'estat de voz parens et des miens entour quy vous avrez a fréquenter et repairier chascun jour (art. 1, p. 42, l. 130-135).

Et quant est de la messe, **chiere suer, sachiez que** la messe a plusieurs dignitez en droiz estas ou degrez dont il nous convient parler et a vous esclarcir (art. 3, p. 50, l. 15-17).

Sur quoy, belle seur, se vous avez autre mary apres moy, **sachiez que** vous devez moult penser de sa personne (art. 7, p. 294, l. 3-5)³¹⁰.

En se servant de l'impératif, l'auteur impose au destinataire de suivre les conseils qui lui sont donnés ainsi que de comprendre et de percevoir la morale qu'il y a derrière l'*exemplum* cité. Roberta L. Krueger affirme également que le bourgeois se sert notamment de l'impératif pour imposer ses préceptes :

Comme nous l'avons vu, le problème de l'ordre est sous-jacent à la compilation ménagère encyclopédique du *Ménagier*. En veillant méticuleusement à l'ordre de son livre, l'auteur ordonne à sa lectrice de suivre ses instructions et de mettre en œuvre son programme moral et matériel à travers de nombreux impératifs, exhortations, apartés personnels, *exempla*, instructions, proverbes, règles et recettes³¹¹.

L'auteur se montre assez paternaliste envers son épouse dans les extraits ci-avant. Il attire son attention avec *surquoy/ sur quoy*, employé souvent en début de phrase pour insister sur les informations qui suivent. Cet élément lui permet également de lier les phrases entre elles. De plus, le verbe *savoir* est souvent associé à un vocatif affectif (*chiere suer, belle seur*) : ce terme d'adresse accentue la demande d'attention du mari envers son épouse, qui est censée l'écouter, sur ce que l'auteur lui dit tout en atténuant l'ordre introduit par l'impératif. Cette combinaison permet à son épouse d'assimiler les différentes recommandations qu'il cite. Il change de ton selon le contenu et l'importance du discours, ce qui lui permet de souligner ces préceptes cités.

Le recours au verbe *savoir* à l'impératif peut avoir deux visées différentes, comme dans l'exemple suivant :

³¹⁰ Ces différents exemples sont également des phrases interpellatives grâce aux termes d'adresse : *chier/chiere suer* et *belle seur*.

³¹¹ *As we have seen, the problem of order subtends the Menagier's encyclopedic household compilation. Attending meticulously to the ordering of his book, the author commands his female reader to follow his instructions and to enact his moral and material agendas through numerous imperatives, exhortations, personal asides, exempla, instructions, proverbs, rules and recipes.* Traduit du texte par nos soins à partir du texte tiré de KRUEGER, Roberta L., *op.cit.*, p. 35.

Sur quoy, belle seur, **sachiez que** toute personne qui s'eschauffe en sa parole n'est mye bien atrempé en son sens. Et pour ce **sachez que savoir** mectre frain en sa langue est **souveraine vertu** (art. 8, p.308, l. 3-7) ³¹².

La première forme du *sachiez que* marque un savoir partagé, un fait établi. C'est également le cas dans les énoncés précédents. Néanmoins, *sachez que savoir* introduit également un conseil : être discrète lors d'une conversation qui peut être considérée comme une vérité générale (*savoir mectre frain en sa langue est souveraine vertu*). Comme nous l'avons annoncé, la discrétion est une des qualités de la *prudfemme*. L'auteur la qualifie de *souveraine vertu*, ce qui confère une valeur absolue à la discrétion et vient renforcer la recommandation amenée par l'impératif (*sachez que*).

L'auteur utilise l'impératif dans la première « distinction » ³¹³, ce qui lui permet d'imposer ses opinions sans recevoir de contradiction. Il peut atténuer cet ordre en employant un terme d'adresse affectif (*chier seur, belle seur*), qui joue sur la posture du savoir partagé. Néanmoins, par la relation hiérarchique que ce temps induit entre le dispensateur d'ordre et son interlocuteur, ce mode participe à une certaine infantilisation de l'épouse.

1.2 Le subjonctif

L'auteur se sert du subjonctif présent et, occasionnellement, du subjonctif imparfait. Nous constatons que ce mode n'est pas autant utilisé que l'indicatif ³¹⁴. Dans l'exemple ci-dessous, nous pouvons observer que le bourgeois adresse des recommandations à son épouse, décidant unilatéralement qu'elle sera obéissante :

Le premier membre dit que vous **soiez** obeissant : qui est entendu a lui et a ses commandemens quelz qu'ilz **soient**, supposé que les commandemens **soient faiz** a certes ou par jeu, ou que les commandemens **soient faiz** d'aucunes choses estranges a faire, ou que les commandemens **soient faiz** sur les choses de petit pris ou de grant pris ; car toutes choses vous doivent estre de grant pris puis que celui qui **sera** vostre mary le vous **avra commandé** (art. 6., p. 186, l. 5-13).

L'emploi du subjonctif présent du verbe *être* marque la volonté de l'auteur d'être entendu. Il combine également ce subjonctif avec le verbe *devoir* à l'indicatif présent. Ces occurrences rendent compte de la notion d'ordre ainsi que de la supériorité du mari par rapport à sa compagne. Celui-ci conclut son affirmation en mentionnant l'idée d'un autre mari grâce aux deux verbes à l'indicatif futur (*sera* et *avra commandé*) associé à *vostre mary*. L'auteur évoque

³¹² Cet énoncé peut également être considéré comme une phrase interpellative grâce au vocatif affectif, *belle seur*.

³¹³ Au total, dans le prologue et les deux premiers articles (367 lignes), l'impératif est utilisé à 24 reprises

³¹⁴ Au total, dans le prologue et les deux premiers articles (367 lignes), le subjonctif est employé à 46 reprises contrairement à l'indicatif qui est utilisé 204 fois.

à plusieurs endroits un deuxième mari (*qui sera vostre mary*)³¹⁵. Il a décidé de lui transmettre cette éducation, qu'elle est censée respecter, pour la préparer à un éventuel second mariage. Or, comme nous l'avons dit précédemment, les femmes commencent à obtenir plus de droits au XIII^e siècle lorsqu'elle devient veuve³¹⁶ : elle est la tutrice de ses enfants mineurs, elle gère ses biens et sa propre vie³¹⁷. La femme mariée restera, quant à elle, sous la tutelle de son mari et suivre ses ordres, comme l'auteur le mentionne avec *cellui qui sera vostre mary le vous avra commandé*³¹⁸. Nous ne savons pas si son épouse préférerait gérer ses biens et ses éventuels enfants ou se marier une seconde fois et respecter les préceptes développer dans ce traité. N'oublions pas que lorsqu'une femme devenait veuve, elle se tournait généralement vers Dieu, car se remarier en tant que femme n'était pas bien considéré au XIII^e siècle. C'est pour cette raison que l'auteur peut être considéré comme un homme moderne par rapport aux mœurs de son époque.

L'exemple suivant permet, quant à lui, d'analyser l'intérêt du subjonctif imparfait. Il met en lumière l'enjeu de ce traité et la raison pour laquelle l'auteur a décidé de l'écrire, à savoir éduquer son épouse qui le lui aurait demandé :

Chiere seur, pour ce que vous estans en l'eage de quinze ans et la sepmaine que vous et moy feusmes espousez, me **priastes** que je **espargnasse** a vostre jeunesse et a vostre petit et ygnorant service jusques a ce que vous **eussiez** plus veu et apris (prologue, p. 22, l. 1-5).

Le sens du verbe *prier*, au passé simple faible en a³¹⁹, induit une attente ainsi qu'une incertitude de la part de l'épouse qui aimerait que son vœu (ne pas être réprimandée face aux invités) soit exaucé dans l'avenir, mais elle ne sait pas quand, ni même s'il sera réalisé, car l'auteur commence seulement son éducation. Ce verbe est en relation avec *épargner*, qui signifie « se ménager, ne pas prendre de risque »³²⁰. Il est la raison de la prière de sa compagne, qui désire ne pas être punie face à quelqu'un. Ces verbes permettent de rappeler la conversation que l'auteur a eue avec son épouse avant de rédiger *Le Ménagier de Paris*. Dans ce cas-ci, la valeur du subjonctif imparfait est « virtualisante »³²¹, car le verbe *épargner* est régi par un

³¹⁵ Sur quoy, belle seur, se **vous avez autre mary** apres moy, sachiez que vous devez moult penser de sa personne (art.7, p. 294, l. 3-5).

³¹⁶ HARKSEN, Sibylle, *op. cit.*, p. 9.

³¹⁷ OPITZ, Claudia, *op. cit.*, p. 281.

³¹⁸ OPITZ, Claudia, *op. cit.*, pp. 280-281

³¹⁹ HELIX, Laurence, *L'ancien français*, Armand Colin, Malakoff, 2018, pp. 40-41.

³²⁰ « Épargner », dans le *Dictionnaire du Moyen français*, consulté le 03 août 2021.

³²¹ Tournure issue de MOIGNET, Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, 2^e éd., Klincksieck, Paris, 1976, p. 214.

verbe de prière (*prier*)³²². Il pourra accéder ou non à sa requête à la fin de la rédaction s'il le désire. L'inspiration pour la rédaction de ce traité pourrait provenir de cet aparté.

Selon Roberta L. Krueger³²³, le mari impose son autorité à son épouse de manière indirecte par l'utilisation de verbes au subjonctif dans cet énoncé. Elle explique que, parce que la jeune épouse craint que son mari la violente, elle est prête à suivre ce qu'il lui dit³²⁴. Selon elle, un des objectifs de l'auteur est que son épouse suive et applique ses volontés sans émettre un avis, sans s'opposer à ses instructions³²⁵. Comme nous l'avons annoncé, nous sommes face à un monologue, nous ne savons pas si la jeune femme a osé s'exprimer voire s'opposer aux recommandations de son mari. Néanmoins, nous pouvons affirmer que l'auteur tente, en effet, d'imposer ses préceptes en se servant du subjonctif.

1.3 Les verbes d'obligation

Robert Martin et Marc Wilmet³²⁶ classent les auxiliaires de mode en trois catégories : « modalité d'obligation », « modalité de possibilité » et « modalité de volition »³²⁷. Comme annoncé, nous nous focaliserons ici sur la modalité d'obligation. Selon ces grammairiens, la tournure périphrastique *devoir* + *infinitif* a plusieurs valeurs : soit « "déontique " d'obligation matérielle ou morale » ; « "épistémique " d'obligation logique »³²⁸.

L'auteur utilise régulièrement le verbe *devoir*³²⁹ dans toute la première « distinction », ce qui s'observe dans les énoncés suivants qui introduisent deux nouveaux thèmes (être attentionnée et remettre son époux dans le droit chemin) :

Le .vii^e. article de la première distinction **doit démontrer que vous devez** estre curieuse et songneuse de la personne de vostre mary (art. 7, p. 294, l. 1-3).

Le .ix^e. article **doit monstrier que vous soyez** saige a ce que se vostre mary folloye comment jeunes gens ou simple gens font souvent, que doucement et sagement vous le retrayez de ses folyes (art. 9, p. 324, l. 1-4).

³²² MOIGNET, Gérard, *op. cit.*, p. 214.

³²³ Roberta L. Krueger écrit, en effet, que « *the narrator/husband asserts his authority indirectly in subjunctive verbs pronounced by the wife* ». Extrait provenant de l'article de KRUEGER, Roberta L., *op. cit.*, p. 23.

³²⁴ *Ibid*, p. 23.

³²⁵ *Ibid*, p. 35.

³²⁶ MARTIN, Robert; WILMET, Marc, *op. cit.*, 315 p.

³²⁷ *Ibid*, pp. 65-68.

³²⁸ *Ibid*, p. 65.

³²⁹ Dans le troisième article composé de 1374 lignes, l'auteur emploie le verbe *devoir* à quatre-vingt-huit reprises.

On constate que la traductrice, Karin Ueltschi, a escamoté les notions d'obligation imposées à l'épouse (*vous devez*) ou de nécessité inhérente aux choses (*doit (de)monstrer*) en les traduisant par le verbe *avoir*, ce qui atténue l'ordre développé par le bourgeois :

1. Le septième article de la première distinction a pour objet d'enseigner à être attentive et prévenante à l'égard de votre mari (art.7, p. 295, l.1-3).

Mais ces substitutions n'ont pas lieu partout, comme nous le constatons dans la traduction du neuvième article :

1. Le neuvième article doit vous enseigner comment agir sagement lorsque votre mari fait toutes sortes de folies à la manière des jeunes garçons ou des gens irresponsables, et comment le faire renoncer avec douceur et finesse à ces folies (art.9, p.325, l.1-4).

Il n'empêche que les modifications introduites par Karin Ueltschi atténuent les manifestations de l'autorité de l'auteur sur son épouse. Dans l'introduction, la traductrice considère que l'auteur du *Mesnagier* se conduit de façon modeste et délicate envers sa femme³³⁰. Selon elle, « il craint sans cesse de la heurter et prend mille précautions pour adoucir sa doctrine »³³¹. L'estompement de certaines marques d'obligation renforce évidemment la douceur et la sensibilité prêtées au bourgeois ; de même, le remplacement de *montrer/démonstrer* par *enseigner* comme dans le septième article peut contribuer à asseoir la posture du professeur qui transmet des principes éducatifs, dépassant la posture de mari assumée à certains endroits par l'auteur du *Ménagier de Paris*. Il nous semble que les aménagements opérés dans la traduction renforcent cette vision et peuvent biaiser l'analyse, ce qui rappelle encore une fois la nécessité pour le lecteur de ne pas se borner à la lecture d'une traduction : celle-ci constitue une aide, mais il importe toujours de partir du texte source, ou, *a minima* pour le non-spécialiste, d'opérer des contrôles sur celui-ci.

On fera par ailleurs observer le caractère pernicieux du neuvième article, qui revient à instituer une co-responsabilisation de l'épouse dans l'adultère marital, puisque c'est la sagesse de la femme qui est supposée garder ou ramener l'époux au foyer et l'empêcher de commettre des folies.

Le verbe *devoir* est employé à bien d'autres endroits, nous avons sélectionné un dernier exemple de cette occurrence :

Et pour ce, en ce cas et en tous autres, **devez vous** si estre maistre de vostre cuer, et de vostre langue qu'elle soit subiecte a vostre raison (art. 8, p. 308, l. 20-22).

³³⁰ *Le Mesnagier de Paris, éd. cit.*, p. 9.

³³¹ *Ibid.*

L'auteur impose à son épouse la maîtrise permanente (*en ce cas et en tous autres*) de ses sentiments (*estre maisytre de vostre cuer*) et de son flux de parole (*vostre langue*). Comme pour les énoncés précédents, le mari se sert du verbe *devoir* pour contraindre sa compagne. Cette dernière doit utiliser sa raison, car les femmes sont systématiquement associées au cœur, contrairement aux hommes. Plusieurs auteurs du Moyen Âge se sont d'ailleurs interrogés sur l'amour conjugal et la différence entre les hommes et les femmes à ce sujet. Selon Gilbert de Tournai, le bonheur conjugal peut exister si une relation équilibrée, saine entre les deux sexes est établie ; on peut, dans ce cas, parler d'amour « social »³³². Grâce à cette relation, le mariage peut perdurer sans adultère et sans conflit³³³. Jacques de Voragine, quant à lui, tient des propos plus nuancés : il pense en effet que la relation doit être équilibrée, mais que le mari « doit répondre par un amour discret » à « l'amour parfait de la femme »³³⁴. L'homme aime différemment : il est le porteur de la raison, il ne peut pas laisser ses sentiments dépasser sa raison. La femme, au contraire, aime avec passion ; elle ne serait donc plus raisonnable une fois qu'elle est amoureuse. L'homme serait, selon plusieurs penseurs tels que Gilles de Rome, Philippe Navarre et Vincent de Beauvais, supérieur à la femme : il ne se laisse pas emporter³³⁵. L'auteur du *Ménagier de Paris* émet l'idée que l'homme et la femme doivent s'aimer. Néanmoins, la femme est inférieure à l'homme : elle doit lui obéir et le respecter³³⁶. Dans l'extrait ci-avant, l'auteur demande à sa compagne de maîtriser ses sentiments, ce qui signifierait que cette dernière ne doit pas perdre la raison même si elle est amoureuse.

Terminons ce point par l'analyse des introductions des articles de la première distinction. L'auteur commence généralement par les constructions *dit que vous devez / soiez* ou *doit monstrier/ demonstrer que* :

Le tier article **dit que vous devez** amer Dieu et vous tenir en grace (art. 3, p. 50, l. 2-3).

Le .vi^{me}. article de la premiere distinction **dit que vous soiez** humble et obeissant a celui qui sera vostre mary, lequel article contient en soy quatre membres (art. 6, p. 186, l. 1-4).

³³² VECCHIO, Silvana, « La bonne épouse » dans *Histoire de la femme en Occident : Le Moyen Âge*, vol.2, Paris, éd. Plon, 1991, p. 121.

³³³ *Ibid*, p. 122.

³³⁴ *Ibid*, p. 122.

³³⁵ *Ibid*, p. 123.

³³⁶ A ce que j'ay dit tresamoureuse de vostre mary, il est bien voir que tout homme doit amer et cherir sa femme et que toute femme doit amer et cherir son homme : car il est en son commencement (art. 5, p. 154, l. 13-15). Cet extrait est analysé dans le point consacré au parallélisme.

La combinaison d'un indicatif présent énonçant un fait (*dire*) avec un indicatif présent ayant une valeur d'obligation ³³⁷ (*devez*) consolide l'autorité du bourgeois sur sa femme. Cette association rend impossible la moindre contestation de la part de son épouse. Ce mode lui permet donc également d'imposer indirectement ses idées.

Ainsi, l'auteur se sert fréquemment du verbe *devoir* dans toute la première « distinction ». Il peut l'employer à l'indicatif présent développant une valeur d'obligation. Ce verbe lui permet d'imposer ses recommandations.

2. L'ordre négatif : la défense

L'ordre négatif est composé « par la modalité jussive et la négation à deux éléments » ³³⁸, c'est-à-dire que l'auteur emploie un verbe à l'impératif ou au subjonctif combiné à une négation (*ne pas, ne mie, ne jamais, ni ni, ne point, ne guère, ...*). L'auteur peut également associer cette négation à un verbe d'obligation, comme il apparaît dans les énoncés suivants :

Car quant li hom ou la femme est au moustier pour ouyr le service divin son cuer **ne doit mie** estre en sa maison, ne es champs, ne es autres choses mondaines ; et si **ne doit mie** penser es choses temporelles, mais a Dieu proprement, seulement, nuement, et a lui prier devotement (art. 3, p. 50 et 52, l. 24-29).

Dans ce passage, l'auteur combine le verbe d'obligation *devoir* (*doit*) et la négation *ne ... mie* ; elle lui permet de citer plusieurs interdictions. En effet, grâce à cette formulation, le bourgeois impose sa volonté, à savoir que son épouse prie sans penser à autre chose, qu'elle se libère de tout ce qui est temporel pour ne penser qu'à Dieu.

L'auteur énonce dans l'introduction du sixième chapitre qu'il va développer quatre sections qui permettront à l'épouse d'être humble et obéissante envers son époux ³³⁹. Nous mettons en évidence la dernière *particularité* :

5. La .iiii^e. particularité est que vous **ne** soiez arrogant **ne** repliquant contre celui qui sera vostre mary ne contre ses diz, et ne dictes contre sa parole mesmement devant les gens (art. 6, p. 188, l.30-34).

L'auteur associe la négation *ne ... ne* avec le subjonctif présent *être*, ce qui lui permet de mettre en évidence deux défauts que la jeune femme ne doit pas développer, à savoir l'arrogance et l'insubordination. Par cette négation, l'auteur réussit à nommer son nouveau précepte, à savoir la soumission de la femme envers son mari, sans l'imposer.

³³⁷ MARTIN, Robert ; WILMET, Marc, *Manuel du français du moyen âge : syntaxe du moyen français*, vol.2, dir. par Yves Lefèvre, Bordeaux, Sobodi, 1980, p. 65.

³³⁸ DEMMANE, Fawzi, *op. cit.*, consulté le 16 juin 2021.

³³⁹ Le .vi^{me}. article de la première distinction dit que vous soiez humble et obeissant a celui qui sera vostre mary, lequel article est divisé en soy quatre membres (art. 6, p. 186, l. 1-4).

L'ordre négatif, comme les autres modes (impératif, subjonctif), permet à l'auteur d'imposer ses préceptes. Ce mode permet à l'auteur de citer ce que sa jeune épouse ne doit pas faire, contrairement à l'ordre positif où il développe les recommandations à suivre.

VII. L'argument d'autorité

Avant de conclure ce chapitre sur les moyens discursifs, nous allons analyser la fréquence, la fonction et les effets de l'argument d'autorité afin de déterminer quelles sont les raisons pour lesquelles l'auteur recourt à cet argument.

Dans un premier temps, définissons le terme *autorité* d'après le *Dictionnaire de rhétorique*,

L'autorité est une des qualités que doit avoir l'orateur. Par rapport à la fin globale de l'éloquence qu'est la persuasion, la tradition constante de la rhétorique place au premier des moyens, à tout le moins à la première des conditions, l'autorité de celui qui parle. [...] L'autorité est ainsi l'état de l'image que l'on a d'un orateur dont on a toutes raisons de penser qu'il est vertueux, qu'il défend honnêtement, qu'il est entièrement désintéressé dans la cause, et, finalement, qu'il doit avoir raison. L'autorité est à la fois morale et intellectuelle. Elle permet à celui qui en est crédité d'une part d'intéresser les auditeurs, d'autre part de bénéficier spontanément de leur confiance ³⁴⁰.

Cette explication permet de constater que l'auteur peut être considéré comme un bon orateur. En effet, comme nous l'avons expliqué au moment d'aborder les sources du texte, l'auteur puise ses *exempla* dans la Bible et dans les textes profanes, ce qui lui permet d'asseoir son autorité et de renforcer son argumentation. Intéressons-nous maintenant à la définition de l'argument d'autorité développée par Federico Bravo, argument employé régulièrement dans la première « distinction » du *Ménagier de Paris* excepté le deuxième article ³⁴¹ :

L'argument d'autorité apparaît à la fois comme un instrument de la manipulation et comme le lieu de son exécution [...]. On le rapproche du discours didactique qui allie inextricablement instruction et persuasion. D'un point de vue strictement rhétorique, il s'agit d'un artifice oratoire dont il conviendra, pour un corpus donné, de mettre au jour les fondements, les procédures et les enjeux. D'un point de vue psychosocial, l'argumentation par l'autorité représente en tant que procédure argumentative, l'alternative à une violence qu'elle restitue paradoxalement par l'autorité qu'elle assoit d'autorité, car l'argument d'autorité est aussi, souvent, un argument autoritaire ³⁴².

L'auteur se sert de l'argument d'autorité ainsi que des figures d'autorité – les saints et des personnages de l'Antiquité – pour introduire un précepte implicitement. Afin de faciliter l'analyse de ces figures d'autorité, nous allons scinder ce point en trois subdivisions centrées

³⁴⁰ MOLINIÉ, Georges, « autorité » dans *Dictionnaire de rhétorique*, 9^e éd., Paris, Le livre de poche, 2014, p.68.

³⁴¹ L'auteur n'y emploie pas d'*exemplum* et il ne fait pas référence à des auteurs/personnages importants. Comme nous l'avons déjà mentionné, il se sert majoritairement de l'impératif pour imposer ses préceptes quant à la manière de se comporter en dehors du domicile familial sans ressentir le besoin d'avoir recours à des preuves externes dans ce deuxième article.

³⁴² *L'argument d'autorité*, textes réunis et présentés par Federico Bravo, coll. « Voix d'ailleurs », Paris, Université Saint-Etienne, 2004, p. 8.

respectivement sur les figures « sacrées », les figures de l'Antiquité et les figures des sources profanes.

1. Les figures ou textes « sacrés »

Les figures d'autorité « sacrées » sont issues dans la *Bible* ou sont des personnes canonisées :

Et **Monseigneur saint Gerosme** dit ceste **autorité** : *Fay toujours aucune chose afin que l'ennemi ne te treuve oyseux ; car il est costumier de ceulx qui sont oyseux mectre en ses euvres et en ses besoingnes.* Et **Monseigneur saint Augustin** dit ou livre de **L'Euivre des Moines** que : *nulle personne puissant de labourer ne doit estre oyseux.* Ce seroit trop longue chose de reciter les dis de tous les saiges hommes qui blasment oysiveté et paresce (art. 3, p. 90, l. 694-702).

L'auteur se sert de deux saints, à savoir *Monseigneur saint Gerosme* et *Monseigneur saint Augustin*, pour appuyer ses dires sur le péché de la paresse. Saint Jérôme, ou Jérôme de Stridon, entretenait une correspondance avec saint Augustin (appelé également Auguste, évêque d'Hippone)³⁴³. Ces deux hommes sont considérés comme les Pères de l'Église latine avec Grégoire I^{er} et Ambroise de Milan³⁴⁴. Ces derniers se rapprochent du stoïcisme et/ou du platonisme³⁴⁵.

Dans ce passage, l'auteur postule que les propos de saint Jérôme sont indiscutables grâce à *dit ceste autorité* et énonce par la suite ce qu'aurait dit saint Jérôme. Il poursuit son énoncé avec les propos tenus par saint Augustin dans une de ses œuvres (*dit ou livre de L'Euivre des Moines*). La mention de ces deux saints suffit à écarter la moindre contestation. L'auteur exploite un autre texte biblique, à savoir la *Genèse* :

4. *Item, on lit en l'onziesme chappiltre de Genesy* que ung patriarche appelé Abraham prist a moullier en la cité ou ville de Scaldee une moult bonne et sainte dame appelée Sare. Laquelle fu depuis princesse souveraine et premiere des bonnes et vaillans dames desquelles Moyses fait mencion en ces .v. livres qui sont les premiers de la Bible. On lit illec que Saire vesqui moult sainement et fut tresloyalle et de bonne foy a son mary Abraham et obeissant a ses commandemens (art. 5, p. 156 et 158, l. 57-65).

Avant ce passage, choisi parmi les multiples occurrences de la *Genèse*, l'auteur justifie l'amour de la femme envers son mari en disant *que femme doit moult amer son mary quant de la coste de l'omme elle fut faicte* (art. 6, p. 156, l. 55-56). La *Genèse* lui permet d'établir la légitimité de ses propos. De plus, le bourgeois cite ce passage pour donner le nom d'une épouse exemplaire, à savoir Sarah, et expliquer quels sont les sacrifices qu'elle a réalisés par amour

³⁴³ *Saint Augustin*, sous la dir. de Maxence Caron et al., *Les cahiers d'Histoire de la Philosophie*, Paris, éd. du Cerf, 657 p.

³⁴⁴ *Les Pères de l'Église latine : leur vie, leurs écrits leur temps*, tomes 1 et 2, éd. J. F. Nourrison, 1856. URL du tome 1 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k39286v/f12.item>; URL du tome 2 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k392876>, consulté le 25 juin 2021.

³⁴⁵ INGHAM, Mary Beth, *La vie de la sagesse : le stoïcisme au Moyen Age*, Paris, éd. du Cerf, 186 p.

pour son mari (art. 6, p. 158, l. 63-103). Grâce à cet *exemplum*, l'auteur démontre que si la femme obéit à son mari, elle sera considérée comme *une moult bonne et sainte dame*. Précédemment, nous avons établi que le bourgeois désirait qu'elle atteigne son idéal féminin, à savoir *la prudfemme*. L'auteur introduit, grâce à cet énoncé, l'exemple d'une *prudfemme* à sa jeune épouse. Il utilise également les écrits d'autres saints, tels que les *Épîtres aux Corinthiens* de saint Paul :

Et **monseigneur saint Pol** le conferme en le .xi^e. chappitre de **ses Epistres** qu'il fait secondement a ceux de Corinte, ou il dit ainsi : *Despondi enim vos, etc. Je vueil, dit il, que vous sachiez que une femme qui est espouse a un homme, puis qu'elle vive chastement sans penser a avoir affaire a autre homme, peut estre dicte vierge et presentee a Nostre Seigneur Jesucrist* (art. 4, p. 130 et 132, l. 22-28).

L'auteur recourt aux textes et aux personnages « sacrés », ce qui renforce son argumentation. Il peut également les modifier pour qu'ils servent davantage son propos comme le souligne Karin Ueltschi ³⁴⁶. Nous observons également qu'il mentionne à plusieurs reprises l'apôtre Paul avec l'*Épître aux Éphésiens*. L'auteur cite le chapitre V de cette lettre dans le cinquième article (p. 178, l. 436). Karin Ueltschi affirme que ce « chapitre [...] contient également et surtout des considérations sur la soumission de la femme à son mari » ³⁴⁷. Ce cinquième chapitre est à nouveau nommé dans le sixième article (p.188, l.36) ³⁴⁸ qui traite justement de l'obéissance de l'épouse envers son mari. L'auteur le mentionne une dernière fois dans le huitième article (p.314, l.126) ³⁴⁹ développant la discrétion de l'épouse. La mention du cinquième chapitre de l'*Épître des Éphésiens* à plusieurs reprises permet à l'auteur de conférer une importance à ce sujet et d'assurer son autorité sur sa jeune épouse, mais aussi et surtout, de la convaincre qu'en étant soumise, elle respecte la volonté de Dieu.

Saint Paul s'inspire également du *logos* stoïcien comme l'affirme M.B. Ingham dans *La vie de la sagesse* ³⁵⁰. En effet, dans ses épîtres, Paul « fait appel aux éléments stoïciens du calme (2 *Thés.* 3, 12), de la franchise (*Phil.* 1, 20), de la liberté (1 *Cor.* 9, 1 et 19 ; *Gal.* 2, 4), de la

³⁴⁶ *Le Ménagier de Paris*, éd. cit., p. 133, note 1.

³⁴⁷ *Le Ménagier de Paris*, éd. cit., p. 179, note 3.

³⁴⁸ [...] et l'Écriture le commande, *ad Ephesios*, .v^o. ou il dit : *Mulieres viris suis subdite sint sicut domino ; quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est ecclesie* (art. 6, p. 188, l. 36-39)

³⁴⁹ Et il est dit *ad Ephesios*, .v^o. : *Sic viri debent diligere uxores : Scilicet ut corpora sua. Ideo ibidem dicitur : Viri diligite uxores vestras, etc. Unusquisque uxorem suam diligat sicut seipsum* (art. 8, pp. 314 et 316, l. 126-129)

³⁵⁰ INGHAM, Mary Beth, *op. cit.*, 184 p.

connaissance naturelle de Dieu (*Actes* 17, 27-29 ; *Rom.* 1, 20-21), et de la loi “gravée dans les cœurs ” (*Rom.* 2, 14-16) » ³⁵¹.

2. Les figures de l’Antiquité

L’auteur cite Macrobe, un auteur, un philosophe et un « haut fonctionnaire » ³⁵² latin aux IV^e et V^e siècles, qui a écrit un *Commentaire sur le Songe de Scipion* ³⁵³ :

4. C’est adire les mauvaises et meschans dont **ung philozophe appelé Macrobie** raconte, et est trouvé ou livre du *Songe Scipion*, qu’il estoit a Ronme ung enfant, jenne filz, qui avoit nom Papire, qui une foiz avec son père, qui estoit senateur de Ronme, s’en ala en la chambre des senateurs en laquelle chambre les senateurs romains tenoient leur conseil (art. 8, p. 310, l. 46-52).

Le nom de Cicéron, qui est l’auteur du *Songe de Scipion* commenté par Macrobe, n’apparaît pas dans cet énoncé, mais il apparaît dans l’histoire de Mélibée insérée dans le neuvième article du *Ménagier de Paris*. L’auteur connaîtrait donc l’œuvre de Cicéron. Il cite également Sénèque et Caton, qui sont associés, dans cet exemple-ci, à un personnage de l’*Ancien Testament*, Salomon :

Et pour ce, l’en doit fuir toute contention tant comme l’en puet, car **Salemon** dit que c’est grant honneur à homme quant il se scet guetter de brigue et de contens. Et se plus fort de toy te griève, estude-toy plus à le appaisier que à toy vengier, car **Sénèque** dit que celui se met en grant péril, qui se courrouce à plus fort de lui ; et **Caton** dit : se plus grant que toy te griefve, sueffre-toy : car celui qui t’a une fois grevé, te pourra une autre fois aidier (art. 9, p. 372, l. 898-906).

Ces trois hommes se sont distingués de leur vivant et sont restés dans les mémoires grâce à leurs exploits et/ou à leurs œuvres. En effet, la renommée de Sénèque croît avec le temps et celle de « Caton l’Ancien est fermement ancrée dans la tradition latine » ³⁵⁴. Il est « le représentant des anciennes vertus romaines et le défenseur de la culture transmise auquel on attribuait volontiers les préceptes moraux traditionnels [...] » ³⁵⁵. Ces deux hommes sont deux stoïciens renommés ³⁵⁶. Salomon est, quant à lui, considéré comme un homme sage ³⁵⁷. L’on sait que « la vertu et les actions vertueuses jouent un rôle fondamental dans l’éthique stoïcienne

³⁵¹ *Ibid*, p. 11.

³⁵² ARMISEN – MARCHETTI, Mireille, *Macrobe : commentaire au Songe de Scipion (Livre I)*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, p. 12.

³⁵³ *Ibid*.

³⁵⁴ UELTSCHI, Karin, *La didactique de la chair : approches et enjeux d’un discours en français au Moyen Age*, *op.cit.*, p. 60.

³⁵⁵ *Ibid*, p. 60.

³⁵⁶ SALAMON, Gérard, « Sénèque, le stoïcisme et la monarchie », dans le *De Clementia*, sur *Aitia* [en ligne], mis en ligne le 11 juillet 2011, URL : <https://journals.openedition.org/aitia/161>, consulté le 06 juillet 2020.

³⁵⁷ Le GALL, Yvon, « Salomon, miroir des princes ? » dans *Miroirs : XV^{es} Entretiens de la Garenne Lemot*, pp. 147-191, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2011, URL : <https://books.openedition.org/pur/38077>, consulté le 06 juillet 2020.

[...]. Dans la vie parfaite, le bien suprême (*bonum honestum*) consiste dans les actes vertueux. Ni l'honneur, ni les possessions, ni les biens extérieurs ne comptent. La vertu, et elle seule, fonde et achève l'éthique d'une manière immanente. La vie vertueuse humaine intègre, à la fois, l'excellence morale et le plaisir suprême »³⁵⁸. La mention de ces personnages historiques confère donc une certaine prestance et une sagesse au discours de l'auteur tout en rappelant à sa jeune épouse que la vertu est primordiale. En citant ces noms, et notamment Sénèque, l'auteur invoque l'image du sage qui sait rester "stoïque", c'est-à-dire serein et ferme devant la souffrance et la mort, indifférent à son propre sort, la tête froide et l'esprit tranquille quelques soient les circonstances, indifférent à l'égard des plaisirs, des richesses et des honneurs »³⁵⁹. Il illustre cette maîtrise de soi dans les *exempla* qu'il cite – notamment avec Grisélidis et Prudence qui maîtrisent leurs émotions malgré les événements qu'elles endurent.

3. Les figures « profanes »

Terminons ce point par l'étude des figures d'autorité des sources profanes. Comme nous l'avons dit précédemment, le bourgeois anonyme se sert également d'*exempla* connus, tels que l'histoire de Grisélidis (art. 6, pp. 192-230, l. 91-838) et celle de Jeanne la Quentine (art. 9, pp. 400-406, l. 1471-1547)³⁶⁰. Ces deux *exempla* permettent de développer deux caractéristiques de la *prudfemme* : l'obéissance et la fidélité. Après vérification, ces deux femmes ne proviennent pas d'*exempla* bibliques. Nous savons que Grisélidis est une paysanne³⁶¹ tandis que Jeanne la Quentine est une bourgeoise³⁶² ; son histoire proviendrait du père du bourgeois³⁶³ (*lequel exemple je oys pieça compter a feu mon père*, art. 9, p. 400, l. 1473). Celle-ci apprend que son mari, Thomas Quentin, la trompe. Elle décide alors d'aller trouver la maîtresse de son mari :

M'amyé, je suis tenue de garder mon mary de blasme, et pour ce que je scay qu'il prent plaisir en vous et vous ayme, et qu'il repaire ceans, je vous pryé que de luy vous parliez le moins que vous

³⁵⁸ INGHAM, Mary Beth, *op.cit.*, p. 4.

³⁵⁹ GOURINAT, Jean-Baptiste, *Le stoïcisme*, coll. Que sais-je, Presses universitaires de France, Paris, 2007, p. 3.

³⁶⁰ Par souci de clarté, nous ne citons que le numéro des pages.

³⁶¹ Assez près du chastel de Saluces avoit une petite vilette en laquelle demouroient un peu de laboureurs, par laquelle vilette le marquis oassiut souventesfois, et entre les dessusdis laboureurs avoit un viel homme et povre qui ne se povoit aidier et estoit appelé Jehannicola. A cellui povre homme estoit demourée une fille appellée Grisilidis (art.6, p. 196, l.180-186).

³⁶² 3. Encores ne me veuil je pas taire d'un exemple servant au propos de retraire son mary par debonnaireté ; et lequel exemple je oys pieça compter a feu mon pere, dont Dieu ait l'ame, qu'il disoit que il y avoit une bourgeoise a Paris appellee dame Jehanne la Quentine, qui estoit la femme de Thomas Quentin (art. 9, p. 400 et 402, l. 1471-1476).

³⁶³ Malgré ses recherches, K. Ueltschi n'a pas pu établir sur quel texte l'auteur se basait. *Le Mesnagier de Paris*, éd. cit, p. 403, note 1.

pourrez, pour eschever son blasme, le mien et de nos enfans, et que le celiez de vostre part ; et je vous jure que vous et luy serez bien celez de moy (art. 9, p. 402, l. 1488-1494).

Jeanne la Quentine promet à cette jeune fille de lui envoyer des ustensiles, des draps, des meubles. Elle tient sa parole. Lorsque Thomas Quentin se rend chez sa maîtresse, il lui demande d'expliquer la provenance du nouveau matériel, ce qu'elle fait. Le mari se sent honteux, il va à la messe expier ses péchés et retourne auprès de son épouse. Par ce récit, l'auteur indique à son épouse comment elle doit agir si son conjoint commet un adultère : elle doit être discrète pour protéger l'honneur de son époux. Grâce à cet exemple et à celui de Prudence, l'épouse pourrait s'identifier à ces deux femmes exemplaires, qui sont à l'origine « ordinaires », ce qui faciliterait son éducation.

Le bourgeois démontre qu'il est instruit en utilisant ces différentes figures d'autorité ainsi qu'en mentionnant des textes bibliques (la *Genèse*) ou classiques (*Songe de Scipion*). Ce procédé d'appel à des *auctoritates* vise surtout à éviter toute forme d'opposition de la part de sa compagne, qui ne peut que se résoudre à la légitimité des recommandations fondées sur des sources reconnues ainsi que des guides moraux incontestables. L'auteur se montre comme étant un homme savant et digne d'être écouté, car il est doté d'une connaissance certaine. Il se place comme quelqu'un de fiable et d'éduqué. Il réussit aussi à imposer ses préceptes en profitant de l'ignorance de son épouse ³⁶⁴, qui ne peut pas savoir quand son mari modifie les *exempla* ³⁶⁵. On sait que l'éducation et la position des femmes sont différentes de celles des hommes. Comme nous l'avons vu ³⁶⁶, les parents recevaient également comme conseil de préserver leur fille de l'extérieur jusqu'au mariage, alors qu'on préconisait l'inverse pour les garçons ³⁶⁷. Or, nous lisons dans l'étude de Charles Jourdain que « le christianisme proclame en effet que la femme, bien que soumise à l'homme, ne vaut pas, devant Dieu, moins que l'homme ; qu'elle ne forme qu'une même chair avec l'homme ; qu'elle participe à ses devoirs en ce monde et à sa destinée dans l'autre » ³⁶⁸. Cependant, il met en avant que l'instruction des jeunes filles était rare et que

³⁶⁴ Et pour vostre honneur et amour et non mie pour moy servir (car a moy ne couvient ne mie service fors le comum, encores sur le moins) ayant piteuse et charitable compassion de vous qui n'avez de long temps a père ne mere ne ycy aucunes de voz parentes pres de vous ne a qui de voz privees necessitez vous peussiez avoir conseil et recours, fors a moy seul, pourquoy vous avez traicte de vostre parenté et du país de vostre nativité [...]. Cet extrait est tiré du « Prologue, » *éd. cit.*, p. 26, l.67-71.

³⁶⁵ Nous avons établi que l'auteur récite des *exempla* de mémoire. Certaines modifications peuvent être dues à ce dont il se rappelle, comme nous l'avons vu avec l'*exemplum* provenant du *Roman des sept sages de Rome* (art. 6, pp. 276-288, l. 1617-1826) ou modifier volontairement l'*exemplum* (*la Farce du cuvier*).

³⁶⁶ Voir le point intitulé la femme et le bonheur conjugal au Moyen Âge.

³⁶⁷ *Ibid.*, pp. 87-88.

³⁶⁸ JOURDAIN, Charles, « Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Âge », dans *Mémoires de l'Institut de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874, p. 81.

« l'ignorance devint générale parmi les femmes de la campagne ; elle se répandit dans les villes, et elle atteignit la bourgeoisie, sans épargner la noblesse elle-même »³⁶⁹ lorsque les écoles commencèrent à s'amenuiser. Cette disparition pourrait expliquer pourquoi la jeune épouse du bourgeois n'a sans doute pas eu accès à une certaine érudition. De plus, cette dernière est très jeune, elle n'aurait pas pu acquérir les connaissances ainsi que l'expérience de son mari âgé en si peu de temps.

VIII. Conclusion

L'auteur mobilise plusieurs moyens linguistiques permettant à sa jeune épouse d'intégrer la morale enseignée. Il se sert de termes d'adresse afin d'attirer son attention et par conséquent, il met en avant le conseil ou le précepte qui suit ce vocatif affectif. Certains de ces moyens discursifs, à savoir l'adjectif épithète, les binômes synonymiques amènent une meilleure compréhension des conseils et des préceptes de l'auteur. Ce dernier se sert également de l'argument d'autorité pour renforcer son *logos* en s'appuyant sur des figures d'autorité (des saints, des textes bibliques ou des *exempla* connus comme celui de Grisélidis et de Prudence). À travers ces figures d'autorité, l'auteur développe également un des aspects de la philosophie stoïcienne, à savoir la maîtrise de soi.

Lorsque l'auteur désire imposer ses préceptes, il emploie l'impératif, le subjonctif ou il se sert des verbes d'obligation (*devoir*). Il peut également utiliser l'indicatif présent (le discours gnomique) pour contraindre son épouse à suivre ses recommandations.

Le bourgeois varie les éléments syntaxiques pour développer un meilleur apprentissage de la morale, un renforcement de son argumentation et une assimilation des préceptes proposés.

³⁶⁹ *Ibid*, p. 133.

Les figures rhétoriques

Nous traiterons ici des figures de style exploitées par le bourgeois. La division de ce chapitre est réalisée à partir de la catégorisation de Patrick Bacry³⁷⁰ et du tableau général des métaboles proposé par le Groupe μ ³⁷¹. Nous nous servons de la classification de Patrick Bacry uniquement pour le premier point de cette analyse intitulé *Les figures du lexique*. Ces dernières sont examinées ensemble en raison de leur nombre et de leur diversité dans la première « distinction » du *Ménagier de Paris*. Les métasémèmes seront analysés en fonction de la catégorisation du Groupe μ .

À la suite des figures fondées sur l'insistance ou l'amplification, nous aborderons les métasémèmes, qui sont des figures remplaçant « le contenu d'un mot par un autre »³⁷², c'est-à-dire jouant sur la signification d'un mot par un autre. Nous nous focaliserons sur les suppressions partielles, à savoir la comparaison. Nous mettrons également en évidence la périphrase, figure dont l'auteur se sert fréquemment.

Chaque point s'ouvrira sur un rappel de la définition des figures de rhétorique considérées, en s'appuyant sur plusieurs sources, à savoir *le Dictionnaire de poésie* de Michèle Aквиens³⁷³, *le Dictionnaire de rhétorique* de Georges Molinié³⁷⁴, *le Dictionnaire des figures de style* de Nicole Ricalens-Pourchot³⁷⁵ et *le Trésor de la langue française*. À la suite, plusieurs extraits seront insérés pour confirmer la présence de ces différentes figures rhétoriques. Nous analyserons les effets dégagés par celles-ci. Ces différentes figures permettront de mettre en avant et de comprendre les objectifs développés par l'auteur lors de la rédaction de son œuvre.

Signalons enfin que nous n'ambitionnons évidemment pas d'étudier toutes les figures de rhétoriques présentes dans le *Ménagier de Paris*, mais que nous nous concentrerons sur celles qui servent le plus directement les objectifs de persuasion.

Nous ne travaillerons pas les métagraphes, figures jouant sur la graphie, car nous n'avons pas en notre possession le manuscrit original. Nous ne savons donc pas si les copistes ont gardé

³⁷⁰ BACRY, Patrick, *Les figures de style*, Paris, éd. Belin, 1992, 480 p.

³⁷¹ GROUPE μ , *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, 1970, p. 49.

³⁷² *Ibid*, p. 93.

³⁷³ AQUIENS, Michèle, *Dictionnaire de poésie*, 10^e éd., Paris, Le livre de poche, 2015, 344 p.

³⁷⁴ MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, 9^e éd., Paris, Le livre de poche, 2014, 350 p.

³⁷⁵ RICALENS-POURCHOT, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2011, 218 p.

le texte sans en modifier la graphie. Nous n'étudierons pas non plus les métaplasmes qui sont « une opération qui altère la continuité phonique ou graphique du message »³⁷⁶. Bien que nous avons observé la présence de plusieurs allitérations³⁷⁷ ou d'au moins une paronomase³⁷⁸, car l'effet de ces figures, à savoir la création d'un rythme qui pourrait sans doute améliorer la mémorisation des préceptes, se retrouve déjà dans l'anaphore.

I. Les figures du lexique : lexique et ordre des mots, lexique et construction³⁷⁹

Comme annoncé dans l'introduction, les figures du lexique sont multiples : anaphore, épanaphore, gradation, polysyndète, redondance et parallélisme. Les théoriciens de la rhétorique générale classe la polysyndète dans les métataxes – figures se basant sur la morphologie à partir de l'expression³⁸⁰. Cependant, ils ne mentionnent pas les autres figures portant sur le lexique. Ces dernières peuvent également être considérées comme des figures fondées sur l'insistance ou l'amplification. C'est pour cette raison que nous avons placé l'hyperbole dans cette catégorie, même si les théoriciens du Groupe μ la place dans les métalogismes – figures qui se basent sur la logique, c'est-à-dire le référent à partir du contenu³⁸¹.

1. L'anaphore

Selon le *Dictionnaire de poésie*³⁸², l'anaphore (du grec *ana*, « en haut, en avant », et *phéreïn*, « porter ») consiste [en] la répétition d'un même mot ou d'un même syntagme en tête de vers, de phrase ou de paragraphe. C'est une des figures de répétition les plus fréquentes dans la première « distinction » du *Ménagier de Paris*.

Le recours à l'anaphore est présent dans l'ensemble de la première distinction, sauf dans le sixième article, qui est essentiellement occupé par le développement d'une série d'*exempla*. Le bourgeois anonyme raconte en effet longuement l'histoire de Grisélidis (qui occupe 749 lignes

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 50.

³⁷⁷ Et le doit l'on amoureuement et en grant joie de cuer **regarder** et **recevoir**, et en le **regardant** **regracier** sa venue, et lui donner louenges et salus, et en pensee et basse voix faire ses requestes pour obtenir remissions et pardons des meffaiz passez (art. 3, p. 54 et p. 56, l. 92-97).

³⁷⁸ Les **biens** de nature viennent du corps, et sont **beauté**, **bonté**, **bon** lengaige, bon sens pour entendre, bon engin pour retenir ; les **biens** de fortune sont richesses, haultesses, honneurs et prosperitez ; et les **biens** de grace sont vertus et bonnes euvres (art. 3, p. 72, l. 405 – 409).

³⁷⁹ Le titre provient de Patrick Bacry dans *Les figures de style*, p. 478.

³⁸⁰ Groupe μ , *op.cit.*, p. 49.

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² AQUIEN, Michèle, « anaphore », *op.cit.*, p. 54.

sur 1903), accompagnée de nombreux *exempla* plus courts, et cette importante composante narrative peut expliquer l'absence du procédé anaphorique. Cependant, l'anaphore se retrouve dans le neuvième article, où la donnée narrative est tout aussi envahissante avec l'histoire détaillée de Prudence (qui occupe 1413 lignes sur 1556). Le neuvième chapitre est construit similairement au sixième, sauf l'introduction qui est plus longue dans le neuvième point. Une anaphore en *et*³⁸³ est présente dans ce premier paragraphe contrairement à la sixième section. Nous devons tout de même garder à l'esprit que cette figure n'est pas abondante à cet endroit-là. En revanche, nous constatons un nombre plus élevé d'anaphores dans le troisième article, qui pourrait s'expliquer par la présence d'*exempla* assez courts (quelques lignes voire plusieurs paragraphes), et surtout par le fait que l'auteur se sert de l'anaphore *après* pour structurer son propos³⁸⁴.

Illustrons notre propos par plusieurs anaphores reprises à travers la première « distinction ». La prière suivante se situe à la suite d'un *exemplum* latin (art. 1, p. 38, l. 59-70) :

7. *Item*, s'ensuivent les deux oraisons a Nostre Dame : Sancta Maria, mater domini nostri Iesu Christi, in manus filii tui et in tuas commendo hodie et omni tempore animam meam, corpus meum, et sensum meum. Custodi me, Domini, a cunctis viciis, a peccatis, et a temptacionibus diaboli ; et ab eis libera me, Domine Iesu Christe, et adiuva me. Dona michi sanitatem anime et corporis. Dona michi bene agere et in isto seculo recte vivere et bene perseverare, et omnium peccatorum meorum remissionem concede. Salva me, Domine, vigilantem, custodi me dormientem ut dormiam in pace et vigilem in te, Deus meus, Amen (art. 1, p. 38, l. 59-70).

L'auteur le traduit par deux prières destinées à la Vierge Marie. La première oraison (art. 1, p. 38, l. 71-81) correspond à l'*exemplum* latin tandis que la seconde (art. 1, p. 38 et 40, l. 82-124) s'éloigne du domaine savant en développant « au contraire [...] des effusions affectives »³⁸⁵. Nous pouvons observer la différence entre l'oraison traduite du latin et celle provenant de l'auteur en lisant l'entame de chacune de ces prières :

Marie, sainte mère de Jesu-crist, es mains de ton benoist filz et de toy commande je huy et tout temps mon ame, mon corps et mon sens (art. 1, p. 38, l. 71-73).
O tres certaine esperance, Dame deffenderesse de tous ceulx qui s'i attendent ! Glorieuse vierge Marie, je te prie maintenant que en icelle heure que mes yeulx seront si agravez de l'oscurité de la mort que je ne pourray veoir la clerté de ce siecle, [...] (art. 1, p. 38, l. 83-87)

Dans un souci de brièveté, nous n'avons pas transcrit les deux prières en entier ; seule l'anaphore présente dans la seconde est mise en avant. Ces oraisons proviennent du premier

³⁸³ Cet extrait est expliqué à la fin de ce point.

³⁸⁴ Le passage contenant cette anaphore est analysé à la page 83.

³⁸⁵ UELTSCHI, Karin, « Servantes du Seigneur et épouses : figures exemplaires dans le *Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, consulté le 19 juillet 2021.

article consacré aux prières à réciter au réveil. Tout d'abord, la jeune femme doit prier Notre Seigneur, puis elle récite le credo destiné à la Vierge Marie :

O dame de anges ! O porte de Paradis ! O dame de patriarches, de prophetes, des apostres, des martirs, des confesseurs, des vierges, et de tous les saints et saintes ! O estoilles de matin, plus resplandissant que le souleil et plus blanche que la noif ! (art. 1, p. 40, l. 104 - 108).

L'extrait ci-avant contient une anaphore de l'apostrophe « ô ». Cette dernière introduit des périphrases, à savoir *dame de anges, porte de Paradis, dame de patriarches, de prophetes, des apostres, des martirs, des confesseurs des vierges et de tous les saints et saintes, ou une comparaison, estoilles de matin, plus resplandissant que le souleil et plus blanche que la noif*³⁸⁶, qui désignent toutes la Vierge Marie. Elle confère un côté grandiose et révérencieux à l'énumération et donne à voir l'importante dévotion à la Vierge, symbole de pureté morale. L'anaphore de l'apostrophe permet aussi de mettre en avant la Vierge et d'insister sur son image sacrée.

La deuxième prière pourrait sans doute développer un côté légèrement comique dû à l'exagération des descriptions concernant la Vierge Marie, ce qui permettrait sans doute à la jeune épouse du bourgeois de la mémoriser. Karin Ueltschi³⁸⁷ a également constaté l'humour de l'auteur. Néanmoins, cela semble incompatible avec ce qu'il désire transmettre : à savoir le respect et les louanges envers la Vierge. Le bourgeois pourrait avoir écrit la deuxième oraison pour insister sur l'honneur à accorder à la mère de Jésus.

L'anaphore suivante apparaît dans un article assez court (31 lignes), à savoir le deuxième article, où l'auteur parle du comportement à adopter à l'église :

[...] ; et **aiez** la teste droite et les boilevres tousjours mouvans en disans orisons ou prieres. **Ayez** aussi continuellement vostre regard sur vostre livre ou au visaige de l'imaige, sans regarder homme ne femme, peinture ne autre chose, et sans pepelardie ou fiction. **Aiez** le cuer au ciel, et aourez de tout vostre cuer, et en faisant ainsi oyez messe chascun jour et vous confessez souvent (art. 2, p. 46, l. 16-23).

La répétition du verbe *avoir* à l'impératif présent en début de plusieurs phrases ou de propositions permet de donner une autonomie à chacun des préceptes, ce qui leur confère plus de poids. En effet, l'auteur se sert de la répétition, qui est un outil pédagogique ; il désire que ses recommandations soient entendues et assimilées lors de la prochaine sortie de sa jeune femme.

³⁸⁶ Cette comparaison, figure d'analogie, sera expliquée dans le point suivant « comparaison ».

³⁸⁷ *Le Mesnagier de Paris, éd. cit.*, p. 9.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, le bourgeois explique la manière dont il faut aimer Dieu. Il commence par citer plusieurs prières dans un certain ordre amenées par l'anaphore du mot *après*, qui apparaît à l'entame de quatorze paragraphes (nous n'en reprenons ici que quelques-uns, à titre d'illustration) :

10. **Après** ce, quant le prestre se retourne de l'autel il dit que l'en prie pour lui (art. 3, p. 54, l. 78-79).
11. **Après** ce dit le prestre *per omnia secula seculorum, et puis sursum corda* (art. 3, p.54, l. 81-82).
12. **Après** ce chante l'en la louenge des anges (art.3, p.54, l. 86).
13. **Après** est le pater nostre qui nous enseigne que nous le devons appeller Pere (art. 3, p. 56, l. 101-102).

L'auteur se sert de l'adverbe *après* pour structurer son traité. Dans le passage ci-avant, *après* lui permet également d'organiser le temps de la journée : il peut citer à la suite de cet élément les actions du prêtre. *Après* introduit également un rythme qui facilite la compréhension et la mémorisation des propos. L'anaphore accentue les préceptes de l'auteur et, par conséquent, elle attire l'attention de son épouse sur l'ordre des prières à suivre. Elle introduit également un effet cumulatif qui amplifie le nombre de prières à réciter tous les jours.

Terminons ce point par une anaphore provenant du neuvième article. Dans cet énoncé, l'auteur explique le nouveau thème, à savoir remettre son époux sur le droit chemin lorsqu'il faute. Il introduit l'histoire de Mélibée et de son épouse, Prudence, que nous avons vu dans le chapitre consacré aux *exempla* :

Et ainsi le font les sages dames. Et s'il est plus estrange, si le refrenez sagement. Et a ce propos est une histoire ou traictié qui est ainsi [...] (art. 9, p. 324, l.16-19).

Le bourgeois énonce une des caractéristiques que doit avoir une bonne épouse : celle d'être capable de protéger et remettre avec patience et sagesse (*sagement*) son mari dans le droit chemin lorsque ce dernier faute. La jeune femme ne peut d'ailleurs pas parler de cet écart de conduite. L'anaphore apporte un effet d'énumération et d'insistance sur les différentes recommandations du bourgeois.

De manière générale, nous constatons que l'anaphore crée un rythme et une structure permettant d'assurer un découpage du discours. Cette figure isole davantage chaque élément sur lequel l'auteur désire s'appuyer. Ce procédé facilite sûrement un meilleur apprentissage des enseignements.

2. L'épanaphore

Selon le *Dictionnaire de rhétorique*, « une épanaphore est une figure microstructurale, variété de répétition. Elle consiste en la reprise exacte, en la même place syntagmatique

absolument initiale, des mêmes éléments »³⁸⁸. Le dictionnaire donne un exemple de La Bruyère : « tout le bas, tout le faible et tout l'indigne s'y trouvent »³⁸⁹.

Cette figure est moins fréquente que l'anaphore. En plus de la répétition, elle crée un rythme et facilite la mémorisation. L'épanaphore se distingue légèrement de l'anaphore, car l'élément répétitif peut se situer à l'intérieur même de la phrase, ce qui n'est pas le cas de l'anaphore. L'épanaphore est présente dans et en dehors des *exempla*. Dans le premier, l'auteur énonce les six ramifications du péché de la paresse :

63. Le pechié de paresce a six branches. La premiere branche si est negligence, **l'autre** rancune, **l'autre** charnalité, **l'autre** vanité en cuer, **l'autre** desesperacion, et **l'autre** si est presumption (art. 3, p. 90, l. 703-706).

Dans ce cas-ci, l'auteur aurait repris la figure d'un *exemplum*. Même si l'auteur n'a pas cité la *Somme le Roi* du Frère Laurent, il a été établi qu'il s'en inspire pour rédiger cette partie³⁹⁰. Cette épanaphore créée par la répétition de *l'autre* traduit également un rythme, une construction phrastique assez similaire. Grâce à ces répercussions, cette figure permet un meilleur apprentissage des sous-points composant le péché de la paresse. Dans cet énoncé, l'auteur reprend un des péchés capitaux, l'orgueil (*vanite en cuer*) développé précédemment (art. 3, pp. 70-84, l. 374-595). Cette reprise montrerait l'importance accordée par l'auteur à cette offense.

Le second exemple sur lequel nous nous attarderons provient du septième article. L'auteur incite sa jeune épouse, et les jeunes mariées de manière générale, à toujours prendre *soing* de leur mari :

Et pour ce que aux hommes est la cure et soing des besognes de dehors, et en doivent les mariz songner, aler, venir et racourir deçà et dela **par** pluyes, **par** vens, **par** neges, **par** gresles, **une foiz** moullié, **une foiz** sec, **une foiz** suant, autresfoiz tramblant, **mal** peu, **mal** hebergié, **mal** chaussié, **mal** couchié – et tout ne luy fait de mal pour ce qu'il est resconforté de l'esperance qu'il a **aux** cures que la femme prendra de luy a son retour, **aux** aises, **aux** joyes et **aux** plaisirs qu'elle luy fera, ou fera devant elle [...] (art. 7, p. 294, l. 12-21).

Cet extrait contient plusieurs épanaphores situées l'une à la suite de l'autre au début du septième article : *par*, *une foiz*, *mal* et *aux*. L'auteur change d'épanaphore après l'avoir utilisée à plusieurs reprises. Ce changement crée une rupture de la monotonie permettant d'attirer l'attention et, en même temps, de favoriser une assimilation plus rapide.

³⁸⁸ MOLINIÉ, Georges, « épanaphore », *op. cit.*, p. 136.

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ FERRIER, Janet M., « A Husband's asides: the use of the second person singular in *Le Ménagier de Paris* », *op. cit.*

L'épanaphore traduit également un rythme qui facilite l'assimilation et la mémorisation des différents propos de l'auteur. Néanmoins, cette figure ne permet pas, contrairement à l'anaphore de structurer son propos.

3. La gradation

Selon le *Dictionnaire de rhétorique*, « la gradation est une figure macrostructurale selon laquelle le discours se développe en faisant se succéder des indications de plus en plus fortes (arguments, descriptions, notations de tous ordres) : aucun segment thématique n'est de soi spécialement figuré, c'est l'organisation globale qui définit la figure générant le texte »³⁹¹.

Cette figure est employée par l'auteur dans la première partie de son ouvrage, et notamment dans les *exempla* (par exemple, dans l'histoire de Grisélidis), mais son usage se retrouve à d'autres endroits du texte.

Avant le passage ci-dessous, l'auteur parle de la tenue vestimentaire et de l'attitude à adopter pour une femme : être habillée *honnêtement* ; c'est-à-dire qu'elle doit vérifier sa tenue qui ne peut pas être trop voyante et provocante avant de quitter la maison. De même, elle est invitée à tenir compte de son honneur, et surtout celui de son mari, qui est d'une importance primordiale à l'époque médiévale :

Et quant l'en leur en parle, elles s'excusent sur **diligence et humilité** et dient qu'elles sont si **diligens, laboureuses, et si humaines** qu'elles ne tiennent compte d'elles. Mais elles mentent : elles tiennent bien si grant compte d'elles que s'elles estoient en une compaignie d'onneur elles ne voudroient mie estre moins servies que les saiges leurs pareilles en lignaige, ne avoir moins des salutations, des inclinacions, des reverences et du hault parler que les autres, mais plus : et si n'en sont pas dignes quant elles ne scevent garder l'onnesteté de l'estat, non mie seulement d'elles, mais au moins de leurs mariz et de leur lignaige a qui elles font vergoigne (art. 1, p. 42, l. 147-159).

Le bourgeois développe une légère gradation par le biais d'attributs du sujet : *diligens, laboureuses, et si humaines*. Dans un premier temps, il caractérise les femmes comme étant diligentes, c'est-à-dire des personnes faisant « preuves d'un soin empressé, d'application, d'empressement, de zèle »³⁹². Ensuite, il utilise *laboureuse*, qui renvoie à une intensité de travail³⁹³, à une personne active. Dans le cas de *et si humaines*, la conjonction de coordination *et* accentue la suite, à savoir *si humaines*. Les termes se répondent et s'amplifient. Lorsque le narrateur associe l'adverbe d'intensité *si* et *humaines*, il justifie la fin de sa phrase : *qu'elles ne tiennent compte d'elles*. En résumé, l'auteur désigne au départ des personnes zélées,

³⁹¹ MOLINIÉ, Georges, « gradation », *op. cit.*, p. 159.

³⁹² « Diligentes » dans *Le Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 14 juin 2021.

³⁹³ « Laborieuse » dans *Le Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 14 juin 2021.

volontaires, qui s'empresstent de réfléchir et d'agir. Par la suite, ces individus sont actifs (*laborieuses*). Il termine par un attribut qui caractérise toute personne : *humaines*. L'auteur se sert d'une légère gradation. Néanmoins, elle permet d'humaniser les jeunes femmes, qui pourraient commettre une erreur malgré leur application et le travail qu'elles réalisent. L'auteur marque une opposition par la conjonction *mais* de la phrase précédente. Grâce à cet élément, il traduit son avis. *Mais* est renforcé par l'affirmation du ton péremptoire du verbe *mentir* à l'indicatif présent. À la suite de cet élément, l'auteur offre une démonstration des femmes fourbes qui ne respectent pas leur rang social : elles désirent être d'un statut supérieur. Les termes suivants *et si* accentuent la vérialité des propos ainsi que les intentions de ces femmes.

Un peu plus loin, l'auteur recourt encore à la gradation dans un passage où il évoque la culpabilité du pécheur, qui, lors de la confession, ne doit pas imputer la responsabilité de sa faute à un autre individu, mais assumer son erreur :

Et **oultre**, je lassoie **et** taisoie les **grans et orribles** pechiez, **et encores** des **petis et des legiers** que je disoie ne disoie je mie les circonstances qui estoient appartenans a iceulx pechiez, si comme les personnes, les temps **et** le lieu, etc (art. 3, p. 82, l. 559-563).

L'auteur emploie abondamment la conjonction de coordination *et* dans cet extrait, mais chaque usage ne produit pas le même effet. *Et oultre* est employé en tant que connecteur logique : il permet de structurer le texte. Ensuite, dans *je lassoie et taisois les grans et orribles pechiez, des petis et des legiers et les temps et le lieu*, le bourgeois utilise le *et* pour inclure plusieurs possibilités et tenter de créer un effet d'exhaustivité. Quant à *et encores*, il traduit une aggravation quantitative par rapport à ces dires précédents. Cet extrait se termine par *et cetera* qui prolonge cette énumération. Nous constatons également un effet de dégradation d'un point de vue sémantique car les péchés sont qualifiés de *grans et orribles*, puis de *petis et des legiers*. L'auteur insiste sur la confession de tous les péchés grâce à ces qualificatifs, même ceux qui nous semblent anodins. La restriction introduite par *et encores que* permet à l'auteur d'insister sur la gravité de la faute commise lors de la confession.

Ce passage vient à la suite du développement de la miséricorde. Le bourgeois explique que cette valeur est divisée en sept ramifications :

Et toutes ces choses **devez vous** faire en charité et compassion, pour l'amour de Dieu seulement et sans vaine gloire ; vous devez faire ausmone de vostre loial acquest **lyement, hastivement, secretement, devotement et humblement**, sans despirer les povres en pensee ne en fait. Cellui fait bien qui leur donne tost quant ilz lui demandent, **mais encores** fait il **mieulx** quant il leur donne sans demander (art. 3, p. 122 et 124, l. 1269-1276).

L'extrait se situe au moment où l'auteur parle de la miséricorde, de la pitié et de la charité : ces vertus s'opposent à l'avarice. L'auteur énonce des préceptes au moyen du verbe

d'obligation *devoir* associé au pronom *vous*. Comme nous l'avons vu, le bourgeois a recours à ce pronom pour s'adresser à son épouse et tenter de la convaincre. Au début de la deuxième phrase, il se sert aussi de l'indicatif présent pour énoncer une vérité qui évince tout contre-argument (*celui fait bien qui leur donne tost quant ilz lui demandent*). L'auteur emploie un procédé d'accumulation grâce aux adverbes *lyement, hastivement, secrètement, devotement et humblement* qui martèlent son discours. Il accentue ses propos grâce au *mais encores* qui marque une gradation, rendue explicite par l'adverbe *mieulx* : il propose une amélioration par rapport à ce qu'il établissait précédemment, à savoir faire le don de charité absolu.

La vertu de charité, primordiale au Moyen Âge, est le droit de laisser la part du pauvre³⁹⁴. La réflexion du bourgeois anonyme sur ce don de soi est articulée autour de mots porteurs tels que *l'amour de Dieu*, qui traduit la raison suprême, *sans vaine gloire* et *humblement*, qui introduisent l'idée que le devoir d'aumône doit être réalisé dans le secret. De plus, *ausmone* renvoie aux *povres* à qui l'on donne de l'argent parce qu'ils le demandent, mais le don est davantage estimable s'il se fait *sans demander*. La gradation permet ainsi d'amener l'idée de la charité absolue, du don de soi émanant de sa propre bonté et qui n'attend pas une restitution compensatoire.

Comme l'indique les exemples, la gradation est présente dans le troisième article. Cette figure lui permet d'insister sur plusieurs thèmes comme les caractéristiques supposées de certaines femmes (premier extrait), les conséquences que l'on pourrait subir si l'on commet un péché (deuxième extrait), ou encore sur le don de charité (troisième extrait).

4. L'hyperbole

Selon le *Dictionnaire de rhétorique*, « une hyperbole est une figure qui joue sur la caractérisation intensive d'une information ; elle est donc de type macrostructural, puisque, si l'on en change la matérialité lexicale, la figure demeure. Elle consiste en ce que, dans un discours, on dit plus que la valeur "véritable" du contenu »³⁹⁵.

De manière générale, le bourgeois use davantage de la redondance que de l'hyperbole. Malgré tout, nous pouvons déceler la présence d'une hyperbole dans l'exemple suivant, où l'auteur énonce les différentes recommandations que la jeune épouse est obligée de suivre :

³⁹⁴ *Bible de Jérusalem*, Paris, éd. du Cerf, 1973, p. 148.

³⁹⁵ MOLINIÉ, Georges, « hyperbole », *op. cit.*, p. 166.

Et ce que dit est dessus doit souffire quant a ce commencement, car les **bonnes preudfemmes** entour qui vous repairez, les bons exemples que vous prendrez a elles, tant par leurs faiz comme par leur doctrine, **les bons** vielz prestres **saiges et preudommes** a qui vous vous confesserez, et le bon sens naturel que Dieu vous a donné vous attirera et donra le ramenant quant a ce second article (art. 2, p. 46 et 48, l. 24-31).

La combinaison du terme *preudfemmes* avec l'adjectif épithète *bonnes* traduit une légère hyperbole. Selon le DMF³⁹⁶, une *prudfemme* est « une femme sage, honnête et vertueuse ». La juxtaposition de l'adjectif *bonnes* ne fait qu'accentuer encore les caractéristiques de la *prudfemme*. En faisant cette association, le bourgeois développe un idéal féminin inaccessible. Les mêmes qualifications en association (*bons* et *preudommes*) réapparaissent pour désigner les prêtres. Cependant, la définition d'un *prudhomme* n'est pas semblable à celle d'une *prudfemme*. Selon le DMF, un *prudhomme* est « un homme loyal, sage, estimable, homme de bien, personne digne de confiance ». Cette définition se complète par un « homme expert, compétent dans tel ou tel domaine ». L'accumulation de ces différentes qualités appartenant à la même sphère (*bons, saiges et preudommes*), crée une insistance ainsi qu'une valeur hyperbolique à la présentation des prêtres représentant un modèle à suivre.

L'emploi de l'adjectif *bons* dans ce cas précis est redondant car *preudommes* traduit cette idée d'homme sage, loyal mais aussi d'un homme expert dans son domaine. Dès lors, le prêtre est compétent pour prodiguer des conseils qui permettent aux pécheurs d'accéder au Paradis.

Malgré la présence mineure de l'hyperbole dans cette première distinction comparée à d'autres figures d'amplification, elle permet à l'auteur d'accentuer les qualités des *prudfemmes* et des *prudhommes*. Grâce à cet énoncé, l'auteur distingue les traits représentatifs de ces catégories de personnes. Les *prudfemmes* sont des femmes obéissantes, à la réputation irréprochable tandis que les *prudhommes* sont des hommes intelligents et fidèles dans lesquels nous pouvons avoir confiance. Nous pouvons observer une différence entre les deux modèles qui pourrait être due à la société patriarcale dans laquelle vit le bourgeois.

5. La polysyndète

Les *Dictionnaires de poétique et de rhétorique* présentent la polysyndète comme étant « (du grec *polus*, "nombreux", et *sundein*, "joindre")³⁹⁷ une figure microstructurale de construction.

³⁹⁶ « Preudfemme », dans *Le Dictionnaire de Moyen Français*, consulté le 10 juin 2021.

³⁹⁷ AQUIEN, Michèle, « polysyndète », *op. cit.*, p. 222.

Elle consiste en l'usage systématiquement abondant d'outils de liaison, explicitement marquée, entre les groupes, notamment en ce qui concerne les coordinations »³⁹⁸.

Le bourgeois a recours à cette figure de manière récurrente durant toute la première distinction. C'est une des figures de répétition les plus employées à cet endroit. Dans ce point, nous nous intéressons à la multitude des conjonctions de coordination et aux effets que cette abondance peut amener ainsi qu'aux nuances qu'elles apportent. Il est évidemment impossible de citer tous les cas de polysyndètes. Nous en analyserons donc ici seulement quelques exemples représentatifs. Le premier d'entre eux est tiré du deuxième article où l'auteur explique la manière de se comporter en dehors du domicile familial :

Et en alant ayant la teste droite, les paupieres droites basses **et** arrestees, **et** la veue droit devant vous quatre toises **et** bas a terre, sans regarder **ou** espandre vostre regard a homme **ou** femme qui soit a destre **ou** a senestre, **ne** regarder hault, **ne** vostre regard changier en divers lieux muablement, **ne** rire **ne** arrester a parler a aucun sur les rues (art. 2, p. 46, l. 7-13).

Le premier *et* permet au bourgeois de poursuivre l'idée énoncée durant l'introduction de ce chapitre : être accompagnée *convenablement* et surtout par les *preudfemmes*³⁹⁹ lors d'une sortie hors de la maison ou à l'église. Sa jeune épouse ne peut pas être vue avec des femmes sans vertu. Ensuite, la succession des conjonctions *et*, qui rythme les énumérations, produit l'impression d'une prise en compte globale de tous les détails de l'attitude à tenir (la position de la tête et du corps, la direction du regard, l'espace à respecter autour d'elle, ...) lorsqu'il énonce les préceptes que sa jeune épouse est obligée de suivre. Les autres conjonctions de coordination dans ce passage (*ou* et *ne*) produisent le même effet ou conduisent même à un renforcement, en particulier le *ou* disjonctif, qui introduit plusieurs éventualités : *sans regarder ou espandre, homme ou femme, a destre ou a senestre*. Il en va de même pour la conjonction *ne*, qui assure la coordination en contexte négatif. Par l'articulation de son discours, où s'accumulent ainsi les coordonnants, le bourgeois ne semble laisser aucun élément de côté et ferme la porte aux imprévus qui pourraient détourner son épouse des règles. Cette jeune femme doit s'isoler des hommes et des femmes malhonnêtes qui tentent de l'approcher si elle veut conserver son statut de *prudfemme*.

³⁹⁸ MOLINIÉ, Georges, « polysyndète », *op. cit.*, p. 275.

³⁹⁹ Le second article dit que a l'aller en ville ou au moustier vous acompagniez convenablement selon vostre estat, et par especial avec preudfemmes (art. 2, p. 46, l. 2-4).

La deuxième polysyndète sur laquelle nous avons choisi de nous pencher se situe au début de la huitième section, où est développée une des qualités attendues de la *prudfemme* : la discrétion.

Et moult de perilz sont venuz de trop parler, **et** par especial quant l'en prend parolles a gens arrogans **ou** de grant courage **ou** gens de court **ou** seigneurs (art. 8, p. 308, l. 7-10).

Et combiné avec *moult*, provenant du latin *multus*⁴⁰⁰ marque une quantité, dans ce cas-ci, de *perilz*. L'association de ces termes accroît les conséquences néfastes qui peuvent se produire lorsqu'une femme décide *de trop parler*. *Et* introduit une précision importante étant donné que l'auteur complète la conjonction de coordination avec *par especial*. L'usage multiple de *ou* produit un effet d'exhaustivité en reprenant plusieurs types de personnalités ou statuts sociaux distincts. Cette énumération cumulative reprend la majorité des personnes qui gravitent autour de son épouse, et avec lesquelles l'auteur sous-entend qu'il convient de pratiquer la discrétion.

Un autre exemple comparable s'observe dans l'introduction du quatrième chapitre. L'auteur développe une autre qualité que doit manifester la *prudfemme* : elle doit s'employer à vivre chastement. Pour expliquer son propos, le bourgeois recourt à de nombreux *exempla*, dont ceux de Suzanne ou de Lucrece. À l'entame de son propos, le bourgeois annonce qu'il désire transmettre toutes ses connaissances dans ce traité⁴⁰¹. Puis, il poursuit :

Ne richesse, **ne** beauté, **ne** sens, **ne** hault lignaige, **ne** nul autre bien ne peut jamaiz effacer la renommee du vice contraire, se en femme especialment il est une foiz commis, voire seulement suspeçonné. **Et** pour ce maintes preudefemmes se sont gardees, non mie seulement du fait, **mais** du souspeçon especialment, pour acquerir le nom de virginité (art. 4, p. 130, l. 10-16).

Chacun des termes précédés par la conjonction *ne*, à savoir *richesse*, *beauté*, *sens*, *hault lignaige*, renvoie aux aspects qui contribuent fondamentalement à asseoir un statut dans la société du temps. Toutefois, si une femme est présumée coupable ou si elle a commis un péché, aucun de ces éléments ne va la préserver de la perte de son statut social. Le bourgeois insiste par la répétition de la conjonction *ne* auquel fait écho le *ne* de la négation verbale : *ne peut jamaiz effacer la renommee du vice contraire*. L'emploi multiple de *ne* (la conjonction et la négation) introduit une séparation nette qui permet de mettre l'accent sur chaque élément de cette énumération. Comme souvent, l'auteur recourt à la conjonction de coordination *et* pour tirer la conclusion de ses dires antérieurs : la femme est censée être sans reproche. Elle ne doit jamais être au cœur d'une rumeur et surtout, elle ne peut jamais avoir commis un péché. La

⁴⁰⁰ « Moult », dans *Le TLFi* sur le site du *CNRTL*, consulté le 30 octobre 2020.

⁴⁰¹ Moy ce livre cherra es mains de noz enfans ou autres amis, je y mettz volentiers tout ce que je scay, et dy que aussi devez vous endoctriner voz amis, et par especial voz filles (art. 4, p. 130, l. 4-7).

virginité est vue comme l'élément de droiture et de pureté que la jeune femme doit conserver jusqu'au mariage.

L'exemple suivant est emprunté à l'introduction du neuvième segment :

Et se vous **ne** le **pouez** desmouvoir qu'il **ne** vous **courrouse**, **gardez** que vous ne vous en **plaigniez** a voz amis **ne** autre, dont il se **puist** apparcevoir ; **car** il en **tendrait** moins de bien de vous, **et** luy en **souventrait** autresfoiz. **Maiz** **alez** en vostre chambre plourer bellement **et** coyement a basse voix, **et** vous en **plaigniez** a Dieu (art. 9, p. 324, l. 10-16).

Dans ce passage, l'auteur utilise à plusieurs reprises l'impératif présent (*gardez*, *alez*) ou encore le subjonctif (*courrouse*) pour introduire la notion d'ordre. La première conjonction *et* permet de lier ces phrases avec les précédentes qui développent le nouveau sujet : les jeunes femmes sont censées remettre, patiemment et avec douceur, leurs maris sur le droit chemin si jamais ils s'égarent⁴⁰². Après ce *et*, le bourgeois introduit une proposition conditionnelle, qui évoque la non-réussite éventuelle de l'épouse. Si c'est le cas, l'auteur l'oblige à être discrète envers l'infidélité de son mari par l'emploi de l'impératif présent du verbe *garder* : *gardez que vous ne vous en plaigniez a voz amis ne autre, dont il se puist apparcevoir*. *Car* permet de justifier cet ordre. Si son épouse se plaint et que l'époux l'apprend, elle risque d'en subir les conséquences : *il en tendrait moins bien de vous, et luy en souventrait autresfoiz*. Or, cette dernière doit être une épouse « exemplaire »⁴⁰³, elle ne peut donc pas baisser dans l'estime de son mari. Cependant, l'auteur introduit une nuance à son propos par l'emploi du *maiz* associé à l'impératif présent du verbe *aller* (*alez*) et propose une solution : *alez en vostre chambre plourer bellement et coyement a basse voix, et vous en plaigniez a Dieu*. En réagissant de cette manière, cette jeune femme est sage, ce qui lui permet de garder sa réputation de *prudfemme*. En effet, cet extrait reprend plusieurs qualités fondamentales de ce type de femme : sage, discrète, fidèle envers son mari.

Dans les exemples analysés des quatrième et neuvième articles, nous constatons une structure récurrente dans le style de l'auteur. En effet, ce dernier énumère un certain nombre d'éléments grâce aux conjonctions *et* ou *ne* avant d'introduire une restriction ou une opposition grâce au *mais*. Ce style permet de capter l'attention de la jeune épouse et du lecteur qui s'interrogent sur ce qui peut venir à la suite de ce *mais*.

⁴⁰² 1. Le .ix^e. article doit montrer que vous soyez saige a ce que se vostre mary folloye comment jeunes gens ou simple gens font souvent, que doucement et sagement vous le retrayez de ses folyes (art. 9, p. 324, l. 1-4).

⁴⁰³ Cet extrait fait référence à un énoncé provenant du livre des *Proverbes* : « Avec sagesse elle ouvre la bouche, sur la langue : une doctrine de piété » (*Pr* 31, 26). URL : <http://otremolet.free.fr/otbiblio/bible/ancien/proverbes/pr31.html>, consulté le 19 juillet 2021.

Terminons ce point avec deux extraits provenant du Geoffroi de la Tour-Landry. Cette comparaison permettra de savoir si les deux auteurs se servent des mêmes conjonctions de coordinations et si nous pouvons repérer des similitudes dans la construction syntaxique. En comparant ces deux traités, nous pourrions observer si ces deux hommes développent le même *ethos* ou si, au contraire, leur *ethos* est différent. Commençons par un énoncé provenant du prologue, où l'auteur explique à nouveau les raisons pour lesquelles il a décidé d'écrire ce traité d'éducation :

Et pour ce tout père **et** mère selon Dieu **et** nature doit enseigner ses enfans **et** les destourner de mal voye **et** leur monstrier le vray **et** droit chemin, tant pour le sauvement de l'ame de l'onneur du corps terrien, ay-je fait deux livres, l'un pour mes filz **et** l'autre pour mes filles, pour apprendre à romancier, **et** en aprenant ne sera pas que il ne reteignent aucune bonne exemplaire, **ou** pour fouir au mal **ou** pour retenir le bien ; **car** il ne sera mie que aucunes foiz il ne leur en souviengne d'aucun bon exemple **ou** d'aucun bon enseignement, selonc ce qu'ilz cherront en taille d'aucuns parlans sur celles matières (prologue, pp. 4-5).

La première conjonction de coordination *et* permet de lier cette phrase avec la précédente où l'auteur explique qu'il recourt aux textes qu'il possède, à savoir *la Bible, Gestes des Roys et croniques de France, et de Grèce, et d'Angleterre* (prologue, p. 4) pour expliquer ces propos grâce à des *exempla*. Il précise également qu'il préfère rédiger son traité en prose pour écourter la longueur du texte et se faire comprendre (*mieux entendre*, prologue, p. 4). Les conjonctions *et* suivantes permettent d'introduire des énumérations tentant de produire un effet de globalité (*père et mère, Dieu et nature, enseigner ses enfans et les détourner de mal voye et leur monstrier, le vray et droit chemin*). Le chevalier de la Tour-Landry se sert également de la conjonction *et* pour expliquer qu'il a écrit deux livres d'éducation, un pour ses fils et un pour ses filles. Comme nous l'avons vu, certains auteurs de l'époque différencient l'éducation des deux genres ⁴⁰⁴. Geoffroi de la Tour-Landry ferait donc part de ces lettrés également. Dans un premier temps, il use de la conjonction de coordination *ou* pour lier deux propositions. Ensuite, il se sert de la conjonction de coordination *ou* disjonctif pour introduire plusieurs possibilités : *pour fouir au mal ou pour retenir le bien ; d'aucun exemple ou d'aucun bon enseignement*. Le noble emploie également la conjonction *car* pour justifier son propos.

Dans l'énoncé suivant, Geoffroi de la Tour-Landry explique ce que ses filles doivent faire lorsqu'elles se lèvent :

[...] ce n'est fors que à mocquer Dieu, **et** pour ce dit la Sainte Escripiture que la briefve oraison perce le ciel. **Mais** c'est à entendre que plus vault une briefve oraison courte dicte de bon cuer **et** devotement que unes grandes heures **et** longues **et** penser ailleurs, **ou** que autres qui parlent

⁴⁰⁴ LETT, Didier, « L'éducation et les conceptions pédagogiques au Moyen Age », dans *Recherche et Prévisions*, Paris, Caisse nationale des allocations familiales, 1999, p. 85.

d'aucunes choses leurs heures disant. **Mais** toutes voyes qui plus en dist devottement et plus vault et en a l'en plus de merites (chap. 5, p. 10).

Nous avons vu que l'auteur du *Ménagier de Paris* introduit souvent une restriction ou une opposition grâce à la conjonction *mais* après une énumération créée grâce à *et* ou *ne*. Le chevalier se sert également de cette conjonction pour restreindre une idée (le deuxième *mais*) apparaissant après une suite d'énumérations (*et*). Il recourt aussi au *mais* associé à *c'est à entendre* afin de préciser son propos (le premier *mais*), ce qui lui permet de restreindre le nombre d'oraisons à celles qui sont courtes (*une briefve oraison*). Il préfère que ses filles récitent ce type de prières, car leurs esprits seront concentrés sur ce qu'elles citent, contrairement à des oraisons plus longues. Cette idée est présente aussi dans *Le Ménagier de Paris* lorsque le bourgeois compile un *exemplum* d'un homme qui aurait pu obtenir un cheval s'il ne pensait qu'au *pasternostre* ⁴⁰⁵.

L'auteur du *Ménagier de Paris* et le chevalier de la Tour Landry recourent abondamment aux conjonctions de coordination. Certaines tournures stylistiques, à savoir des énumérations multiples suivi d'un *mais* restrictif, permettent aux deux auteurs de préciser leurs propos de manière explicite. Ils se servent également de la conjonction *car* pour se justifier. Les deux auteurs emploient la conjonction *et* et *ou* disjonctif pour lier les phrases entre elles ainsi que pour tenter de produire un effet de globalité en prenant en compte plusieurs possibilités. En se servant de ces conjonctions de coordination, ils aspirent à se faire comprendre de manière claire et explicite. Les deux auteurs développeraient donc un *ethos* bienveillant.

6. La redondance

Selon le *TLFI* sur le site *CNRTL*, la redondance est définie comme une « abondance de répétitions, de développements d'ornements, généralement considérée comme excessive, critiquée par sa lourdeur, son obscurité, son emphase » ⁴⁰⁶.

La redondance est utilisée abondamment pour permettre à l'auteur d'insister sur son propos en mettant en avant différents éléments de celui-ci. Plusieurs passages ci-dessous permettent d'illustrer les emplois multiples de cette figure dans cette première partie.

Le premier provient d'un *exemplum*, à savoir *la Somme le Roi* du Frère Laurent. Le passage suivant se situe au moment où l'auteur propose à sa jeune épouse une manière de se confesser

⁴⁰⁵ Nous avons parlé de cet *exemplum*, et surtout de la morale que le bourgeois au début de ce travail.

⁴⁰⁶ « Redondance », dans *Le TLFI* sur le site *CNRTL*, consulté le 08 juillet 2020.

lorsqu'elle a commis le péché d'orgueil. Nous n'analyserons qu'une partie de cette longue confession :

44. J'ay désiré vaine gloire en querant les honneurs, et estre pareil aux plus grans es vestemens, es autres choses aussi, et ay eu gloire d'estre des haultes personnes honnorees, d'avoir leur grace, estre haultement saluee, et que honneur et grant reverence me fust portee pour ma beauté, pour ma richesse, pour ma noblesse, pour mon lignaige, pour estre joliment assemee, pour moult bien chanter, dancier, et doucement rire, jouer et parler. J'ay voulu et souffert estre la plus honnoree partout (art.3, p. 82, l. 571 – 579).

La vanité est traduite de plusieurs manières grâce à l'utilisation de la redondance. Tous les verbes conjugués de cette confession sont au passé composé (*j'ay désiré, j'ay eu, j'ay voulu et souffert*). Le désir, *j'ay voulu*, est placé sur le même pied d'égalité que la conséquence ou l'acceptation de ce dernier, *souffert*, grâce à la conjonction de coordination *et*. Ils sont, par conséquent, aussi importants l'un que l'autre, ce qui accentue les effets néfastes de l'orgueil (*vaine gloire*).

L'auteur accorde certains participes passés au féminin (*honnorees, saluee, portee, honnoree*). *Honnorees* s'accorde avec *haultes personnes* qui sont les individus importants de l'époque. Les trois autres participes, *saluee, portee* et *honnoree*, s'accordent avec la jeune femme qui récite cette confession. Karin Ueltschi observe également ce changement d'accord du participe passé. Selon elle, « la vaine gloire semble surtout affaire de femme, à moins que l'auteur se souvienne tout d'un coup qu'il instruit son épouse »⁴⁰⁷. Cette hypothèse pourrait expliquer la féminisation des participes passés de cette confession, car l'auteur n'accorde pas ce mode au féminin dans les confessions précédentes et suivantes.

43. Quant je me suis aucunefois confessé, en ma confession je me suis excusé, et mettoie mon excusacion premièrement, et aprez coulouroie en ma faveur la cause de mon pechié, [...] (art. 3, p.82, l. 551-554).

45. J'ay esté preste a oyr divers instrumens et melodies enchantemens, et autres jeux qui sont gouluardoiz, desordonnez, et lesquelz n'estoient pas de Dieu ne de raison ; [...] (art. 3, p. 82 et 84, l.580-584).

Lors de cet aveu repris dans le paragraphe 44 précédemment cité, le bourgeois répète plusieurs fois les mêmes mots : *gloire, honneur* et *honorée*. Il reprend les termes *vaine gloire* présents dans plusieurs autres textes religieux (*l'Épître aux Philippiens 2, 3-4*⁴⁰⁸ ainsi que *l'Épître aux Galates 5,26*⁴⁰⁹). Lorsque le bourgeois emploie une seconde fois le mot *gloire* (*et*

⁴⁰⁷ *Le Mesnager de Paris, éd. cit.*, p. 83, note 2.

⁴⁰⁸ SEGOND, Louis, « Philippiens 2 : 3 – 4 » dans *French Holy Bible*, 1910. URL : <https://www.biblestudytools.com/lsg/philippiens/passage/?q=philippiens+2:3-4>, consulté le 15 novembre 2020.

⁴⁰⁹ « Chapitre 5, numéro 26 » dans *Lettre de Saint-Paul apôtre aux Galates sur Association Episcopale Liturgique pour les pays Francophones (AELF)*. URL : <https://www.aelf.org/bible/ga/5>, consulté le 15 novembre 2020.

ay eu gloire), il désigne également la vanité de la jeune femme qui se confesse, même s'il n'associe pas le mot à l'adjectif *vaine*. Il reprend des termes faisant partie d'un même champ lexical : *noblesse* et *lignage* ou encore *grace*, *beaute*, *joliment assemblée*. Le lignage fait référence à la noblesse : la lignée familiale chez les aristocrates était importante. Ils ne se mariaient pas avec des personnes d'une autre classe pour garder leur statut et leur sang « pur ». Or, nous savons que le mariage de l'auteur et de la jeune femme ne respecte pas cette condition, car l'auteur est bourgeois tandis que sa jeune épouse est une noble. Le bourgeois sait qu'il a fait un « meilleur » mariage que son épouse (greigneur lignage). Néanmoins, il lui précise que son statut social ne l'empêchera pas de la punir si cela est nécessaire :

Mais de ce vous gracie, car jasoit ce, belle seur, que je congnoisse bien que vous soiez de greigneur lignage que je ne suis, toutesvoies ce ne vous garentiroit mie (prologue, p. 24, l. 50-53).

Le second champ lexical fait référence au charme et à l'agrément de la jeune fille. Pour l'expliquer, l'auteur emploie une construction phrastique quasiment similaire (*estre des haultes personnes honnorees* et *estre haultement saluee*). En effet, l'auteur emploie le verbe *être* à l'infinitif associé à un participe passé. Il complète ce syntagme verbal par un adjectif, *haultes*, qualifiant *personnes* ou un adverbe, *haultement*. Néanmoins, la signification diffère. L'auteur désigne les personnes importantes, influentes lorsqu'il dit *haultes personnes* tandis que l'adverbe *haultement* introduit l'accueil désiré par la jeune épouse lorsqu'elle commet le péché d'orgueil. Nous comprenons mieux grâce à ce paragraphe ce que signifie *vaine gloire*, à savoir un désir de reconnaissance non légitime.

Le passage suivant se situe au début du premier article, là où l'auteur développe les différentes prières à réciter lors du lever :

Car ainsi comme entre nous gens ruraux disons le **jour** depuis l'aube du **jour** jusques a la nuit, ou du **soleil** levant jusques a **soleil** couchant, les clerz qui preignent plus soubtilement dient que c'est le **jour** artificiel (art. 1, p. 34, l. 5-9).

Le bourgeois emploie *jour*, *soleil* à plusieurs reprises en seulement quelques lignes. De plus, il utilise des termes distincts ayant quasiment la même signification, tels qu'*aube* et *levant* ou *jusques a la nuit* et *jusques a soleil couchant*. Nous constatons que les mots ayant un sens pratiquement identique sont situés à la même place dans la construction de sa proposition. Cette redondance traduit la même idée : prier à l'heure du réveil. L'homme âgé compare les *gens ruraux* en s'incluant dans le groupe grâce au pronom *nous* par rapport aux *clercz*. Ce pronom *nous* pourrait lui permettre d'inclure son épouse ou il pourrait désigner des personnes faisant partie de la bourgeoisie comme lui. Or, en disant *entre nous gens ruraux*, le bourgeois s'insère

dans un groupe qui ne correspond pas à son statut social. *Ruraulx*⁴¹⁰ renvoie à deux sens différents, soit l'auteur désire expliquer qu'il vient de la campagne, soit que c'est un homme rustre. Il semblerait plus logique que nous considérerions le premier sens. En s'insérant dans ce groupe de population (*nous*), l'auteur oppose deux catégories sociales présentes dans l'ordre féodal (le peuple et l'Église). Dès lors, le second sens ne semble pas pertinent puisque l'auteur est instruit. Ce dernier distingue les heures régulières des prières des clercs de celles des personnes de la campagne. En effet, les moines commencent leurs oraisons avant le lever du jour dans les monastères, notamment pour ceux qui suivent la règle de saint Benoît de Nursie⁴¹¹.

Un passage du troisième chapitre témoigne encore de cette pratique de la redondance. Il y est question des six conditions à respecter lors de la confession pour qu'elle soit valable : *aprez la contrition vient la confession, qui a six condicions ou elle ne vault riens* (art. 3, p. 62, l. 212-213). L'aveu des fautes doit être réalisé sagement, rapidement, entièrement, de manière ordonnée et complète. Il ne peut être fait qu'envers une seule personne. De plus, il convient qu'il soit énoncé avec piété et une grande humilité, et surtout, sans rien vouloir camoufler comme le stipule la quatrième condition :

La quarte condicion de confession est que l'en se doit **ordonneement** confesser et dire ses pechiez **par ordre** et selon ce que la theologie les met ; et doivent **estre mis l'un aprez l'autre** sans threhoignier ne entreveschier ne mectre ce derriere devant, sans riens polir ne farder, sans lui deffendre et sans autry accuser (art. 3, p. 66, l. 291-296).

L'auteur insiste particulièrement sur le caractère méthodique que doit prendre la confession : *se doit ordonneement, par ordre, doivent estre mis l'un aprez l'autre*. Cette redondance est destinée à convaincre l'épouse de suivre un certain ordre lorsqu'elle confesse ses péchés sous peine d'invalider la confession. Il justifie l'ordre en recourant à la théologie (*ce que la théologie les met*), ce qui lui permet de renforcer son argumentation. L'auteur présente donc la règle comme relevant d'une vérité générale, et les verbes d'obligation se conjuguent sur un mode impersonnel (*l'en se doit*) ou sont associés à la voix passive (*doivent estre mis l'un aprez l'autre*), ce qui dépersonnalise le propos. Dans cet énoncé, le verbe *polir* signifie « donner du brillant, orner, parer »⁴¹² tandis que *farder* signifie « déguiser sous une apparence trompeuse, maquiller, farder »⁴¹³. Le bourgeois emploie ici un binôme synonymique « ornementaire » : il

⁴¹⁰ « Ruraulx », dans le *Dictionnaire Moyen du français*, consulté le 6 juillet 2021.

⁴¹¹ « VIII. Des offices divins durant les nuits » dans *La règle de Saint-Benoît*, revue et annotée à partir de la traduction de Philibert Schmitz, Abbaye de Maredsous, 2020. URL : <http://la.regle.org>, consulté le 28 novembre 2020.

⁴¹² « Polir », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 02 juillet 2021.

⁴¹³ « Farder », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 02 juillet 2021.

est redondant. Lorsque la jeune femme se confesse, il importe qu'elle soit honnête et n'argumente pas : *sans lui deffendre et sans autry accuser*.

Les occurrences multiples facilitent la mise en évidence des préceptes que le bourgeois a soulignés. L'auteur, grâce à la redondance, insiste sur certaines recommandations pour être sûr d'avoir été compris.

7. Le parallélisme

Cette figure de style se définit comme étant « une apposition de deux constructions de phrases identiques dans un texte »⁴¹⁴.

Le parallélisme est utilisé dans et en dehors des *exempla*. Cette figure est assez peu employée dans la première « distinction ». Néanmoins, nous constatons qu'une partie de ses occurrences se situant dans le troisième article, comme le démontre l'extrait suivant qui développe les cinq variations du péché de la colère (*yre*) : *hayne, contencion, presumpcion, indignacion* et *juracion* (art. 3, p. 86, l. 646) :

56. Hayne est quant aucune personne ne peut mecre autry en sa subjection, ou qu'elle ne peut commander et suppediter celui qu'elle voudroit bien comme plusgrant de lui, et en voudroit avoir la seigneurie et la subjection. Elle est dolente et courroucée et en a le cuer enflé. **C'est la première branche d'ire** (art. 3, p. 86, l. 647-652).

57. **La seconde branche de ire si est quant**, en parlant, la personne a le cuer enflé a mal faire et dire, et quant elle parle laidement, desordonneement, par ire contre aucun autre (art. 3, p. 88, l. 653-656).

58. **La .iii^e. branche de ire si est quant**, par parler, meslees et batailles viennent et discensions [...] (art. 3, p. 88, l. 657-658).

59. **La .iiii^e. branche de yre si est quant** par ton yre tu as esmeu Dieu par jurer (art. 3, p. 88, l. 663-664).

60. **La .v^e. branche de yre si est quant** par ton yre tu as esmeu et fait esmouvoir les autres a couroux (art. 3, p. 88, l. 665-666).

Chaque item, énoncé à l'indicatif présent de vérité (*est*), est construit de manière similaire. Cette structure phrastique favoriserait l'assimilation des branches du péché de la colère. Karin Ueltschi stipule effectivement qu'« une confession efficace implique d'abord la distinction rigoureuse entre le bien et le mal, ensuite la hiérarchisation des péchés. Il faut classifier, codifier et surtout enseigner. La peur du péché mortel devient une caractéristique de l'état mental de cette période. Il s'agit d'inculquer aux fidèles la notion de responsabilité personnelle »⁴¹⁵. Dans cet énoncé, l'auteur applique cette méthode, car il précise chaque « branche » du péché de la

⁴¹⁴ ANONYME, « parallélisme » dans *Figures de style : le guide complet* sur le site de *La langue française*, URL : https://www.lalanguefrancaise.com/litterature/figures-de-style-guide-complet/#28_Les_figures_jouant_sur_le_discours, consulté le 25 octobre 2020.

⁴¹⁵ UELTSCHI, Karin, *La didactique de la chair : approches et enjeux d'un discours en français au Moyen Âge*, Suisse, Librairie Droz, 1993 p. 11.

colère avant de proposer une manière de se confesser (art. 3, p. 88, l. 667-684). Grâce à ce procédé, la jeune épouse peut comprendre et assimiler les conséquences de ce péché, et peut-être, éviter d'être en colère. Nous constatons que l'auteur divise chaque péché en plusieurs « branches ». Avant de développer chacune de ces variations, il les énonce :

55. Aprez envie vient le pechié d'ire, qui descent d'envie. Ou pechié d'ire a .v. branches, c'est assavoir hayne, contencion, presumption, indignacion et juracion (art. 3, p. 86, l. 644-646).

Une deuxième illustration nous est fournie par le cinquième article, où le bourgeois développe longuement une autre caractéristique de la *prudfemme* : être amoureuse de son mari. Nous n'en citerons qu'un court extrait, pris au début du passage :

2. A ce que j'ay dit tresamoureuse de vostre mary, il est bien voir que tout homme doit amer et cherir sa femme et que toute femme doit amer et cherir son homme : car il est en son commencement (art.5, p.154, l.13-15).

La même structure est observée : « x doit aimer et chérir y ». Le bourgeois emploie un parallélisme de construction pour imposer la réciprocité de l'amour entre les époux. Néanmoins, même si l'auteur incite chaque homme à aimer et chérir sa compagne, il ne donne pas de justification. Or, lorsqu'il emploie la même construction pour imposer cette même manière d'aimer à la femme, il justifie sa recommandation par *car* en disant que c'est la raison de son existence : *car il est en son commencement*. Nous constatons donc une asymétrie dans le couple. Comme nous l'avions vu dans le chapitre précédent, il justifie la supériorité de l'homme grâce à cette phrase qu'il puise dans la Bible ⁴¹⁶.

Malgré cette brève analyse, nous pouvons conclure que le parallélisme permet à l'auteur de structurer son propos (le premier exemple) et/ou d'insister sur certaines recommandations, dont la présence de l'amour dans un couple. Cette construction similaire pourrait sans doute faciliter l'assimilation des différents conseils et préceptes du bourgeois.

II. Les métasèmes

Nous étudierons les comparaisons selon *Le Ménagier de Paris* et le chevalier de la Tour Landry avant de nous intéresser à la périphrase.

⁴¹⁶ « Il dit à la femme : “ J'augmenterai la souffrance de tes grossesses. C'est dans la douleur que tu mettras des enfants au monde. Tes désirs se porteront vers ton mari, mais lui, il dominera sur toi ” » (*Gn 3, 16*). URL : <https://www.biblegateway.com/passage/?search=Gn+3.+16&version=SG21>, consulté le 6 juillet 2021.

1. Les comparaisons

Dans la *Syntaxe du Moyen Français*, Robert Martin et Marc Wilmet indiquent qu'il existe trois rapports comparatifs différents : « le rapport analogique (*je réussis comme lui, aussi bien que lui*), le rapport de disparité (*je réussis moins bien que lui*) et la variation proportionnelle (*mieux il réussit et moins il m'estime*) »⁴¹⁷. Ces grammairiens divisent le rapport analogique en deux groupes : « celui de la conformité et celui de la comparaison proprement dite [qui permet de confronter] deux réalités différentes (ou une même réalité, prise à des moments différents) »⁴¹⁸. Nous allons établir quelle type de rapport comparatif présent dans *Le Ménagier de Paris*.

Selon le *Dictionnaire des figures de style*, « le but de la comparaison est de mieux dégager l'aspect, le sens de l'objet comparé (personne, animal, objet, pensée). Une comparaison complète comprend généralement quatre éléments : 1. le comparé ou thème ; 2. le comparant ou phore ; 3. l'outil de comparaison et 4. le point de comparaison »⁴¹⁹.

Le comparé ou *thème* est généralement le premier membre de la comparaison. Cet élément mobilise « un denotatum identifiable dans une situation énonciative donnée »⁴²⁰ qui permet donc d'introduire l'objet de la comparaison, à savoir le comparant ou *phore*. Cette figure se distingue de la comparaison par l'absence d'outil (ou copule). La copule classique est *comme* que nous retrouvons régulièrement dans le *Ménagier de Paris*. Néanmoins, d'autres outils peuvent être employés : un adjectif comparatif (*tel*), un adverbe (*de même que*) ou encore un verbe (*paraître*). Cet élément dévoile la présence de la figure comparative. C'est pour cette raison qu'Aristote II juge également que la comparaison est une figure trop longue⁴²¹.

Soulignons, avant de passer à l'analyse, que nous laisserons de côté les comparaisons introduisant un exemple. Elles permettent à l'auteur d'être précis et de lever toute ambiguïté si cela est nécessaire. L'extrait ci-dessous provient du troisième article où l'auteur décrit chaque branche des différents péchés. L'auteur propose une confession concernant une des subdivisions du péché de luxure :

⁴¹⁷ MARTIN, Robert ; WILMET, Marc, *op. cit.*, p. 237.

⁴¹⁸ *Ibid.*

⁴¹⁹ RICALES-POURCHOT, *op. cit.*, p. 54.

⁴²⁰ RULLIER-THEURET, Françoise, « L'emploi des mots "comparé" et "comparant" dans la description de la comparaison et de la métaphore », dans *Faits de langues*, n°5, Université de Conakry, mars 1995, p. 210.

⁴²¹ ARISTOTE, *Rhétorique*, III, 10, *op. cit.*, p. 332.

J'ay pechié en ces pechiez et en grant jour de festes, et en vigiles, et peut estre en vigiles de Nostre Dame, es festes, ou en Karesme, ou en lieu saint comme au moustier (art. 3, p. 114, l. 1108-1111).

Intéressons-nous à une comparaison concernant la Vierge Marie. La comparaison est employée par le bourgeois anonyme de manière récurrente dans la première « distinction ». Il crée lui-même des comparaisons ou les reprend à partir des *exempla* compilés. Illustrons notre propos :

Item, de nostre cuer nostre corps qui est le chastel, dont il nous avoit baillié la garde et nous l'avons livré a son ennemi, c'est le Deable d'enfer, quelle excusacion arons nous ? Certes, belle suer, je ne voy mie que, se la **benoite Virge Marie sa mere ne nous sequeure comme advocate**, que par le **bon jugement d'icellui souverain juge nous ne soyons pugniz et enchenez au gibet d'enfer pardurablement comme larrons, comme murtriers et comme traictes**, se les chaudes larmes de la contrition de nostre cuer ne chacent l'ennemi hors de nous en nostre presente vie (art. 3, p. 62, l.200-210).

La première comparaison concerne Marie, la mère de Jésus, et la seconde implique la manière dont Jésus peut condamner ce *nous*, c'est-à-dire ses serviteurs. Dans ce passage, Marie est comparée à une *advocate*, c'est-à-dire qu'elle défend ceux qui ont commis des crimes ou des innocents qui aimeraient être disculpés. L'avocat ou l'avocate intercède auprès du juge pour diminuer la peine encourue par son client ou pour l'innocenter⁴²². Lorsque le bourgeois fait cette comparaison, il confère une image de défenseuse à la Vierge plaidant la cause de ceux qui sont injustement punis auprès du *souverain juge* qui n'est autre que Jésus. Cependant, la Vierge n'intervient pas lorsque le pécheur ne lui a pas adressé de prière de son vivant. L'auteur emploie une épithète élogieuse, *benoite*, créant une formule optative : *benoite Vierge Marie*⁴²³. Grâce à l'adjectif *benoite*, il encense Marie, qui acquiert une autre fonction que celle de mère à savoir celle d'intercesseur auprès de Jésus.

Le comparé de la deuxième comparaison, *nous*⁴²⁴, pourrait inclure l'auteur ainsi que l'épouse et les serviteurs. Ce *nous* craint d'être comparé à des personnes ayant commis un péché, – *larrons, murtriers et traictes*⁴²⁵ –, et d'en subir les conséquences : *ne soyons pugniz et enchenez au gibet*⁴²⁶ *d'enfer pardurablement*. Le *gibet* suivi du complément du nom *d'enfer* et de l'adverbe *pardurablement* développe l'idée d'une pendaison terrifiante et interminable.

⁴²² « Avocat » dans le *TLFI*, sur le *CNRTL*.

⁴²³ « Benoite », dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, consulté le 23 décembre 2021.

⁴²⁴ Le pronom *nous* est moins utilisé que les autres pronoms. Marie Fouage l'avait également observé dans son mémoire. FOURAGE, Marie, *op.cit.*, p. 30.

⁴²⁵ GONTHIER, Nicole, *Sanglant Coupaul ! Orde Ribaude ! : Les injures au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2015, p. 81.

⁴²⁶ « Gibet : instrument de supplice pour les condamnés à la pendaison », dans *Le TLFI* sur le site *CNRTL*, URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/gibet/0>, consulté le 09 juillet 2020.

Passons à un autre exemple où l'auteur parle des hommes adultères :

Adonc iceulx mariez, **comme** sots, se assovent d'icelles meschans femmes qui scevent garder leur paix et iceulx honorer et obeir a tous propos et faire leurs plaisirs (art. 6, p. 256, l. 1285- 1287).

Dans cet extrait, le bourgeois compare les hommes mariés (*iceulx mariez*) à des *sots* qui *se assovent d'icelles meschans femmes qui scevent garder leur paix* (moyen de la comparaison). Par cette comparaison, le bourgeois juge les hommes qui commettent l'adultère. Cependant, cette faute commise par le mari est due à son épouse qui n'est pas capable de l'aimer et de subvenir à ses besoins. L'auteur rejette en partie la faute sur les femmes qui n'ont pas commis ce péché. Cette comparaison met en évidence que la femme est toujours responsable, qu'elle est inférieure à l'homme et que son statut social dépend de son mari. Dans ce cas-ci, le bourgeois est en accord avec les idées de l'époque car il tente de trouver une excuse lorsque l'adultère est commis par un homme. Or, il pourrait condamner cet acte comme il le fait lorsque qu'une femme trompe son mari. Nous pouvons donc constater que l'auteur ne place pas la femme en tant qu'équale de l'homme lorsqu'il s'agit d'adultère.

Terminons ce point par une comparaison se situant à la fin du septième article. Ce dernier se termine par une explication sur les femmes qui en font trop au début et décident de diminuer leurs efforts au fur et à mesure de la relation. Elles pensent que leurs époux acceptent et ne vont rien leur dire grâce au dévouement qui a été le leur. Cependant, elles se trompent :

Et certes ce n'est pas bien pensé ne servy ; car quant les mariz voyent qu'elles discontinuent leurs services et montent en dominacion, et qu'elles en font trop, et que du souffrir mal en pourroit bien venir, elles sont a ung coup, par la volenté du droit de leurs mariz, tresbucheés **comme** fut Lucifer qui estoit souverain des anges de Paradiz, et lequel Nostre Seigneur ayma tant qu'il tollera et luy souffry moult de ses volentez, et il s'enorguilly et monta en outrecuidance (art. 7, p. 306, l. 212-212).

Le bourgeois compare les femmes qui décident de passer outre l'autorité de leur mari à Lucifer. Il explique qu'*elles sont a ung coup*, c'est-à-dire à une insolence ou à un seul manque au devoir. Ces femmes ont épuisé la patience de leur époux et elles doivent s'arrêter si elles désirent ne pas terminer comme l'ange Lucifer revenu trop orgueilleux et arrogant. Pour le punir, Dieu le déchoit de son poste. Lucifer n'est donc plus un ange du Paradis à cause de son comportement : il a perdu son statut. Grâce à cette comparaison, l'auteur indique que ces femmes risquent de perdre leur honneur, leur réputation et d'être répudiées à cause de leur attitude. Or, comme nous l'avons vu, ce sont des valeurs essentielles au Moyen Âge ; cette société est fondamentalement patriarcale. Le narrateur se justifie en disant *par la volenté du droit de leurs mariz*. Ces derniers décident ce que les femmes peuvent faire grâce à la tutelle afin qu'elles soient honorables et qu'elles n'entachent pas la réputation de leurs époux. Les

compagnes ne sont pas non plus autorisées à désobéir ni à être supérieures à leurs époux (*montent en dominacion*), ce qui démontre de manière explicite la présence du patriarcat.

Nous constatons après l'analyse de ces exemples que l'auteur se sert du deuxième système du rapport analogique, à savoir la comparaison à proprement dite. Dans les extraits ci-avant, grâce à cette figure comparative, l'auteur établit la place inférieure de la femme par rapport à l'homme. Cette figure lui permet également d'être précis et d'écarter la moindre incompréhension par les images employées.

2. La périphrase

Selon le *Dictionnaire de rhétorique*, « la périphrase est une figure macrostructurale qui consiste en ce que l'on désigne des objets non par leur dénomination habituelle, mais par un tour plus compliqué, généralement plus noble, présentant spécialement l'objet sous une qualité particulière. C'est tout l'environnement culturel qui fait traduire [la figure] »⁴²⁷. Selon Edmond Faral, la périphrase est fréquemment utilisée. Matthieu de Vendôme stipule que la périphrase permet « de donner l'éclat aux choses, [...] d'en atténuer la laideur »⁴²⁸. D'auteurs auteurs, dont Geoffroi de Vinsauf, considèrent la périphrase comme un procédé d'amplification⁴²⁹.

Le bourgeois recourt à la périphrase dans la première « distinction », excepté dans le deuxième article. Il reprend à certains endroits les mêmes périphrases. Par souci de pertinence, nous ne les citerons qu'une seule fois :

Le premier article parle de saluer et remercier **Nostre Seigneur et sa benoite Mere** a vostre esveillier et a vostre lever, et de vous atourner convenablement et vous confesser (prologue, p. 28, l. 104-107).

La première périphrase désigne Jésus, *Nostre Seigneur*, et la Vierge Marie, *sa benoite Mere*.

L'auteur peut également adopter des périphrases à certains endroits uniquement :

Beau Sire Dieu tout puissant et Pere pardurable, qui m'as donné parvenir au commencement de ceste journée, [...] (art. 1, p. 36, l. 53-54).

S'ensuit l'autre oraison de **Nostre Dame** en françoiz : O tres certaine esperance, **Dame deffenderesse** de tout ceulx qui s'i attendent ! (art. 1, p. 38, l. 82-84).

Certes, belle suer, je ne voy mie que, se la **benoite Virge Marie sa mère** ne nous sequerure comme advocate, que par le jugement d'icellui **souverain juge** (art. 3, p. 62, l. 203-206)

La première périphrase désigne Dieu. Les trois suivantes se réfèrent à la Vierge Marie tandis que la dernière représente Jésus.

⁴²⁷ MOLINIÉ, Georges, « périphrase », *op.cit.*, p. 267.

⁴²⁸ FARAL, Edmond, *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle : recherches et documents sur la technique littéraire du Moyen Age*, Paris, Honoré Champion, 1962, p. 68.

⁴²⁹ *Ibid.*

Le vocabulaire de l'auteur est riche et varié grâce à l'emploi des périphrases. Certaines de ces figures sont devenues des locutions figées. L'une d'entre elles, *Nostre Seigneur*, est présente dans la Bible. Ces périphrases créent également un caractère révérencieux.

III. Conclusion

Nous pouvons tirer une conclusion similaire au chapitre traitant des moyens discursifs, à savoir l'emploi de nombreuses figures traduisant les mêmes effets. Dans ce cas-ci, nous pouvons constater les occurrences multiples des figures du lexique. De manière générale, ces dernières développent une insistance, une amplification et une répétition : ce sont des outils essentiels pour mémoriser des conseils et des recommandations. Elles sont très fréquentes, ce qui permet à l'auteur de se faire comprendre et d'insister sur un thème s'il le juge nécessaire. Deux figures du lexique, à savoir l'anaphore et la polysyndète, permettent également d'organiser les propos au sein du traité. L'anaphore structure le texte grâce à la répétition du terme en début de phrase ou de proposition. Le bourgeois s'en sert notamment dans le troisième article pour citer dans un certain ordre hiérarchique toutes les prières que la jeune femme devra réciter durant la journée. Nous avons constaté que la conjonction de coordination *et* est souvent employée par l'auteur pour lier deux ou plusieurs éléments. Christiane Marchello-Nizia met en lumière les deux types de constructions syntaxiques coordonnées par *et* : « le type *a et b*, et le type *et a ... et b* »⁴³⁰. Dans *Le Ménagier de Paris*, les deux modèles sont présents, bien qu'il semblerait que le premier type soit dominant en moyen français⁴³¹.

Nous avons analysé plusieurs extraits où se trouve une comparaison – figure présente dans la première distinction du *Ménagier de Paris*. L'auteur s'en sert pour exprimer son opinion et développer précisément ses propos afin que son épouse comprenne ce qu'il dit, notamment dans le troisième chapitre où il tente d'enseigner la morale chrétienne et le catéchisme à sa jeune épouse. Selon Edmond Faral, si la comparaison est une figure employée en latin et en langue vulgaire à différentes époques, une diminution d'utilisation s'observe à partir du XI^e siècle. Il affirme, cependant, qu'il existe certaines exceptions⁴³². N'oublions pas que *Le Ménagier de Paris* a été publié au XIV^e siècle ; il se peut que la comparaison soit à nouveau employée de manière plus récurrente.

⁴³⁰ MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *op.cit.*, p.281.

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² FARAL, Edmond, *op. cit.*, pp. 68-70.

Comme nous l'avons vu, la périphrase, quant à elle, permet au bourgeois d'utiliser un vocabulaire diversifié.

Conclusion

Avant de commencer ce travail, nous désirions analyser le traité selon un angle rhétorique précis, à savoir l'*ethos*. Nous avons proposé une analyse de l'*ethos* à certains endroits de cette étude. Nous allons les reprendre et produire une lecture personnelle proposée à l'aune de l'*ethos* de l'auteur du *Ménagier de Paris* développée à partir des analyses des différents moyens discursifs et aux figures de rhétorique. Nous voulons préciser que les éléments que nous avons trouvés pertinents pour mettre en avant l'*ethos* du bourgeois ne le seront pas forcément pour chaque lecteur de ce travail et nous voulions le rappeler. Nous avons établi l'*ethos* de cet auteur selon les éléments que nous avons étudiés. Il pourrait sans doute changer en fonction d'autres éléments discursifs ou en fonction d'un autre angle d'analyse.

Rappelons que « l'*ethos* n'agit pas au premier plan, mais de manière latérale, il implique une expérience sensible du discours, il mobilise l'affectivité du destinataire »⁴³³. L'auteur du *Ménagier de Paris* tente d'atteindre les sentiments de son épouse (*pathos*) en se servant, notamment, des *exempla* distillés tout au long de la première « distinction ». Nous avons pu observer que le bourgeois évoque des exemples de femmes exemplaires provenant de la Bible (Sarah, Rebecca, Rachel) ou d'histoires « profanes » (Grisélidis, Prudence) qui se rapprochent de son idéal féminin, la *prudfemme*. Il propose également quelques *exempla* où l'épouse ne respecte pas son mari, où elle lui désobéit (l'adaptation de la *Farce du cuvier*) ou des exemples de femmes de mauvaise réputation (ivrogne, ...). Cependant, il utilise ces exemples pour mettre en avant les conséquences désastreuses que pourrait subir sa jeune compagne si elle décide de l'humilier ou de lui désobéir. L'auteur mentionne aussi la Vierge Marie lorsqu'il cite les prières à réciter dans le premier⁴³⁴ et troisième articles⁴³⁵. Karin Ueltschi a également constaté que la mention de la Vierge Marie se faisait lors des prières. Elle remarque une différence entre les oraisons concernant Dieu et celles concernant la Vierge Marie. En effet, les prières adressées à Dieu ont toutes les deux été insérées en latin puis elles ont été traduites en langue vernaculaire⁴³⁶. Comme nous l'avons observé⁴³⁷, la seconde prière adressée à la Vierge est une

⁴³³ MAINGUENEAU, Dominique, *L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours* (version raccourcie et légèrement modifiée de « Problèmes d'ethos »), dans *Pratiques*, n°113-114, juin 2022, p.1.

⁴³⁴ 7. *Item*, s'ensuivent les deux oraisons a Nostre Dame [...] (art.1, p.38, l.59).

⁴³⁵ 5. Apres dit on les oraisons des sains et de Nostre Dame. Si doit on prier a la tresdoulce mere Dieu et aux sains qu'ilz prient pour nous, en disant [...] (art.1, p.52, l.44-46).

⁴³⁶ UELTSCHI, Karin, « Servantes du Seigneur et épouses : figures exemplaires dans le *Mesnagier de Paris* », *op.cit.*, consulté le 17 décembre 2021.

⁴³⁷ Nous avons analysé cette seconde oraison dans le point intitulé *L'anaphore*.

louange traduisant l'affection que devrait porter la jeune épouse envers celle-ci. En mettant en avant la figure de Marie dans le cadre religieux, il souligne deux de ses qualités : « sa capacité d'intercession et sa pureté virginale »⁴³⁸.

De manière générale, nous constatons que l'auteur tente de ne pas effrayer son épouse en expliquant certains *exempla*. Il peut passer sous silence les conséquences (Sire d'Andresel) ou lui préciser qu'il ne lui demandera pas de se soumettre à lui, comme avait dû le faire Grisélidis envers son époux. Le choix de ces femmes exemplaires n'est donc pas anodin, car en mettant leur caractère irréprochable en lumière, il arrive à imposer l'éducation désirée sans effrayer sa jeune compagne. Nous pouvons déduire que l'auteur développe un *ethos* bienveillant qui peut tendre vers un *ethos* légèrement manipulateur s'il a utilisé ces *exempla* dans le but de contraindre sa jeune compagne sans que cette dernière s'en rende compte. Nous observons donc que le *pathos* employé par l'auteur lui a permis d'asseoir son autorité. Il a également réussi à développer l'*ethos* d'un homme instruit par ses connaissances. Nous pouvons établir que le bourgeois est intelligent grâce à son *logos*, notamment lorsqu'il emploie une stratégie rhétorique de sélection par rapport à certains détails comme la polygamie, ce qui lui permet de concilier les vertus bourgeoises et chrétiennes.

Demandons-nous maintenant si le *logos* de l'auteur a servi à établir un ou plusieurs *ethos*. Nous observons que l'auteur change d'*ethos* en fonction du pronom employé. Lorsqu'il se sert du pronom *tu*, il prend la figure du professeur et développe un *ethos* plus sérieux et conventionnel. Lorsqu'il emploie le pronom *vous* particularisant, c'est-à-dire lorsqu'il s'adresse à son épouse : il développe un *ethos* de mari affectueux qui respecte son épouse. Ce pronom est souvent accompagné d'un terme affectif. La verbalisation de l'amour grâce aux vocatifs affectifs (*chier seur, belle seur*) pourrait sans doute n'être qu'un moyen rhétorique servant un *ethos* bienveillant et protecteur. Nous avons déjà observé cet *ethos* lorsqu'il préfère atténuer ou taire certaines conséquences dans les *exempla* (Grisélidis ou Sire d'Andresel). L'auteur tente de conserver un *ethos* bienveillant envers son épouse, même s'il est parfois conventionnel (*tu*). Il solidifie son argumentation par le biais des binômes synonymiques qui assurent une bonne compréhension de ces préceptes. Ce moyen de persuasion illustre la richesse du vocabulaire de l'auteur, et par conséquent, son instruction. Le bourgeois emploie également la modalité jussive (l'impératif, le subjonctif, les verbes d'obligation) pour asseoir son autorité. Il confirme son

⁴³⁸ UELTSCHI, Karin, « Servantes du Seigneur et épouses : figures exemplaires dans le *Mesnager de Paris* », *op.cit.*, consulté le 17 décembre 2021.

auctoritas par l'emploi récurrent de l'argument d'autorité (figures ou textes « sacrés », figures de l'Antiquité, figures « profanes »). Ces deux moyens de persuasion lui ont permis de confirmer son instruction tout en développant son côté intransigeant sur les préceptes qu'il désire imposer à son épouse. L'auteur réussit également à développer un *ethos* savant grâce à l'argument d'autorité et notamment aux figures antiques invoquées. Ces dernières lui permettent d'insérer les fondements de la philosophie stoïcienne (les pratiques de la vie quotidienne et la maîtrise de soi) dans son traité.

Dans le chapitre consacré aux figures de style, nous constatons que le *logos* de l'auteur est très bien construit et lui permet de développer un *ethos* d'un homme instruit, attentionné envers sa conjointe, car il désire qu'elle comprenne ce qu'il lui explique. Pour cela, il se sert notamment de la redondance et des figures analogiques. Il semble bienveillant envers sa femme en tentant de construire son *logos* en se référant à son idéal féminin, la *prudfemme*.

Nous pouvons conclure que le *logos* de l'auteur est très construit, car plusieurs moyens discursifs sont utilisés pour produire les mêmes effets. En effet, le bourgeois emploie la modalité jussive et l'argument d'autorité pour imposer ses idées. Il énumère généralement plusieurs adjectifs épithètes ayant un sens similaire et se sert des binômes synonymiques afin d'être compris par son épouse. Ces moyens de persuasion traduisent également une bienveillance envers sa compagne qui se retrouve dans l'emploi des vocatifs affectifs. Nous remarquons également que les figures fondées sur l'insistance sont très nombreuses dans la première « distinction ». Cette multiplication permet à l'auteur de répéter certains préceptes qu'il juge fondamentaux (l'obéissance, le respect, la supériorité du mari). Nous avons pu déduire à partir de l'analyse du *logos* que l'auteur développe plusieurs *ethos* différents en fonction du moyen discursif et de la figure employée.

Intéressons-nous à la seconde question posée avant d'étudier le *Ménagier de Paris* : quelle est la relation entre l'auteur et son épouse ? Ce traité d'éducation met en avant la figure du couple, ce qui est original. À l'époque où le texte est rédigé, une jeune femme noble se mariait avec un homme faisant généralement partie de la même classe sociale. Dans le *Ménagier de Paris*, l'auteur est un bourgeois. Ce dernier développe la place qu'une épouse occupe dans la société bourgeoise : « la femme est tenue de contribuer à la prospérité économique du ménage avec la réalisation de certaines tâches, telle la gestion correcte du foyer »⁴³⁹. Il tente donc

⁴³⁹ SPHONIX-RUST, Emma Bahillo, *op. cit.*, p. 20.

d'éduquer son épouse afin qu'elle devienne ce qu'on appelle une *prudfemme* lors dans son éventuel second mariage. Durant toute la première « distinction », il ne mentionne qu'une seule fois la future descendance de sa compagne. Néanmoins, comme nous l'avons constaté, cette progéniture ne naîtra pas dans ce premier mariage, mais de son éventuel prochain mariage, ce qui est moderne. Les veuves ne tendaient pas à se remarier à cette époque-là, elles se tournaient généralement vers Dieu et s'occupaient de leurs enfants. Marie Fouarge avait également constaté que l'épouse du bourgeois « est avant tout considérée comme la compagne, l'épouse et son rôle de mère est [...] relégué au second plan »⁴⁴⁰. Cette manière de penser moderne est à mettre en parallèle avec les propos émis à l'encontre des femmes qui désobéissent à leurs époux. Néanmoins, nous devons faire attention aux termes employés lorsque nous parlons de ce traité. Il est vrai que ce dernier tente de contrôler son épouse, élément qui a été pointé par diverses chercheuses telles que Emma Bahillo Shonix-Rust⁴⁴¹ ou encore Elizabeth Kinne⁴⁴². L'auteur essaie de lui transmettre une éducation, en prenant soit la figure du professeur (*tu*) soit celle de l'époux (*vous*) respectant les vertus de la société bourgeoise et chrétienne. Il établit la supériorité de l'homme sur la femme tout au long de sa formation⁴⁴³, qui peut sembler stricte à certains moments, en lui dictant une manière de s'habiller, en contrôlant ses fréquentations, ses désirs et ses péchés. Néanmoins, nous ne pouvons pas qualifier ces propos de misogynes⁴⁴⁴, comme l'a fait Marie Fouarge⁴⁴⁵, car ce terme, qui n'existait pas à l'époque, ne correspond pas à ce mari. Il peut être considéré comme un homme autoritaire, mais il semblait réellement éprouver une certaine affection pour sa jeune femme (*chier/belle seur*).

Nous pouvons confirmer que le *telos* de l'auteur est d'éduquer son épouse ainsi que de lui transmettre des valeurs chrétiennes et bourgeoises.

Nous avons comparé l'organisation du texte ainsi que certains moyens discursifs du *Ménagier de Paris* avec le traité de Geoffroi de la Tour Landry. Pour aller plus loin, nous aurions voulu comparer de manière systématique les données recueillies avec le traité du chevalier de la Tour Landry, et notamment les comparaisons. Grâce à cette analyse, nous

⁴⁴⁰ FOUARGE, Marie, *op. cit.*, p. 132.

⁴⁴¹ SPHONIX-RUST, Emma Bahillo, *op. cit.*, pp. 9 – 21.

⁴⁴² KINNE, Elizabeth, *op. cit.*, pp. 135-152.

⁴⁴³ SPHONIX-RUST, Emma, *op. cit.*, p. 12.

⁴⁴⁴ « Misogyne : (Personne) qui a une hostilité manifeste ou du mépris pour les femmes, pour le sexe féminin », dans le *TLFI*, sur le *CNRTL*, consulté le 17 décembre 2021.

⁴⁴⁵ FOUARGE, Marie, *op. cit.*, p. 133.

pourrions établir si leurs stratégies rhétoriques sont similaires. Cette comparaison mettra également en avant des pratiques rhétoriques distinctes. Dans les deux cas, il serait intéressant d'étudier les conséquences produites par ces pratiques rhétoriques afin d'observer les *ethos* des auteurs.

Bibliographie

Sources primaires

Manuscrits

Le Livre du chevalier de La Tour Landry, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9308.

URL : <http://urlr.me/7j5Qy> (dernière consultation décembre 2021).

Le Mesnagier de Paris, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 10310-10311, f. 1r-

193v. URL : <http://urlr.me/yPST5>, consulté le 22 octobre 2021.

Le Mesnagier de Paris, Paris, Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits,

français 12477. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10501679k/f9.item>, consulté le

26 décembre 2021.

MARCHAL, François Joseph Ferdinand, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des Ducs de Bourgogne publié par ordre du ministre de l'Intérieur*, Bruxelles et Leipzig, éd.

C. Muquardt, t. 1, n°10310-10311, 1842, pp. 206-207. URL : <http://urlr.me/zG1MH>, consulté le 26 décembre 2021.

Édition citée

Le Ménagier de Paris, Traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un bourgeois parisien, éd. Jérôme Pichon, 2 volumes, Paris, La Société des bibliophiles français, 1846-47. Repris par Slatkine Reprints en 1982.

Éditions utilisées

Bible de Jérusalem, Paris, éd. du Cerf, 1973, 1856 p.

DE LA TOUR LANDRY, Geoffroi, *Le livre du chevalier de la Tour Laundry pour l'enseignement de ses filles*, Paris, éd. Anatole de Montaiglon, Paris, Jannet, 1854.

GROUPE μ , *Rhétorique générale*, Paris, Larousse, 1970, 206 p.

Le Mesnagier de Paris, éd. Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier, traduit et commenté par Karin Ueltschi, Librairie Générale Française, Paris, 2010, 859 pages.

Le Roman des sept sages de Rome, éd. bilingue des deux rédactions en vers français, établie, traduite, présentée et annotée par Mary B. Speer et Yasmina Foehr – Janssens, Paris, Librairie Champion classiques, 501 p.

Sources secondaires

« Chapitre 5, numéro 26 », dans *Lettre de Saint-Paul apôtre aux Galates sur Association Episcopale Liturgique pour les pays Francophones (AELF)*. URL : <https://www.aelf.org/bible/ga/5>, consulté le 15 novembre 2020.

« Mariage et amour au Moyen Âge, dans l'intimité des couples », dans *Le Monde : Histoire et civilisation*, mars 2016. URL : <https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/5307-mariage-et-amour-au-moyen-age.html>, consulté le 26 mars 2020.

« Matthieu 6 », dans *Sainte Bible*. URL : <https://sainte bible.com/lsg/matthew/6.htm>, consulté le 14 décembre 2021.

« Sexe, mariage et religion : l'amour au Moyen Âge », dans *Le Monde : Histoire et Civilisations*, mars 2016. URL : <https://www.histoire-pour-tous.fr/actualite/5264-sexe-mariage-et-religion%E2%80%94lamour-au-moyenage.html>, consulté le 26 mars 2020.

AMOSSY, Ruth, *La présentation de soi : éthos et identité verbale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 235 p.

ANONYME, « parallélisme » dans *Figures de style : le guide complet* sur le site de *La langue française*, URL : https://www.lalanguefrancaise.com/litterature/figures-de-style-guide-complet/#28_Les_figures_jouant_sur_le_discours, consulté le 25 octobre 2020.

ARMISEN – MARCHETTI, Mireille, *Macrobe : commentaire au Songe de Scipion (Livre I)*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, 200 p.

AUDI, Paul, « Sémantique de l'autorité (quelques remarques) », dans *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2002, n°50, Toulouse, Érès, pp. 15-22, mis en ligne le 01 décembre 2015. URL : <https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2002-4-page-15.htm>, consulté le 08 août 2021.

BACRY, Patrick, *Les figures de style*, Paris, éd. Belin, 1992, 480 p.

BALLARD, Michel, « Saint Jérôme (Stridon, Dalmatie, v.347 – Bethléem 419/420) », dans *Antiquité et traduction*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, publié le

- 5 avril 2019, pp. 87-114. URL : <https://books.openedition.org/septentrion/36925>, consulté le 17 juin 2021.
- BAUDART, Anne, *Qu'est-ce que la sagesse ?*, coll. « Chemins philosophiques », dir. par Roger Pouviet, Paris, Vrin, 2013, 128 p.
- BERNOS, Marcel, « Le concile de Trente et la sexualité : La doctrine et sa postériorité », dans *Les Sacrements dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Provence, Presses universitaires de Provence, pp. 213-231. URL : <https://books.openedition.org/pup/7352?lang=fr>, consulté le 26 mars 2020.
- BLAMIRE, Alcuin, « *The formal case: The corpus* », dans *The case for women in medieval culture*, Oxford, Clarendon Press, 1997, pp. 19-49.
- BOLENS, Lucie, *La Bible et l'Histoire au féminin*, Genève, éd. Métropolis, 1992, 345 p.
- BONHOMME, Marc, *Les figures du discours*, coll. « Mémo », dir. par Jacques Généreux, Paris, Seuil, 1998, 92 p.
- BREMOND, Claude, « L'exemplum médiéval est-il un genre littéraire ? », dans *Les Exempla médiévaux : Nouvelles perspectives*, sous la dir. de Jacques Berlioz et Marie Anne Polo de Beaulieu, Paris, Honoré Champion, 1998, pp.21-25.
- BRERETON, Georgina E., « Deux sources du *Ménagier de Paris*, le *Roman des sept sages de Rome* et les *Moralitez sur le jeu des eschecs* », dans *Romania*, vol. 74, n°295, Paris, Société des amis de la Romania, 1953, pp. 338-357.
- , « Titres et termes d'adresses dans *Le Ménéagier de Paris* [sic] », dans *Romania*, vol. 79, n° 316, Paris, Société des amis de la Romania, 1958, pp. 471-484.
- BRUN, Laurent et al., *Le Mesnagier de Paris*, Archives de littérature du Moyen Âge, mise à jour le 12 mai 2021. URL : https://www.arlima.net/mp/mesnagier_de_paris.html, consulté le 08 juillet 2021.
- BURIDANT, Claude, « Les binômes synonymiques : esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Age au XVII^e siècle », dans *Synonymies, Bulletin du Centre d'analyse du discours*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1980, pp. 5-79.
- CARON, Marie-Thérèse, *La société en France à la fin du Moyen Age*, coll. « Documents histoire », dir. par Calude Fohlen, Paris, Presses universitaires de France, 1977, 159 p.

- CASAGRANDE, Carla, « La femme gardée », dans *Histoire des femmes en Occident : Le Moyen Âge*, vol. 2, Paris, éd. Le Plon, pp. 83-116.
- CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *La vie des femmes au Moyen Âge*, Rennes, éd. Ouest-France, 2012, 127 p.
- CLAUSTRE, Julie, « Assurer la paix des ménages de la dette à la paix (Paris, XIV^e – XV^e siècles) », dans *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter*, Munche, éd. Oldenbourg Wissenschaftsverlag, vol. 98, 2012, pp. 199-214.
- CORBELLARI, Alain, *Prismes de l'amour courtois*, Dijon, éd. Universitaire de Dijon, 2018, 118 p.
- DEMMANE, Fawzi, « La modalité », dans *Le Bon Usage*, publié le 7 juin 2011. URL : <http://lebonusage.over-blog.com/article-la-modalite-75965840.html>, consulté le 1^{er} juin 2020.
- DUHART, Frédéric, « La moral y el gusto : El vino en *Le mesnagier de Paris* (siglo XIV) », dans *Universum : revista de humanidades y ciencias sociales*, vol. 22, n°1, 2007, pp. 94-101.
- EPURESCU – PASCOVICI, Ionut, « From Moral Agent to Actant : Conduct in *Le Ménagier de Paris* », dans *Exemplaria*, vol. 24, pp. 214-237.
- FARAL, Edmond, *Les arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle : recherches et documents sur la technique littéraire du Moyen Age*, Paris, Honoré Champion, 1962, 384 p.
- FERRIER, Janet M, « Seulement pour vous endoctriner : the autor's use of exempla in *Le Ménagier de Paris* », dans *Medium aevum*, vol. 48, Oxford, Society for the Study of Medieval languages and literature, 1979, pp. 77-89.
- , « A Husband's asides: the use of the second person singular in *Le Ménagier de Paris* », dans *French Studies*, vol. 31, n°3, juillet 1977, pp. 257-267.
- FISCHER Imtraud, *Des femmes aux prises avec Dieu : récits bibliques sur les débuts d'Israël*, coll. « Lire la Bible », Paris, éd. du Cerf, 2008, 240 p.
- FLANDRIN, Jean-Louis, « Amour et mariage », dans *Dix-huitième siècle : représentation de la vie sexuelle*, dir. par Peter Gay, n°12, Paris, Garnier frères, pp. 163-176.
- FOUARGE, Marie, *Lecture approfondie de la première distinction du « Ménagier de Paris »*, Liège, Université de Liège, année académique 1998-1999, 133 p.

- FOULET, Lucien, « Le recul des ordinaux », dans *Romania*, Paris, Société des amis de la Romania, vol. 77, n°306-307, 1956, pp. 145-234.
- FRÈRE JÉRÔME, « VIII. Des offices divins durant les nuits », dans *La règle de Saint-Benoît*, revue et annotée à partir de la traduction de Philibert Schmitz, Abbaye de Maredsous, 2020. URL : <http://la.regle.org>, consulté le 28 novembre 2020.
- FRESCO, Karen, « *Les Enseignements moraux* de Christine de Pizan dans l'ordre des textes d'un recueil pieux du XV^e siècle (BnF, fr.1181) », dans *La mise en recueil de textes médiévaux*, dir. par Xavier Leroux, vol.16, 2007, pp. 293-308. URL : <https://journals.openedition.org/babel/712>, consulté le 02 août 2021.
- GAUDEMET, Jean, « Association internationale d'histoire du droit et des institutions », dans *Rapports III : Organismes internationaux affiliés et commissions internes*, Bucarest, Comité National des Historiens Roumains, 1980, pp. 79-112.
- GOURINAT, Jean-Baptiste, *Le stoïcisme*, coll. Que sais-je, Presses universitaires de France, Paris, 2007, 127 p.
- GOLENISTCHEFF-KOUTOUZOFF, Elie, *L'histoire de Griseldis en France au XIV^e et au XV^e siècle*, Paris, Librairie E. Droz, 291 p.
- GONTHIER, Nicole, *Sanglant Coupaul ! Orde Ribaude ! : Les injures au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, 204 p.
- GRECO, Gina L; ROSE, Christine M., *The good wife's guide Le Ménagier de Paris: a medieval household book*, New-York, Cornell University Press, 2009, 367 p.
- GRISAY, Aletta ; LAVIS, Georges et DUBOIS – STASSE, M., *Les dénominations de la femme dans les anciens textes littéraires français*, Liège, éd. J. Duculot, 1969, 259 p.
- GUYOTJEANNIN, Olivier ; MATTEONI, Olivier, « Introduction », dans *Jean de Berry et l'écrit*, coll. « Histoire ancienne et médiévale », Paris, éd. de la Sorbonne, 2019, pp. 1-19, publié en avril 2020 sur *Open Edition*. URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/54143>, consulté le 12 juillet 2021.
- HARKSEN, Sibylle, *La femme au Moyen Age*, Berlin, éd. Leipzig, 1974, 64 p.
- INGHAM, Mary Beth, *La vie de la sagesse : le stoïcisme au Moyen Age*, Paris, éd. du Cerf, 184 p.

- JEANMART, Gaëlle, « Acédie et conscience intime du temps », dans *Bulletin d'analyse phénoménologique*, vol. 2, n°1, janvier 2006, pp. 3-32. URL : <https://popups.uliege.be/1782-2041/index.php?id=128&file=1&pid=126>, consulté le 21 avril 2020.
- JEAY, Madeleine, *Le commerce des mots : l'usage des listes dans la littérature médiévale (XII^e – XV^e siècle)*, Genève, Droz, 2006, 552 p.
- JOURDAIN, Charles, « Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Âge », dans *Mémoires de l'Institut de France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874, pp. 79-133.
- KELLEN, Jacqueline, *Les femmes de la Bible*, éd. Le Cerf-DDB, Relié Poche, 2014, 151 p.
- KINNE, Elizabeth, « Les écrits didactiques pour femmes et le double discours du désir au Moyen Âge », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, Paris, éd. Belin, 2010, pp. 135-152.
- KOBLE, Nathalie, « L'amour courtois ou l'union contrainte ». URL : <https://www.en-attendant-nadeau.fr/2019/09/24/amour-courtois-union-contrainte-pizan/>, consulté le 10 avril 2020.
- KRUEGER, Roberta L., « Identity Begins at Home: Female Conduct and the Failure of Counsel in *Le Ménagier de Paris* », dans *Essays in Medieval Studies*, vol. 22, Morgantown, West Virginia University Press, 2005, pp. 21-39.
- L'argument d'autorité*, textes réunis et présentés par Federico Bravo, coll. « Voix d'ailleurs », Paris, Université Saint-Etienne, 2004, 497 p.
- LAURIOUX, Bruno, « Entre savoir et pratiques : le livre de cuisine à la fin du Moyen Age », dans *La culture sur le marché*, sous la dir. d'Yvonne Cazal, *Médiévales*, vol. 7, n°14, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1988, pp. 59-71.
- LE GALL, Yvon, « Salomon, miroir des princes ? », dans *Miroirs : XV^{es} Entretiens de la Garenne Lemot*, pp. 147-191, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011. URL : <https://books.openedition.org/pur/38077>, consulté le 6 juillet 2020.
- LEBSANFT, Franz, « Le problème du mélange du “ tu ” et du “ vous ” en ancien français », dans *Romania*, vol. 108, n°429, Paris, Société des amis de la Romania, 1987, pp. 1-19.
- Les Exempla médiévaux : Nouvelles perspectives*, sous la dir. de Jacques Berlioz et Marie Anne Polo de Beaulieu, Paris, Honoré Champion, 453 p.

- Les Pères de l'Église latine : leur vie, leurs écrits leur temps*, tomes 1 et 2, éd. J. F. Nourrison, 1856. URL du tome 1 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k39286v/f12.item>; URL du tome 2 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k392876>, consulté le 25 juin 2021.
- LETT, Didier, « L'éducation et les conceptions pédagogiques au Moyen Age », dans *Recherche et Prévisions*, Paris, Caisse nationale des allocations familiales, 1999, pp.85-89.
- LEURQUIN – LABIE, Anne – Françoise, « Mise en page et mise en texte dans les manuscrits de la *Somme le Roi* », dans *La mise en page du livre religieux (XIII^e – XX^e siècles)*, pp. 9-25. URL : <https://books.openedition.org/enc/570?lang=fr>, consulté le 21 avril 2020.
- LIPSZYC – ATTALI, Arlette et MONSONEGO, Simone, *Distribution de l'adjectif dans le syntagme nominal et dans le syntagme verbal d'après un corpus du moyen-français*, n°49, Nancy, Université de Nancy II, 1995, 164 p.
- LOBA, Anna, « Le projet du bonheur conjugal dans *Le Mesnagier de Paris* », dans *Studia Romanica Posnaniensia*, vol. 29, Poznań, Université Adam Mickiewicz, 2003, pp. 31-40.
- , *Le Réconfort des dames mariées. Mariage dans les écrits didactiques adressés aux femmes à la fin du Moyen Age*, Poznań, Université Adam Mickiewicz, 2013, 244 p.
- MAINGUENEAU, Dominique, *L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours* (version raccourcie et légèrement modifiée de « Problèmes d'ethos »), dans *Pratiques*, n°113-114, juin 2022, 18 p.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV^e siècle et XV^e siècles*, coll. « Études », dir. par Jean Batany, Paris, Bordas, 1979, 378 p.
- MARTIN, Robert ; WILMET, Marc, *Manuel du français du moyen âge : syntaxe du moyen français*, dir. par Yves Lefèvre, Bordeaux, Sobodi, 1980, 315 p.
- MARTY-DUFAUT, Josy, *Le Mesnagier de Paris : La cuisine médiévale à la fin du XIV^e siècle*, Saint-Martin-des-Entrées, éd. Heimdal, 2009, 64 p.
- MEYER, Michel, *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, Paris, Librairie générale française, 1999, 384 p.
- MITCHELL, Sharon Claire, « Moral Posturing: Body Language, Rhetoric, and the Performance of Identity », dans *Late Medieval French and English Conduct Manuals*, Bloomington, Indiana University, 2001, 366 p.

- MONSONEGO, Simone ; GRAFF, Jean ; DERNIAME, Odile et HENIN, Madeleine, *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, fascicule 1, vol. IV, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1993, 394 p.
- , *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, Fascicule 1 : index des lemmes de G à W, vol 4, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1993, 393 à 828 p
- , *L'Index lemmatisé du Ménagier de Paris d'après l'édition Brereton-Ferrier*, fascicule 2 : Synthèse sur la morphologie et le lexique, vol IV, n°48, Nancy, Université de Nancy II, 1994, 270 p.
- OPITZ, Claudia, « Contraintes et libertés », dans *Histoire des femmes en Occident : le Moyen Âge*, dir. par Christiane Klapisch – Zuber, vol. 2, Paris, éd. Plon, 2002, pp. 277-335.
- PIPONNIER, Françoise, « L'univers féminin : espaces et objets », dans *Histoire des femmes en Occident : le Moyen Âge*, dir. par Christiane Klapisch – Zuber, vol. 2, Paris, éd. Plon, 2002, pp. 343-356.
- POLO DE BEAULIEU, Marie Anne ; DITTMAR, Pierre-Oliver, « Polysémie de l'*exemplum* : modèle moral, modèle iconographique », coll. « Histoire ancienne et médiévale », dans *Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge*, vol. 139, Paris, éd. de la Sorbonne, 2015, pp. 285-298. URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/27039?lang=fr>, consulté le 10 juillet 2021.
- RASMUSSEN, Jens, *Prose narrative française du XV^e siècle*, Copenhague, Munsksgaard, 1958, 195 p.
- RICHÉ, Pierre, « Sources pédagogique et traités d'éducation », dans *Les entrées de la vie : initiations et apprentissages*, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 12^e Congrès, Nancy, 1981, pp. 15-29.
- RULLIER-THEURET, Françoise, « L'emploi des mots “ comparé ” et “ comparant ” dans la description de la comparaison et de la métaphore », dans *Faits de langues*, n°5, Université de Conakry, mars 1995, pp. 209-216.
- SABBAN, Françoise, « Le savoir-cuire ou l'art des potages dans le *Ménagier de Paris* et le *Viander* de Taillevent », dans *Cuisine, manières de table, régimes alimentaires actes de colloque de Nice (15-17 octobre 1982)*, organisé par le Centre d'études médiévales de Nice-Paris, Paris, Les Belles Lettres, 1984, pp. 161-172.

- Saint Augustin*, sous la dir. de Maxence Caron et al., *Les cahiers d'Histoire de la Philosophie*, Paris, éd. du Cerf, 657 p.
- SALAMON, Gérard, « Sénèque, le stoïcisme et la monarchie », dans le *De Clementia*, sur *Aitia* [en ligne], mis en ligne le 11 juillet 2011. URL : <https://journals.openedition.org/aitia/161>, consulté le 06 juillet 2020.
- SALY, Antoinette, « Les oiseaux dans l'alimentation médiévale d'après le *Viander* de Taillevent et le *Ménagier de Paris* », dans *Cuisine, manières de table, régimes alimentaires : actes de colloque de Nice (15-17 octobre 1982)*, organisé Centre d'études médiévales de Nice-Paris, Paris, Les Belles Lettres, vol. 2, 1984, pp. 173-179.
- SCHOUPPE, Jean-Pierre, *Le droit canonique : introduction générale et droit matrimonial*, Bruxelles, E. Story-Scientia, 1991, 239 p.
- SEGOND, Louis, « Philippiens 2 : 3-4 » dans *French Holy Bible*, 1910. URL : <https://www.biblestudytools.com/lsg/philippiens/passage/?q=philippiens+2:3-4>, consulté le 15 novembre 2020.
- SELZ, Monique, « Sur l'interdit du regard » dans *Le Coq-Héron*, 2009/1, n°296, pp. 49-58, mis en ligne le 29 avril 2009. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2009-1-page-49.htm#re14no14>, consulté le 09 juillet 2020.
- SHONIX-RUST, Emma Bahillo, « Femme pécheresse : vices féminins dans *Le Mesnagier de Paris* », dans *Thélème : revistas complutense de estudios franceses*, vol. 32, Madrid, Universidad Complutense de Madrid Free Journals, 2017, pp. 9-21.
- TIREL, Guillaume, *Supplément au viandier de Taillevent : le manuscrit de la bibliothèque vaticane*, éd. Jérôme Pichon et Georges Vicaire, Paris, Techener, 2 tomes, 1892.
- UELTSCI, Karin, « La digression dans l'économie du discours didactique vernaculaire du Moyen Age français : manifestations et enjeux dans *Le Ménagier de Paris* », dans *La digression de la littérature et l'art du Moyen Age*, Provence, Université de Provence, 2014, pp. 391-407.
- , « *Le Mesnagier de Paris* : vers une écriture du quotidien », dans *La vie matérielle au Moyen Âge*, Louvain-La-Neuve, Institut d'Études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 1997, pp. 245-260.
- , « Servantes du Seigneur et épouses : figures exemplaires dans le *Mesnagier de Paris* », dans *La Vierge dans les arts et les littératures du Moyen Âge*, dir. par Paul Bretel, Michel Adroher

et Aymat Catafau, Paris, Honoré Champion, 2017, pp. 243-257, sur Hal Archives-Ouvertes (HAL), publié le 5 novembre 2020. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02990421>, consulté le 19 juillet 2021.

—, *La didactique de la chair : approches et enjeux d'un discours en français au Moyen Âge*, Suisse, Librairie Droz, 1993, 194 p.

VECCHIO, Silvana, « La bonne épouse », dans *Histoire de la femme en Occident : le Moyen Âge*, dir. par Christiane Klapisch – Zuber, vol. 2, Paris, éd. Plon, 2002, pp. 117-146.

VELISSARIOU, Alexandra, « Comment elles se doivent contenir : règles de conduite et codes gestuels dans le *Livre du Chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* », dans *Le Moyen Français*, vol. 65, 2009, pp. 53-78.

WELTER, Jean-Thiébaud, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique*, Paris, Occitania, 1927, 560 p.

WOLFF, Philippe, « Premières recherches sur l'apparition du vouvoiement en latin », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 130^e année, n^o2, 1986, p.383. URL : https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1986_num_130_2_14393, consulté le 4 août 2021.

Usuels

AQUIEN, Michèle, *Dictionnaire de poétique*, 10^e éd., Paris, Le livre de poche, 2015, 344 p.

Dictionnaire du Moyen Français (DMF), sur *Analyse du traitement informatique de la langue française* (ATILF). URL : <http://zeus.atilf.fr/dmf/> (dernière consultation décembre 2021).

GREVISSE, Maurice ; GOSSE, André, *Le Bon Usage*, Bruxelles, éd. De Boeck Université, 15^e éd., 2011, 1666 p.

HELIX, Laurence, *L'ancien français*, Armand Colin, Malakoff, 2018, pp. 40-41.

MARTIN, Robert ; WILMET, Marc, *Manuel du français du moyen âge : syntaxe du moyen français*, dir. par Yves Lefèvre, Bordeaux, Sobodi, 1980, 315 p.

MOIGNET, Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, 2^e éd., Klincksieck, Paris, 1976, p. 214

MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, 9^e éd., Paris, Le livre de poche, 2014, 350 p.

ODELAIN, Olivier ; SEGUINEA, Raymond, *Dictionnaire des Noms propres de la Bible*, Paris, éd. du Cerf – DDB, 1978, 492 p.

RICALENS-POURCHOT, Nicole, *Dictionnaire des figures de style*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2011, 224 p.

Trésor de la langue française informatisé (TLFI), sur *Centre national de ressources textuelles et lexicales* (CNRTL). URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/> (dernière consultation décembre 2021).

Annexe

Annexe 1 : le classement des *exempla* de Marie Fouarge.

58

I.3. Enseignement catéchistique et moral¹⁸

- page 62 l'aveugle guidant un autre aveugle.
108 Luc, XVI, 19.
112 Sodome et Gomorrhe, Gen., XIX
122 Mat., XXV, 31-46.
126 Luc, IV, 3.
128 La femme de Putiphar, Gen., XXXIX, 7.
130 saint Paul, *Lettre aux Corinthiens*, XI, 2.
132 Mat., XIII, 44.

I.4. Modèles de chasteté féminine

- page 132 saint Paul, *Lettre aux Corinthiens*.
132 saint Matthieu, XIII, 44.
132 Histoire de Suzanne, Supplément grec au livre de Daniel.
140 Histoire de Raymonde et des hongrois (*Moralitez sur le jeu des eschecs*).
142 Histoire de Collatin et Lucrece (*Moralitez sur le jeu des eschecs*).
150 La correspondance des Reines de France.
152 « les baisers » des Reines de France.

I.5. Vie conjugale et épouses exemplaires

- page 154 récit de la Genèse, II, 18 et I, 28.
156 Sarah et Abraham, Gen. XI et XVI.
168 Jacob, Léa et Rachel, Gen. XXV, XXIX et XXX.
178 Tobie et Sarah, *Livre de Tobie*, X.
178 saint Paul, *Epître aux Ephésiens*, V.
178 « *exemplum rural* » : les oiseaux de proie.
178 « *exemplum rural* » : les animaux domestiques.
180 Histoire du chien Maquaire.
182 Histoire du chien de Niort.
182 « *exemplum rural* » : les bêtes sauvages.
182 « *exemplum rural* » : les « bêtes champêtres ».

I.6. Devoir d'obéissance

- page 188 allusion à saint Paul, *Epître aux Ephésiens*, V.
allusion à saint Jérôme (sans référence).
allusion à Gratien, *Decretum*, chap XXXIII, § 5.
190 Histoire de Griseldis.
234 Adaptation de la Farce du cuvier.
236 Annonce faite à Marie, Luc, I, 38.
238 chute d'Eve, Gen, II, 18.
244 la dette de Robert (*exemplum inventé*).
248 Histoire de la bourgeoise de Paris.
252 Histoire du Bailli de Tournay.
254 Loth et sa femme, Gen. XIX, 15-28.
258 « *exemplum rural* » : les bêtes sauvages.
260 Histoire des trois maris et des trois abbés.
264 Histoire du sire d'Andresel.

¹⁸ Les deux premiers articles de la première distinction ne contenant pas d'*exemplum*, nous commencerons notre analyse à partir de l'article 3.

268 Histoire des maris de Bar-sur-Aube.

272 « la cousine désobéissante ».

272 Histoire du vieux sage romain (*Les sept sages de Rome*).

I.7. Prendre soin du mari et de la maison

/

I.8. La discrétion

page 310 Histoire de Papire (*Le Songe de Scipion*).

312 Histoire de la dame qui a pondu un oeuf.

314 saint Paul, *Epître aux Ephésiens*, V.

316 Histoire du bourgeois de Venise.

318 Histoire de la dame partie en Avignon.

320 Histoire de l'avocat au Parlement.

I.9. Recouvrer la fidélité du mari

page 326 Histoire de Mélibée et Prudence (*Liber consolationis et consilii*).

400 Histoire de Jeanne la Quentine.